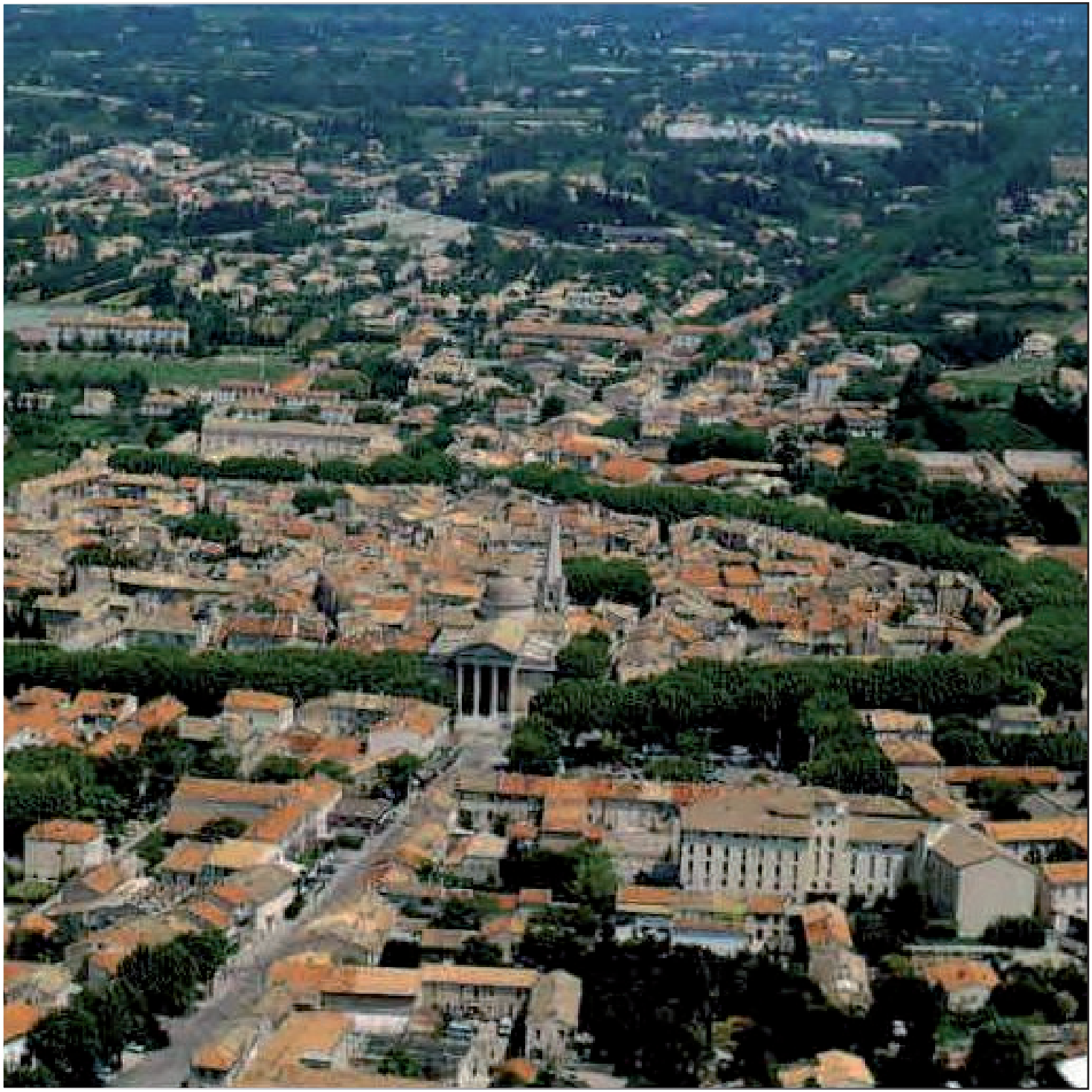


commune de
Saint-Rémy-de-Provence

Patrimoine d'intérêt local

Identification
Localisation
Préconisations

janvier 2014

CONSEIL
D'ARCHITECTURE,
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

“Les PLU peuvent : identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments sites et secteurs à protéger ou à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d’ordre culturel, historique ou écologique et définir le cas échéant, les propositions de nature à assurer leur protection.”

Article L123-1-7 du code de l’urbanisme

La commune de Saint Rémy de Provence a engagé l'élaboration de son PLU et confié sa réalisation au cabinet AVB. Les deux premières étapes du PLU, diagnostic et PADD, sont finalisées.
La question patrimoniale étant particulièrement prégnante sur Saint Rémy de Provence, le diagnostic du PLU a fait apparaître la nécessité de mise en œuvre d'un outil de gestion spécifique tel que l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), « outil qualitatif plutôt que répressif ».

Ce constat a été conforté dans le PADD au travers de l'Orientation 3 : « Inscrire le développement urbain dans le prolongement du centre ancien et bâti », et précisé dans l'article 3.4.3 « Mettre en œuvre les mesures de protection patrimoniales du centre historique : Le centre historique ne dispose pas de protection spécifique en dehors des périmètres de 500 mètres des Monuments historiques. La Loi grenelle2 permet de mettre en place un nouvel outil de protection : les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)..... La collectivité en parallèle à l'élaboration de son PLU engage une réflexion sur cet outil ... ».

Par ailleurs, la commune a confirmé sa volonté de doter son PLU d'une dimension patrimoniale et d'affirmer l'identité paysagère, architecturale et urbaine de son territoire, sans obérer la mise en œuvre future d'une AVAP, en s'appuyant sur l'article L 123-1-7 du code de l'urbanisme. (Cf. Articles 3.4.1. et 3.4.2. du PADD).*

Faisant suite aux observations écrites de l'ABF, Monsieur Olivier Blanc, Architecte des Bâtiments de France, sur le diagnostic du PLU, qui précisent que « si le patrimoine de la ville et de ses alentours proches sont bien représentés et documentés dans le diagnostic du PLU, celui du reste de la commune nécessiterait sans doute un approfondissement », le CAUE a proposé à la Commune d'apporter sa contribution, en complément du travail réalisé par le Cabinet AVB, en réalisant un inventaire du patrimoine d'intérêt local (IPIL).

Sans être exhaustif, ni scientifique, cet inventaire est un regard porté sur les ***composantes urbaines, architecturales et paysagères*** *du territoire saint rémois, révélateur de la richesse de celui-ci. Cette démarche de reconnaissance du patrimoine bâti, urbain et paysager ne faisant l'objet d'aucune mesure de protection particulière, mais qui concoure à la qualité du cadre de vie et à l'identité communale, permettra à la commune de prendre la mesure de l'enjeu patrimonial que représentent certains ensembles ou éléments bâtis ou paysagers, et de la nécessité de prendre des mesures de préservation ou de valorisation dans le PLU en attendant la mise en oeuvre de l'AVAP dont il constituera par ailleurs une base de travail.*

L'Inventaire du Patrimoine d'Intérêt Local (IPIL) a été élaboré à partir d'un travail de terrain, croisé avec les données du diagnostic du PLU, de la ZPPAU, des informations transmises par la commune et les associations, et d'une analyse cartographique, notamment photo aérienne et cadastre Napoléonien.

La démarche comporte 3 étapes :

*1. **Identifier et repérer** sur le territoire communal les éléments ou ensembles bâtis ou paysagers.*
*2. **Expertiser ou hiérarchiser** les éléments de patrimoine repérés.*
*3. **Proposer des mesures de préservation** en fonction de l'intérêt patrimonial.*

Ce travail de repérage/identification s'est fait aux 2 échelles :
• Le grand territoire avec :
– L'espace naturel qui comprend : le massif, le plateau de la petite Crau
– L'espace agricole, cultivé qui comprend : le piémont des Alpilles, les plaines orientale et occidentale.
– Le réseau des canaux et chemins
– L'ancienne voie Aurélia
• L'agglomération ou « l'enveloppe urbaine » avec :
– « Le médaillon » intramuros,
– Le tour de ville et les faubourgs

Le niveau d'investigation réalisé sur les espaces agricoles n'est pas de même nature que celui sur l'enveloppe urbaine, du fait de la surface de ce grand territoire et du niveau d'occupation par le bâti, caractéristique du nord du département. En effet, il a été repéré 97 mas et domaines nommés, 75 lieux dits et, au total 985 constructions comptabilisées sur la carte IGN. Un travail spécifique serait nécessaire, dans le cadre des réflexions accompagnant la mise en place d'une AVAP, si la commune souhaite se doter d'un outil de connaissance et de gestion du patrimoine bâti en secteur agricole.
Par ailleurs le noyau historique, «médaillon», particulièrement couvert par des mesures de protection de type Monument Historique, n'a pas fait l'objet d'investigations lourdes.

Le présent document «patrimoine d'intérêt local : identification, localisation et préconisations» est constitué de :
***1. Un tableau d'identification** qui liste et classe l'ensemble du patrimoine repéré par catégorie (élément bâti, ensemble bâti, élément paysager, ensemble paysager) par adresse postale et référence cadastrale , qui précise le motif (historique, culturel, écologique) et le niveau d'intérêt du patrimoine identifié (à signaler, à préserver). Le tableau synthétise et renvoie aux différentes fiches d'identification.*

***2. 92 fiches génériques ou d'identification / préconisations** qui précisent les principales caractéristiques des éléments recensés, décrivent et motivent leur intérêt architectural, urbain et paysager, puis proposent les préconisations générales de préservation. Elles sont constituées par deux types de fiches :*
*– **fiches d'identification/repérage** d'élément ou d'ensemble classées par secteurs géographiques.*
*– **fiches génériques** décrivant une typologie d'éléments bâtis ou paysagers ou d'ensembles bâtis ou paysagers, aux caractéristiques communes et que l'on retrouve de façon récurrente sur certaines parties du territoire.*

***3. Deux cartes de localisation** (territoire communal et centre-ville) qui repèrent les fiches sur le territoire communal par leur numérotation en caractère gras, renvoyant aux fiches et au tableau d'identification.*

CATÉGORIES	***élément bâti*** *:*	*concerne un élément construit, qu'il soit architectural ou urbain. exemple : un bâtiment, un mur, une clôture, une calade.*
	ensemble bâti *:*	*concerne un ensemble d'éléments construits, qu'ils soient architecturaux ou urbains. exemple : les éléments «mairie + église + fontaine + place» constituent un ensemble urbain bâti.*
	élément paysager *:*	*concerne un élément naturel ou introduit par l'homme à partir d'éléments naturels. exemple : un arbre, une haie, un ruisseau, une colline, un champs...*
	ensemble paysager *:*	*concerne un ensemble d'éléments naturels ou introduit par l'homme à partir d'éléments naturels. exemple : les éléments «alignement d'arbres + voie»; les éléments «haies brise vent + chemin + roubine».*
MOTIFS D'INTÉRÊT	***historique*** *:*	*élément ou ensemble témoin de l'histoire de la commune, de son développement économique, urbain...*
	écologique *:*	*élément ou ensemble naturel et paysager contribuant à la biodiversité.*
	culturel *:*	*«ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent [...] comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux»* *(27/10/2005 Convention de Faro - Conseil de l'Europe)*
NIVEAUX D'INTÉRÊT	***à préserver*** *:*	*« préservation-conservation»* *élément ou ensemble bâti ou paysager caractéristique qu'il serait souhaitable* ***de maintenir et de protéger****, et qui fait l'objet de prescriptions générales intégrées dans le règlement de PLU et de préconisations architecturales et paysagères détaillées ci-après.*
	à signaler *:*	*«préservation-évolution»* *élément ou ensemble bâti ou paysager caractéristique qui est répertorié et* ***qui peut évoluer sous conditions*** *dans le cadre d'un projet. Il fait l'objet de prescriptions générales intégrées dans le règlement de PLU et de préconisations architecturales et paysagères détaillées ci-après.*

HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN*

1. *Les premières traces d'occupation du site remontent probablement au néolithique. La fondation de Glanum sur le flanc nord des Alpilles, au IIe s. avant JC, marque le premier développement de l'habitat, des installations publiques, civiles et culturelles.*
Avec les invasions germaniques au IIIe s. et la destruction de Glanum, la ville se transpose plus au nord en plaine : c'est là que s'établit le premier bourg médiéval.

2. *Les invasions sarrasines ont pour effet l'édification de remparts, dont la limite renforcée par le mail planté reste encore bien visible aujourd'hui, malgré les transformations et évolutions successives.*

Entre les IXe et XVIIIe siècle, Saint-Rémy de Provence vit une série d'annexions. Cette période perturbée ne marque pas de développement notable. Cependant, à la fin des invasions, les remparts sont percés et le tour de ville commence à s'aménager. Saint-Rémy-de-Provence devient chef-lieu d'arrondissement à la fin du XVIIIème siècle et les territoires alentours sont ralliés à la commune. Création du canal du Réal et du moulin qui alimentent de nombreux moulins en périphérie.

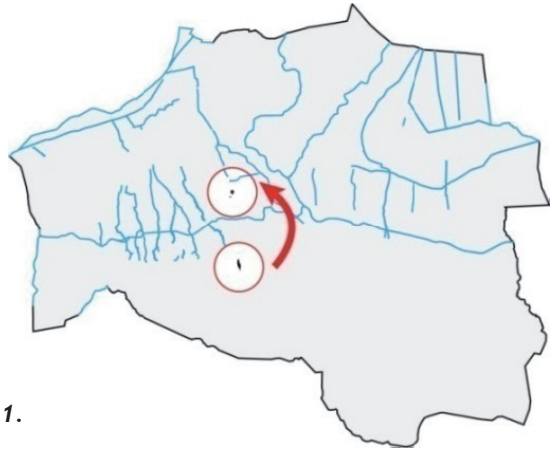
3. *C'est au XIXe s. que Saint-Rémy prend un véritable essor. Le développement du commerce des graines, la production du chardon cardère et de la garance rendent la ville prospère : dotation d'équipements et aménagements publics, canal d'irrigation des Alpines, domaines de grands propriétaires hors les murs, développement des voies de communication et arrivée du télégraphe.*

C'est également à cette époque que les faubourgs commencent à vraiment se développer le long des axes de communication.

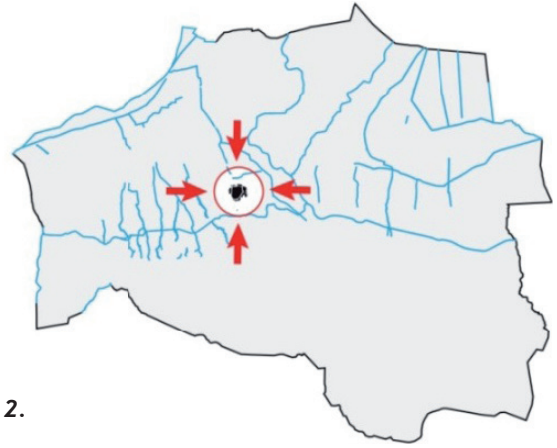
4. *Avant 1945*
L'évolution urbaine n'est pas très marquée, la ville reste cantonnée à son centre urbain et aux faubourgs, avec quelques chef-lieux d'exploitation environnants.

5. *Après 1945*
L'évolution est marquée par le développement du périurbain, aboutissant à l'enveloppe urbaine actuelle. L'étalement des constructions en périphérie investit des territoires voués à l'agriculture. Le relief des Alpilles au sud, le plateau de la Crau et les grandes propriétés agricoles à l'est sont des facteurs limitant l'étalement urbain.

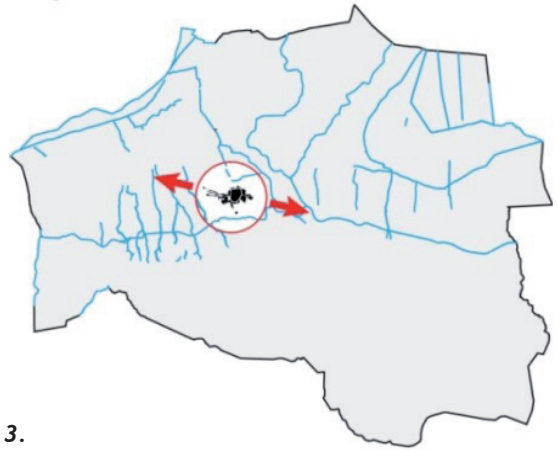
** Source textes et cartographie : Rapport de diagnostic pour la réalisation du PLU - L'Atelier AVB*



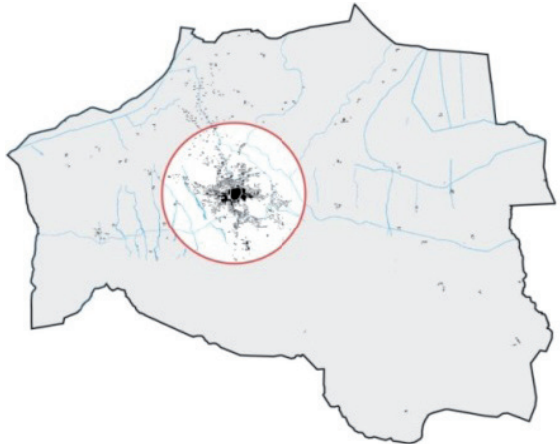
1.



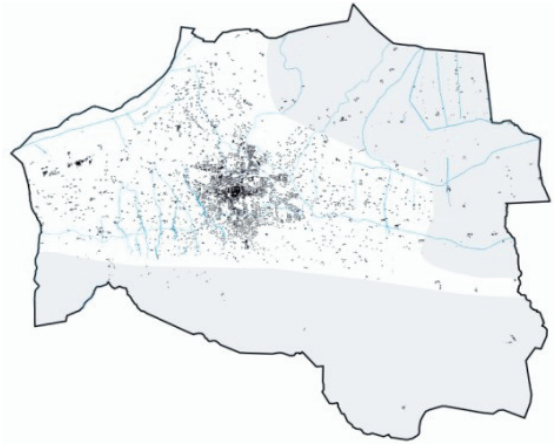
2.



3.



4.



5.

LES DEUX GRANDES ZONES D'ÉTUDE

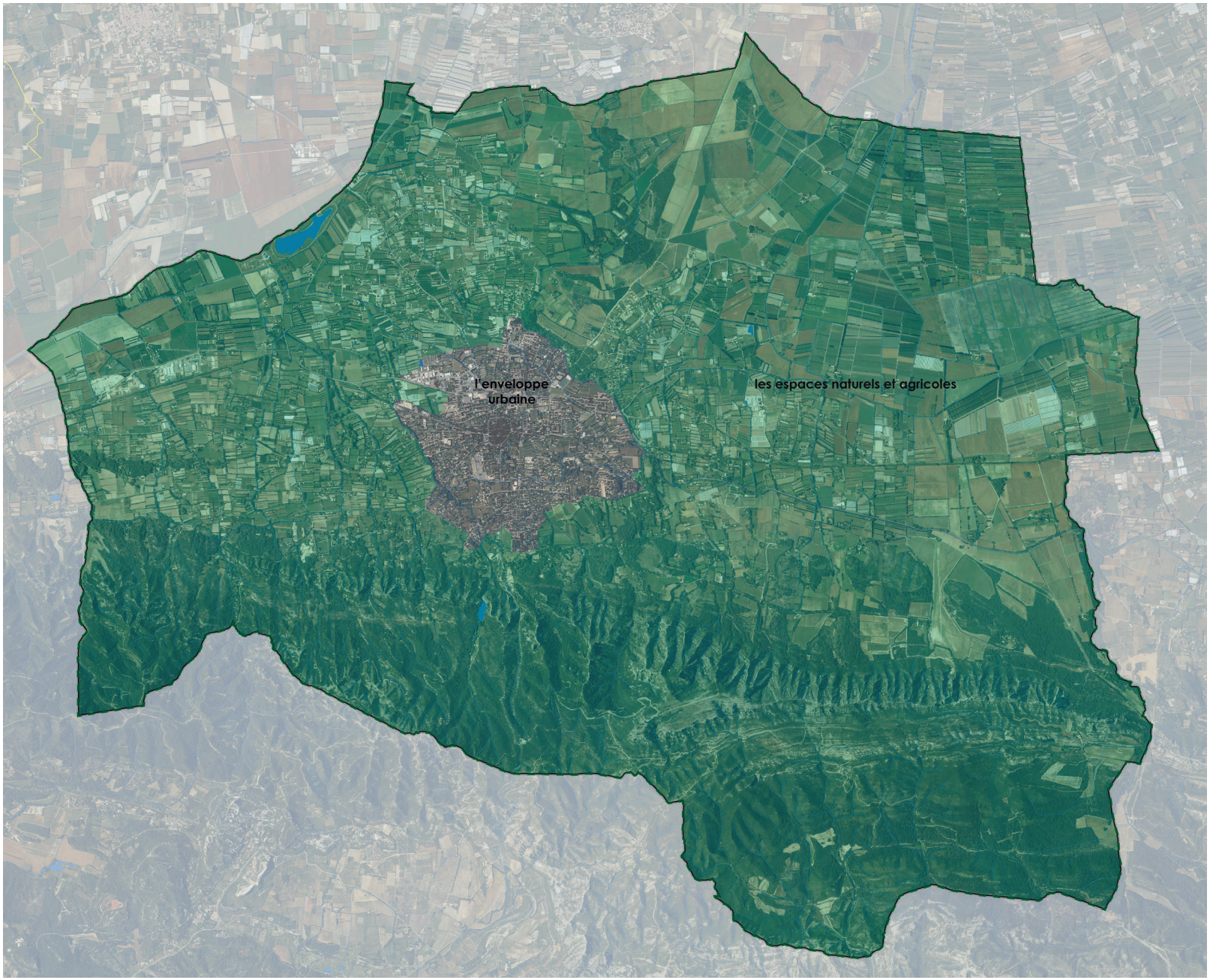


TABLEAU D'IDENTIFICATION

FICHE	NOM	ADRESSE	CADASTRE	CATÉGORIE	MOTIF D'INTÉRÊT	NIVEAU D'INTÉRÊT	PAGE
	LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES						12
☆ 01	LE MASSIF	sud de la commune	sud du territoire communal	ensemble paysager	écologique		13
02	LE PIÉMONT	entre massif et village	sud du territoire communal	ensemble paysager	écologique		14
03	LA PETITE CRAU	nord de la commune	nord du territoire communal	ensemble paysager	écologique		15
04	LES PLAINES ORIENTALE ET OCCIDENTALE	nord du canal des Alpines	commune	ensemble paysager	écologique, culturel		16
05	UNE PLAINE HABITÉE	plaine agricole	commune	ens. bâti et paysager	culturel		17
06	LES CHÂTEAUX ET MAISONS DE MAÎTRE	plaine, piémont, massif	commune	ens. bâti et paysager	culturel, historique		18
07	LE CHÂTEAU DES ALPILLES	plaine occidentale	BM n°65	ens. bâti et paysager	historique		19
☆ 08	LE CHÂTEAU DE ROUSSAN	plaine occidentale	BM n°150	ens. bâti et paysager	historique		20
09	LES MAS DE CAMPAGNE	plaine agricole et piémont	commune	él. bâti et ens. paysager	culturel		22
10	LES GRANDS MAS	plaine, piémont, massif	commune	ens. bâti et paysager	culturel		23
11	LE GRAND SAINT-DIDIER	limite est de commune, RD99	HP n°64	ens. bâti et paysager	culturel		24
12	LE MAS VIEUX	plaine occidentale	CR n°59,57	ens. bâti et paysager	culturel		25
13	LE CABARET NEUF	plaine orientale, RD99	HM n°44	ensemble bâti	culturel		26
14	LE MAS DE LA PYRAMIDE	sud de la ville, piémont	IR n°197	él. bâti et ens. paysager	culturel, historique		27
15	LES MAS ISOLÉS DANS LE MASSIF	massif	IS n°291	élément bâti	culturel		28
16	LE HAMEAU DE LA GALINE	plaine orientale, RD99	EM EN IL IK	ens. bâti et paysager	culturel		29
17	LE HAMEAU DES VÉRANS	piémont	BS	ens. bâti et paysager	culturel		30
18	LA CRAU MASSANE-CORNUD	plaine occidentale	BN BO BP	ens. bâti et paysager	culturel		31
19	LE QUARTIER DU GRÈS ET LE MAS DES BOURGEOIS	piémont	BR BO	ens. bâti et paysager	culturel		32
20	LE QUARTIER DES JARDINS	plaine occidentale	nord-ouest de la commune	ens. bâti et paysager	culturel, écologique		33
21	LES MAS EN GRAPPE LE LONG DE LA VOIE	quartier des jardins	CZ DK CY	ensemble bâti	culturel		34
22	LA CHAPELLE SAINT-ROCH	quartier des jardins	CY n°68	élément bâti	historique		35
23	LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES SUR LE RÉAL	quartier des jardins	CW n°118,146 DE n°189	ens. bâti et paysager	historique, culturel		36
24	LA FABRIQUE	quartier des jardins	CW n°146	ens. bâti et paysager	historique		37

21 fiche générique

24 fiche d'identification

☆ site ou édifice inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques (MH)

élément ou ensemble paysager à préserver

élément ou ensemble paysager à signaler

élément ou ensemble bâti à préserver

élément ou ensemble bâti à signaler

TABLEAU D'IDENTIFICATION

FICHE	NOM	ADRESSE	CADASTRE	CATÉGORIE	MOTIF D'INTÉRÊT	NIVEAU D'INTÉRÊT	PAGE
25	LES ANCIENS ABATTOIRS - USINE BLAIN	plaine occidentale	BI n°226	ensemble bâti	culturel		38
26	LE LAC DU PEIROOU	massif, sud de la ville	IP	ensemble paysager	écologique		39
☆ 27	LES ANCIENNES CARRIÈRES	piémont, sud de la ville	IR	ensemble paysager	historique		40
	ÉLÉMENTS LINÉAIRES MARQUEURS DU PAYSAGE						41
28	LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE	massif, piémont, plaine	commune	ensemble paysager	écologique, culturel		42
29	LE CANAL DES ALPINES	d'est en ouest	d'est en ouest	ensemble paysager	écologique, historique		43
30	LE CANAL DES ALPINES : SÉQUENCE ENTRE ...	plaine orientale, RD99	EI IL	ens. bâti et paysager	écologique, historique		44
31	PETITS OUVRAGES DU CANAL DES ALPINES	le long du canal des Alpines	d'est en ouest	él. bâti et paysager	culturel, historique		45
32	LA VIA DOMITIA	sud de la ville, d'est en ouest	d'est en ouest	ensemble paysager	historique, culturel		46
33	L'ANCIENNE ROUTE ROYALE, RD99	d'est en ouest	d'est en ouest	ensemble paysager	historique, écologique		47
34	LES «CHEMINS» DE PLAINE	plaine agricole	commune	ensemble paysager	écologique		48
	L'ENVELOPPE URBAINE						49
	LE «MÉDAILLON»						50
35	LES COURS ET PASSAGES	centre ancien	AB	ensemble bâti	culturel		51
36	LES PLACES ARBORÉES	centre ancien	AB	ens. bâti et paysager	culturel		52
37	APPROPRIATION DES PIEDS DE FAÇADES	centre ancien	AB	él. bâti et paysager	culturel		53
38	L'EAU DANS LA VILLE	centre ancien	AB	élément bâti	culturel		54
39	LES MAISONS «RENAISSANCE»	centre ancien	AB	élément bâti	culturel		55
40	LES MAISONS DE VILLE XIXE S.	centre ancien	AB	élément bâti	culturel		56
	LE TOUR DE VILLE ET LES FAUBOURGS						57
41	LE COURS OU TOUR DE VILLE	boulevards du tour de ville	AB AD AE AH AC	ens. bâti et paysager	culturel, historique		58
42	LA PRÉSENCE DE L'ANCIEN REMPART	tour de ville	AB	ensemble bâti	culturel, historique		59
43	LA NOUVELLE FAÇADE DU COURS ...	Bd Mirabeau et Victor Hugo	AB	ensemble bâti	culturel		60
44	LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE OU PLACE D'ARMES	tour de ville	AH	ens. bâti et paysager	culturel, historique		61
45	LE MACRO-ÎLOT «PLACE MIREILLE»	Bd Mirabeau	AD	ensemble bâti	culturel		62

21 fiche générique

24 fiche d'identification

☆ site ou édifice inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques (MH)

élément ou ensemble paysager à préserver

élément ou ensemble paysager à signaler

élément ou ensemble bâti à préserver

élément ou ensemble bâti à signaler

TABLEAU D'IDENTIFICATION

FICHE	NOM	ADRESSE	CADASTRE	CATÉGORIE	MOTIF D'INTÉRÊT	NIVEAU D'INTÉRÊT	PAGE
46	LES HÔTELS PARTICULIERS	tour de ville	AB n°430,494 AH n°193,130,123	ensemble bâti	culturel, historique		63
47	LES MAISONS BOURGEOISES	Bd Gambetta	AB	él. bâti et ens. paysager	culturel		64
48	LE PREMIER MOULIN À HUILE DE ST-RÉMY	Bd Victor Hugo	AE n°257,203,258	ensemble bâti	culturel, historique		65
49	LES DEVANTURES DE COMMERCES	tour de ville	AB AE	élément bâti	culturel		66
50	LES FAÇADES RECOMPOSÉES	tour de ville	AD AH AC	élément bâti	culturel		67
51	LA MAISON DU DOCTEUR MARTIN	Bd Marceau	AC p.61	él. bâti et ens. paysager	historique		68
52	LA VILLA LOUISE	3, Av. Albert Schweitzer	AB n°30	él. bâti et ens. paysager	culturel, historique		69
53	LES MAISONS BOURGEOISES	faubourg et tour de ville	AC AV AI EI	élément bâti	culturel		70
54	LA VILLA CLÉMENCE	13, Av. Albert Schweitzer	AM n°216a	él. bâti et ens. paysager	culturel, historique		71
55	L'HÔTEL DES ANTIQUES	Av. Pasteur	AE n°160 AP n°1	él. bâti et ens. paysager	historique		72
56	LA BASTIDE DE L'ARGELIER ET SON PARC	Av. Albert Schweitzer	AN n°286	él. bâti et ens. paysager	culturel		73
57	LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS	tour de ville, faubourg	AI AH AK CV AE	élément bâti	historique, culturel		74
58	L'ANCIENNE ÉCOLE AV. DE LA LIBÉRATION	Av. de la Libération	AE n°19	ensemble bâti	culturel		75
59	L'ANCIENNE POSTE	38, Bd Victor Hugo	AE n°180	élément bâti	culturel		76
60	LES ARÈNES BARNIER	Bd Gambetta	AB n°634	ens. bâti et paysager	culturel, écologique		77
61	LES ABATTOIRS	Av. Albert Gleizes	AK n°44	ensemble bâti	historique, culturel		78
62	LE VIEUX CIMETIÈRE	faubourg sud	AV n°22,73,274,76	ens. bâti et paysager	culturel, historique		79
63	LA CAMPAGNE DANS LA VILLE	faubourg		ens. bâti et paysager	culturel		80
64	LES CHEMINS DE CAMPAGNE DANS LA VILLE	faubourg		ens. bâti et paysager	culturel		81
65	LES VENELLES DE FONTANILLE	faubourg sud	AV	ensemble bâti	culturel		82
66	NOTRE-DAME DE PITIÉ	faubourg sud	AV	ensemble bâti	culturel, historique		83
67	LA VENELLE ETIENNE ASTIER	faubourg sud-est	AE AP	ens. bâti et paysager	culturel		84
68	LE CHEMIN SAINT-JOSEPH	faubourg sud-est	AE	ens. bâti et paysager	culturel		85
69	LE CHEMIN DU NAI ET DE FIGUIÈRES FOLLES	faubourg ouest	AL AK	ens. bâti et paysager	culturel		86
70	LE LOTISSEMENT DÉBUT XXE S. À L'EST DES «RANJARDES»	faubourg nord-ouest	AC	ens. bâti et paysager	culturel		87
71	QUARTIER DU CHEMIN ST BERNARD	faubourg nord	AN	ensemble bâti	culturel		88

21 fiche générique

24 fiche d'identification

☆ site ou édifice inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques (MH)

élément ou ensemble paysager à préserver

élément ou ensemble paysager à signaler

élément ou ensemble bâti à préserver

élément ou ensemble bâti à signaler

TABLEAU D'IDENTIFICATION

FICHE	NOM	ADRESSE	CADASTRE	CATÉGORIE	MOTIF D'INTÉRÊT	NIVEAU D'INTÉRÊT	PAGE
72	LES ENTRÉES DE VILLE EST ET OUEST	faubourgs est et ouest	AI AK AO AD AE	ens. bâti et paysager	culturel		89
73	LES PATTES D'OIE	faubourg	AV AI AB	ens. bâti et paysager	culturel		90
74	LES MAISONS DE RAPPORT	faubourg et tour de ville	commune	élément bâti	culturel		91
75	LES MAISONS EN BANDE	faubourg	commune	ensemble bâti	culturel		92
76	LES MAISONS EN BANDE PARALLÈLES À LA VOIE	faubourg	AP AO AI	ensemble bâti	culturel		93
77	LES MAISONS EN BANDE PERPENDICULAIRES À LA VOIE	faubourg	AN AP	ensemble bâti	culturel		94
78	LES MAISONS MITOYENNES ORGANISÉES ...	faubourg	AB AD	ensemble bâti	culturel		95
79	LES MAISONS À PORCHE	faubourg	AH AD AE	élément bâti	culturel		96
80	LES MAISONS DE CATALOGUE	faubourg	commune	élément bâti	culturel		97
81	LES PETITS BÂTIMENTS AGRICOLES ...	faubourg	AD AN AC	élément ou ens. bâti	culturel		98
82	LES MAISONS, ATELIERS ET MAGASINS ...	faubourg	commune	élément ou ens. bâti	culturel		99
83	LA MAISON DES SORCIERS ET L'ATELIER TOURAME	13, Av. Gabriel St-René Taillandier	AM n°164	él. bâti et ens. paysager	historique		100
84	LA MAISON BARBIER	faubourg sud	AP n°148,149,150	ensemble bâti	culturel		101
85	LA MAISON ET LES MAGASINS DES MAURON	chemin Saint-Joseph	AE n°61,291,292	ensemble bâti	culturel		102
86	LE DOMAINE SAINT-BERNARD	chemin Saint-Bernard	AN	ens. bâti et paysager	culturel, historique		103
87	LA MAISON ET LES MAGASINS DES ROUMANILLE	faubourg nord, rte de Maillane	CV n°158,458,459,460	ensemble bâti	culturel		104
88	LE QUARTIER DE LA GARE	faubourg nord	CV CW AM	ens. bâti et paysager	culturel		105
89	L'ANCIENNE GARE	faubourg nord, RD99	CV n°274,263	ens. bâti et paysager	culturel		106
90	LES DEUX PAVILLONS DE L'ANCIENNE ...	faubourg nord	AL n°226,33	élément bâti	culturel		107
91	LES MOULINS À BLÉ SUR LE RÉAL	faubourg nord	AM n°179,146 CW n°272	ensemble bâti	culturel		108
92	LA MINOTERIE SAINT-JEAN ET SES TOURS	faub. nord, Av. Frédéric Mistral	AM n°179,183,194	ensemble bâti	historique, culturel		109

21 fiche générique

24 fiche d'identification

site ou édifice inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques (MH)

élément ou ensemble paysager à préserver

élément ou ensemble paysager à signaler

élément ou ensemble bâti à préserver

élément ou ensemble bâti à signaler

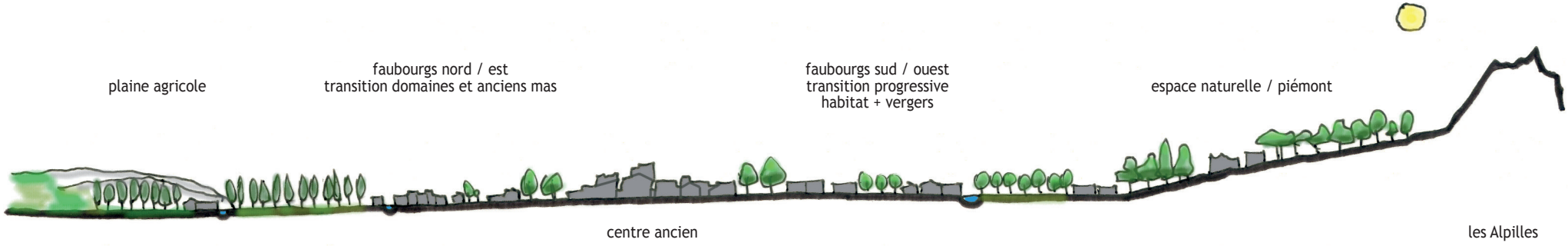
LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

le massif

le piémont nord des Alpilles

la plaine

le piémont de la Petite Crau







LE MASSIF

FICHE
01

SITUATION sud de la commune
CADASTRE sud du territoitre communal
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver (DPA) (Site inscrit)

Massif abrupt, plissé, hérissé de crêtes.
Piémont plus étroit qu'au sud des Alpilles.
relié à la plaine par les gaudres et traversé par la route départementale qui relie Saint-Rémy aux Baux et à Maussane.
Pentes abruptes couvertes de garrigues.

Ce vaste espace naturel est d'une grande sensibilité écologique et une grande sensibilité par rapport à la perception visuelle car ses versants nord constituent l'horizon de la plaine cultivée et son piémont est parcouru par de nombreuses routes et chemins dévoilant panoramas et perspectives majeures.

Le massif des Alpilles est un élément identitaire du paysage de St-Rémy de Provence. Il procure un fond de scène au paysage urbain et à la vaste plaine agricole.

Préconisations

Site inscrit et classé en Paysage Naturel remarquable de la Direction Paysagère des Alpilles.

Enjeux d'aménagement : routes et gaudres.
Conservation du caractère naturel des milieux.
Contrôle strict de l'intégration et de l'accompagnement paysager des projets, des constructions existantes et leurs possibles extensions à venir.





LE PIÉMONT

FICHE
02

SITUATION entre massif et village
CADASTRE sud du territoire communal
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver (DPA)

En lisière sud du village.
Paysage du terroir sec, le canal des Alpines en dessine la limite : en amont le terroir sec, en aval, le terroir irrigué. Domaine des cultures sèches : oliviers, vignes et pâture à moutons.

Oliviers, trames des murets, petit patrimoine (oratoires, croix) et haies arbustives, gaudres et canal des Alpines, chemins creux, constituent un «paysage mémoire» d'intérêt patrimonial à forte image identitaire. L'intérêt patrimonial est affirmé par les sites et vestiges archéologiques qui ponctuent le piémont autour de la voie Aurélia.

Paysages soumis à une forte pression résidentielle sur les franges et le piémont. Un mitage pavillonnaire périurbain a essaimé à partir du village, dans ces sites attractifs de terroir sec.

Préconisations

Conservation du caractère naturel des milieux.
Contrôle strict de l'intégration et de l'accompagnement paysager des projets, des constructions existantes et leurs possibles extensions à venir.



Piémont du plateau de la Petite Crau



Vers le mas Mireille

LA PETITE CRAU

FICHE
03

SITUATION nord de la commune
CADASTRE nord du territoire communal
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Entre les deux plaines agricoles, la Petite Crau présente un paysage exceptionnel par le contraste avec son environnement affirmé par sa position en belvédère (dénivelé de 70 à 80 m au-dessus de St-Rémy). Elle est une «respiration» dans le paysage cloisonné de la plaine. Elle dialogue avec les Alpilles.
Son paysage végétal est spécifique : sol caillouteux où les galets affleurent, maigre végétation éparse de thym, lavande, ciste.
La spécificité de ce paysage «mémoire» est affirmé par les anciennes carraires qui le parcourent, par une végétation xérique (pelouse à thym) ponctuée de genévriers et bosquets de chênes verts.

Préconisations

Conservation du caractère naturel des milieux.
Contrôle strict de l'intégration et de l'accompagnement paysager des projets, des constructions existantes et leurs possibles extensions à venir.



Plaine occidentale



Plaine orientale

LES PLAINES AGRICOLES ORIENTALE ET OCCIDENTALE

FICHE
04

SITUATION nord du canal des Alpines
CADASTRE commune
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT écologique, culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Plaine alluviale de Basse Durance constituée de deux entités :
-plaine de Mollégès-Noves au Nord-Est du territoire.
-plaine de Maillane au Nord-Ouest du territoire.
terroir humide, plaine drainée et irriguée. Trame orthogonale héritée du parcellaire romain, perpétuée par le réseau d'irrigation, des haies, des voies et chemins.
Paysage rythmé par les haies, les ripisylves des gaudres, les alignements le long des canaux et des routes. Bâtiments agricoles et habitations «camouflés» derrières les haies ou bosquets protecteurs. Cette trame du paysage des terroirs/plaines constitue une structure paysagère identitaire. Elle détermine la qualité et l'étendue des vues.
***plaine de Mollégès** : paysage semi-ouvert, parcellaire lâche, irrégulier, perspectives ouvertes sur les Alpilles depuis la RD99 et la RD30 lors de la traversée de la plaine de Lagoy.*
Ambiance: ombre/soleil, confort estival, eau courante...
***plaine Ouest**: Une mosaïque de petites parcelles allongées, encadrées de haies orientées est-ouest. Les chemins sont bordés de haies sur leur côté sud. Perception visuelle étroite, en couloir ou succession de plans. Jeu des couleurs dominé par le vert sombre voire le noir des cyprès, l'ocre des sols, le vert tendre des cultures.*
Le paysage est ponctué par le bâti rural ancien qui s'intercale dans la trame des haies ou s'étend en bordure de route. Ce paysage forme une couronne autour de Saint-Rémy et contre le piémont des Alpilles.

UNE PLAINE HABITÉE

FICHE
05
fiche générique

SITUATION plaine agricole
CADASTRE commune
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

cf. Fiches 6,9,10 et 21



Cadrage sur la plaine agricole occidentale

Bâti existant sur le cadastre napoléonien

L'habitat agricole est une composante du paysage.
Depuis le XVIe siècle, avec la pacification du territoire, maisons de campagne des grandes familles et habitat plus modeste se sont dispersés sur le territoire agricole.
L'arrivée des canaux d'irrigation sur les piémonts nord et sud du massif, aux XVIIe et XVIIIe siècles, a rendu le pays plus attractif encore et accru considérablement la population agricole. Le XIXe siècle, avec l'amélioration de l'irrigation et l'arrivée du chemin de fer, marquera l'apogée de cette occupation extensive de l'espace rural.
Les mas des paysans forment l'essentiel de ce qu'on appelle «l'habitat disséminé». Quelques belles maisons ont été construites par les grandes familles locales.

Préconisations

Pour toute intervention sur un élément ou ensemble bâti situé dans la plaine, se référer aux prescriptions spécifiques au patrimoine bâti de la plaine agricole p.112.
Préservation du patrimoine bâti agricole le plus remarquable (domaines, fermes, cabanons, puits...) et des motifs paysagers agricoles (roubine, ripisylve, haies, arbres remarquables...). Maîtrise de la constructibilité dans la plaine (risque de mitage).
Maintien de l'échelle et des composantes des espaces extérieures et voies, maintien de l'échelle du bâti et des rapports pleins vides de l'implantation, maintien des trames végétales et canaux.


Château de Lagoy


Château de Roussan


Château des Alpilles

LES CHÂTEAUX ET MAISONS DE MAÎTRE

FICHE **06** fiche générique

SITUATION plaine, piémont, massif
CADASTRE commune
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel, historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Château de Lagoy (MH c)
Château de Roussan (MH i)
Château de Pierredon (chapelle MH i)
Tour du Cardinal (le plus ancien) (MH c)
Château des Alpilles

Après 1562, la guerre et ses séquelles s'éloignent des bords du Rhône. Le terroir s'organise et de riches propriétaires décident de résider périodiquement sur leurs terres afin de jouir des attraits de leur domaine tout en y exerçant une surveillance régulière.
Cette image du mas, lieu de production mais aussi de repos et de plaisir, est la parfaite préfiguration des riches demeures qui vont s'implanter sur le terroir des Alpilles. A la fois lieux de villégiature et de production, ces propriétés agricoles deviennent aussi des lieux d'expérimentations des techniques et des cultures nouvelles.
La présence de l'eau a joué un rôle prépondérant dans l'implantation de ces demeures. Des travaux souvent considérables furent entrepris afin de la dompter et la canaliser pour la mise en valeur des jardins et des terres agricoles.
Aux XVIIe et XVIIIe s. apparaissent, sur les grandes propriétés, des demeures aristocratiques souvent inspirées des bastides aixoises accompagnées de parcs et de bâtiments annexes constituant des ensembles structurant le territoire.

Le XIXe s. et la richesse qu'il apporta furent l'occasion pour la bourgeoisie d'édifier à son tour de superbes villégiatures.
Sur le territoire de Saint-Rémy, nombreuses demeures entourées de jardins romantiques et de parcs ombragés, ornés de bassins et de fontaines.

LE CHÂTEAU DES ALPILLES

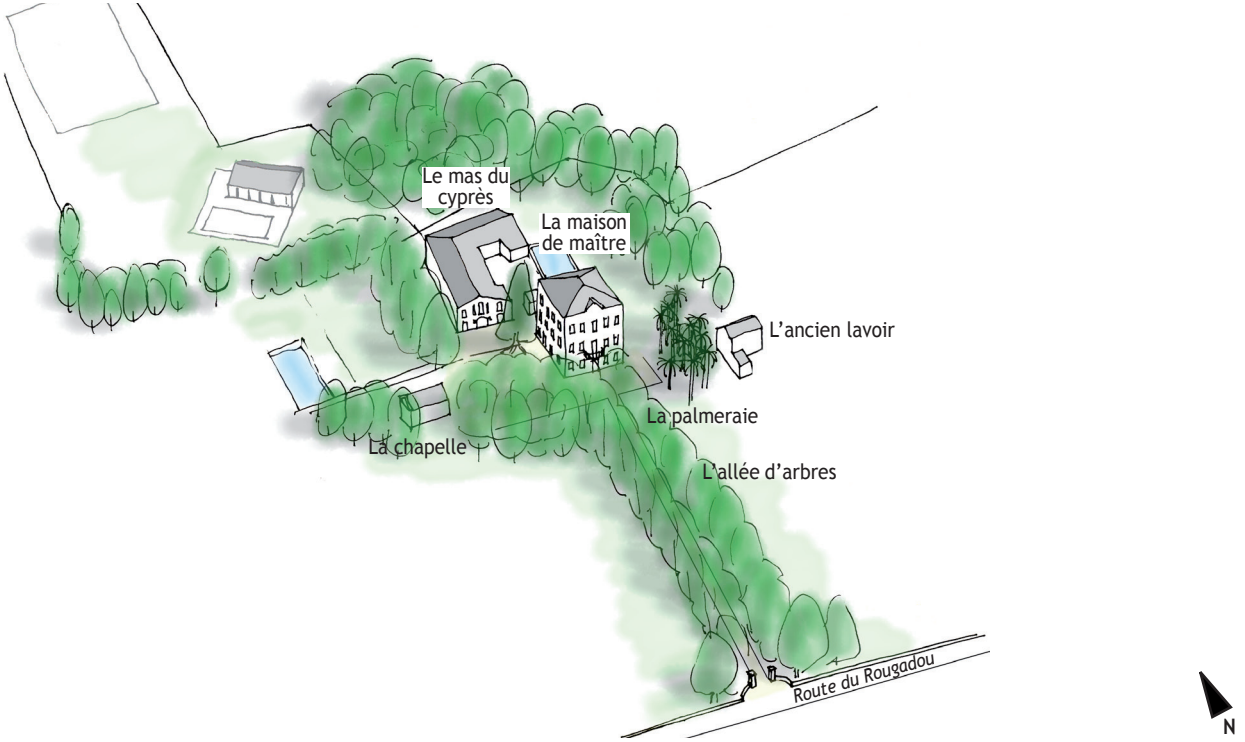
FICHE
07

SITUATION plaine occidentale
CADASTRE BM n°65
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

ensemble formé par la maison de maître + la chapelle + l'ancien lavoir + le mas du cyprès + le bosquet d'arbres + l'allée d'arbres

Le château représente l'image parfaite de la villégiature. Il fut construit en 1825 pour un riche négociant de Philadelphie.

Domaine qui s'organise autour d'une maison de maître à l'architecture noble et soignée, à la façade ordonnancée surmontée d'un petit fronton. La façade principale de la demeure est exposée au sud, protégée par une végétation abondante, notamment par un double alignement de platanes.
Accompagné d'un parc/arboretum qui forme un écrin pour le château.




L'allée de platanes


La maison de maître

Préconisations

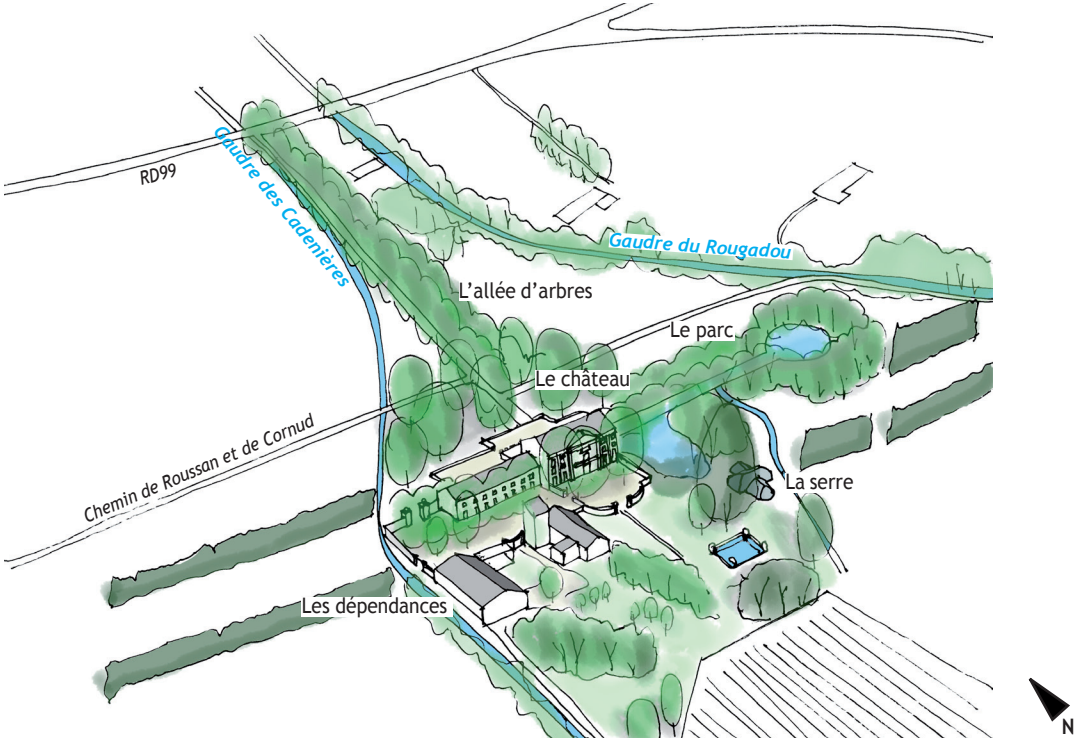
Pour toute intervention sur cet ensemble, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à préserver» p.111 et aux prescriptions spécifiques au patrimoine bâti de la plaine agricole p.112.
Préservation de l'ensemble bâti et des motifs paysagers associés: volumétrie, ordonnancement, modénatures, enduits, menuiseries et volets en bois.
Mesures de gestion visant à la pérennité et au maintien des arbres, anticipation du renouvellement des sujets, maintien de la diversité des espèces végétales.

LE CHÂTEAU DE ROUSSAN

FICHE
08

SITUATION plaine occidentale
CADASTRE BM n°150
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver (MH i)

ensemble formé par le château + ses dépendances + le parc et son système d'irrigation + l'allée d'arbres + les aménagements paysagers



Le château de Roussan, situé à la sortie de Saint-Rémy sur la route de Tarascon, d'où une longue allée de platanes luxuriants conduit à la demeure, constitue un exemple unique d'architecture classique. Il semble qu'au tout début du XVIIIe s., 1702, le mas, alors simple ferme cossue implantée sur ses terres cultivables et bien arrosées, ait été remplacé par le château actuel. Pour une demeure campagnarde, elle est savamment ordonnancée et décorée dans un style proche encore de celui du siècle précédant.
Ses façades à trois niveaux, largement percées au sud comme au nord, montre bien qu'il était conçu pour une occupation saisonnière de villégiature. A la maison de maître sont accolées les bâtiments agricoles, signe d'un domaine productif.



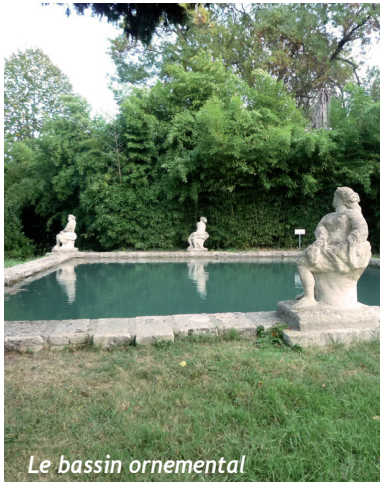

Aile ouest du château


Alignement de platanes dans le parc


Magnolia remarquable dans le parc


La serre


Les dépendances


Le bassin ornemental


Petit canal d'irrigation

Les descendants de Jean-Antoine Servan vont aménager le parc en utilisant l'ancien aqueduc romain qui menait l'eau d'Eygalières jusqu'à Arles. Du jardin ordonnancé qui devait mettre en valeur le château, il ne reste que le grand bassin, alimenté par une source, cantonné de naïades et de guerriers en pierre et des traces de parterres de buis.
Ce jardins a été remplacé par un vaste parc à l'anglaise et de nombreux canaux témoignent de l'importance de ces aménagements. Jusqu'à la fin du XIXe s., la famille continua les embellissements. C'est elle qui a fait ériger la serre, encore utilisée, au milieu de la pelouse.

Préconisations

Édifice inscrit au titre des monuments historiques.

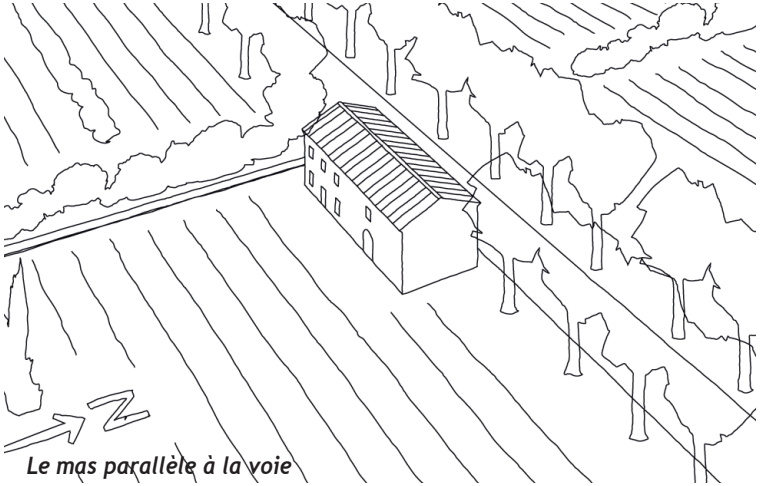
Pour toute intervention sur cet ensemble, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à préserver» p.111 et aux prescriptions spécifiques au patrimoine bâti de la plaine agricole p.112.

LES MAS DE CAMPAGNE

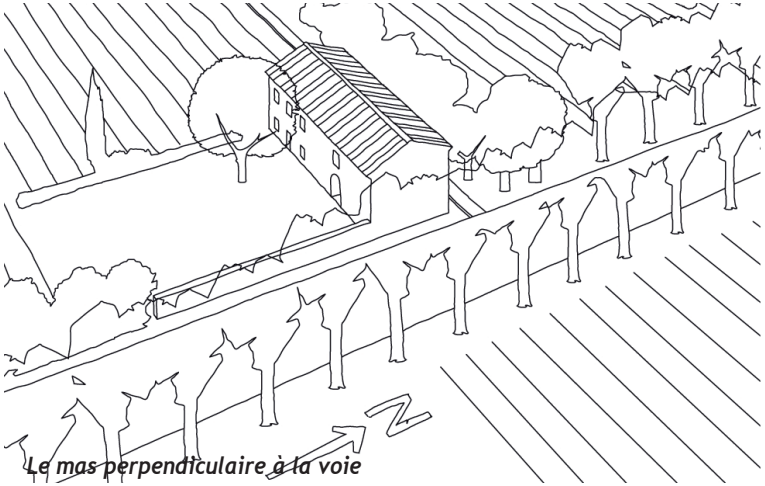
FICHE **09** **fiche générique**

SITUATION plaine agricole et piémont
CADASTRE commune
CATÉGORIE élément bâti et ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

élément bâti représentatif de la typologie dominante de l'habitat agricole de la plaine



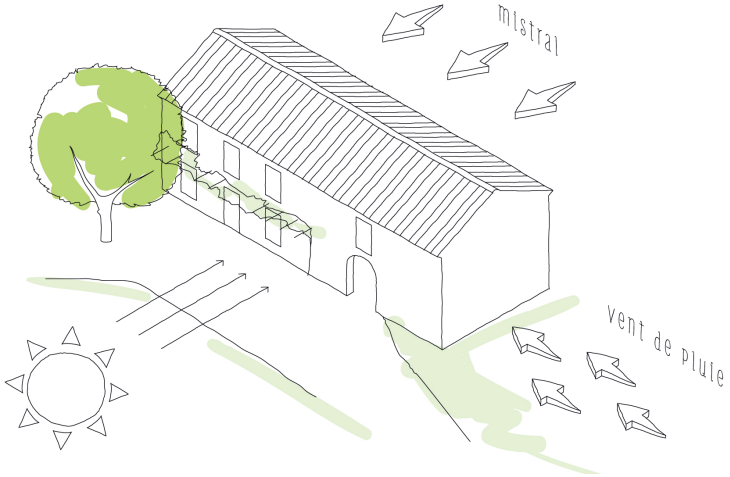
Le mas parallèle à la voie



Le mas perpendiculaire à la voie



Petit mas caché dans les haies brise-vent





Mas et ses dépendances accolées

Habitat disséminé. L'habitat agricole composante du paysage, souvent discret. Le bâtiment modeste s'est installé dès la fin du XVIe siècle au coeur du territoire cultivé, facilitant l'exploitation de la terre confortée par l'arrivée de l'irrigation gravitaire aux XVIIe et XVIIIe siècles. Au XIXe siècle avec l'amélioration de l'irrigation et l'arrivée du chemin de fer, occupation extensive. On compte plus de 900 constructions disséminées dans les piémonts et plaines.

Cette forme d'habitat rural dispersé se différencie de l'habitat groupé en hameaux et des noyaux villageois.
Typologie traditionnellement liée aux besoins de l'exploitation agricole et à la vie du paysan et de sa famille. Avant tout forme évolutive, dont le volume initial, souvent en R+1, s'agrandit suivant les besoins (corps de bâtiment principal + annexe), souvent de manière linéaire.

orientation privilégiée Nord-Sud.
Insérés dans la «maille» parcellaire et paysagère. Adossés soit aux haies brise-vent, soit au chemins ruraux.

Préconisations
Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111 et aux prescriptions spécifiques au patrimoine bâti de la plaine agricole p.112.
Conservation de l'intégrité du bâti en prenant en compte les principes de composition d'origine, pour toute intervention sur l'existant.

LES GRANDS MAS

FICHE 10 fiche générique

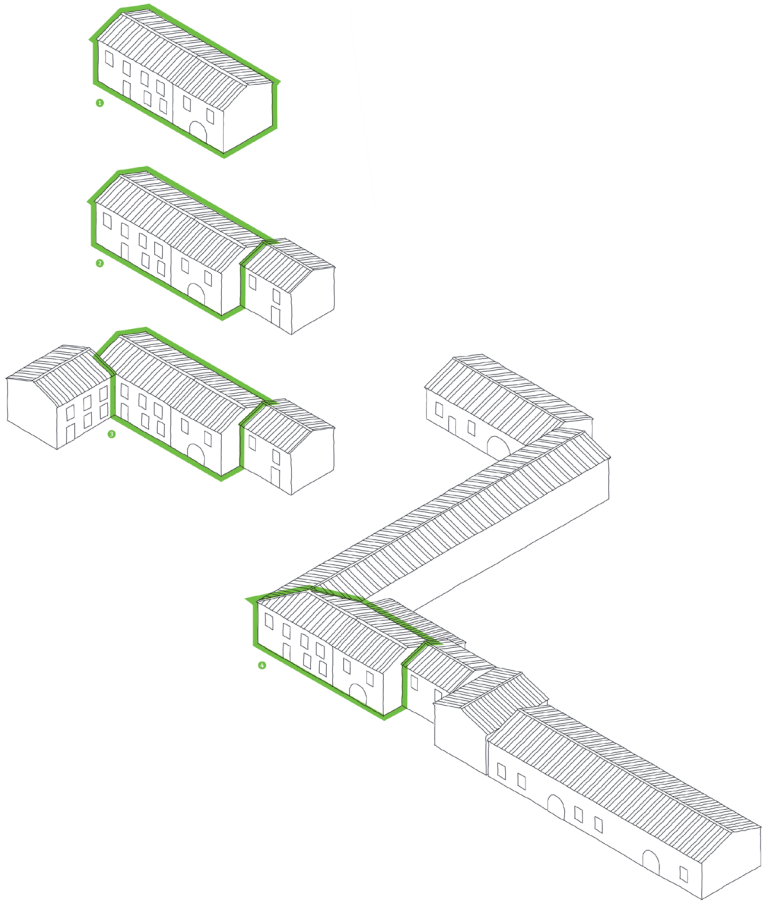
SITUATION plaine, piémont, massif
CADASTRE commune
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensembles formés par les mas + leurs dépendances + les allées d'arbres + les parcs et motifs paysagers associés

On recense une centaine de grands mas et domaines sur le territoire dont le Mas de Lassalle, Les Agriotes, Mas de Beuil etc.

Du domaine productif au domaine résidentiel.

Typologie similaire à celle des mas de campagne, de plus grand développement et liée à un grand domaine. Disposition en L ou en U réservée à de grosses propriétés où de nombreuses annexes étoffent le volume principal, permettant à cet espace de se refermer sur lui-même.



Le mas à développement linéaire



Mas Neuf de Romanin



Mas des Agriotes



Mas de l'Espagnol

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111 et aux prescriptions spécifiques au patrimoine bâti de la plaine agricole p.112.

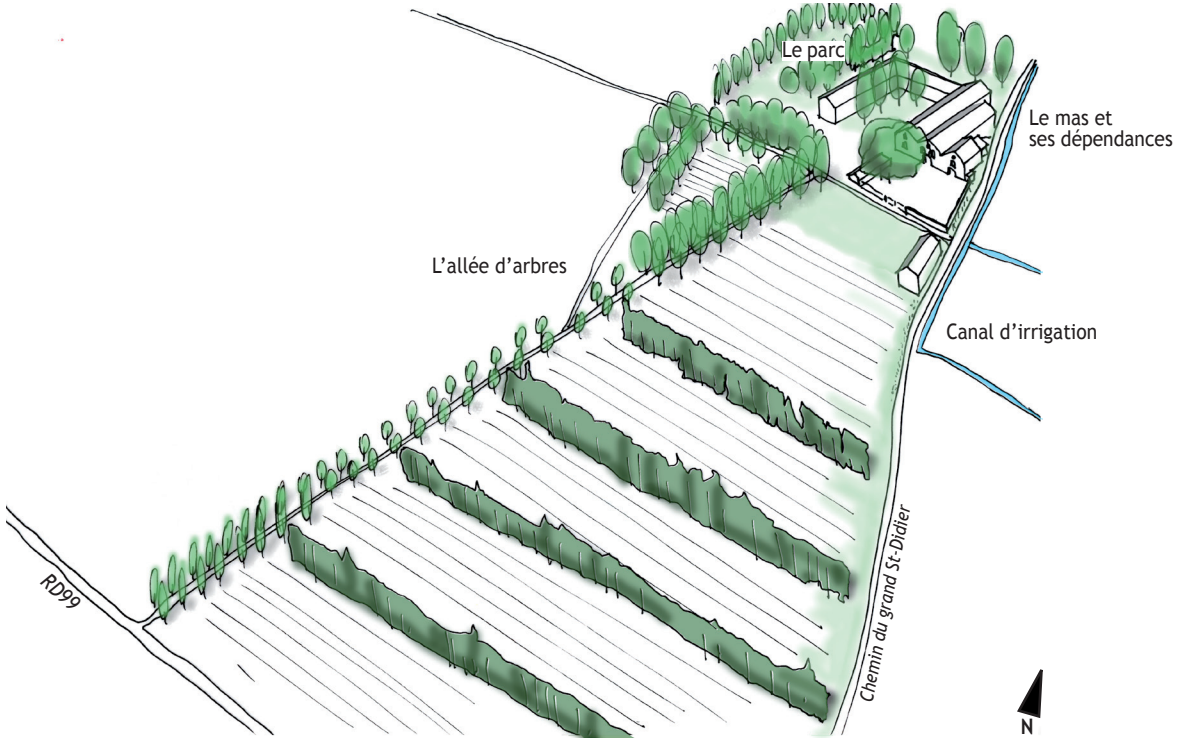
Préservation de l'ensemble bâti et des motifs paysagers associés.

LE GRAND SAINT-DIDIER

FICHE
11

SITUATION limite est de commune, RD99
CADASTRE HP n°64
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble formé par le mas + ses dépendances + l'allée d'arbres + le parc arboré



Mas situé dans la plaine orientale, à la limite est de Saint-Rémy.

Bâti sur la trame d'une villa romaine.
Corps principal sans doute d'origine XVIIe/ XVIIIe siècle. Disposition en U le long du chemin du Grand Saint-Didier. Corps principal en L auquel se sont accolées successivement les extensions, dont la longueur s'adapte à la voie, en fonction des besoins de l'exploitation.
Le parc arboré d'un hectare se développe à côté du mas et comporte des essences variées qu'on retrouve dans les autres parcs du terroir (magnolias, palmiers, cèdres, ...)
La longue allée de platanes met à distance le mas de l'ancienne route royale, aujourd'hui RD99.
Le mas est entouré par les terres agricoles (maraîchage) ponctuées par les haies brise-vent, composante essentielle du paysage.

Le réseau d'irrigation longe le mas.


Le canal d'irrigation


Les dépendances


L'allée de platanes

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111 et aux prescriptions spécifiques au patrimoine bâti de la plaine agricole p.112.

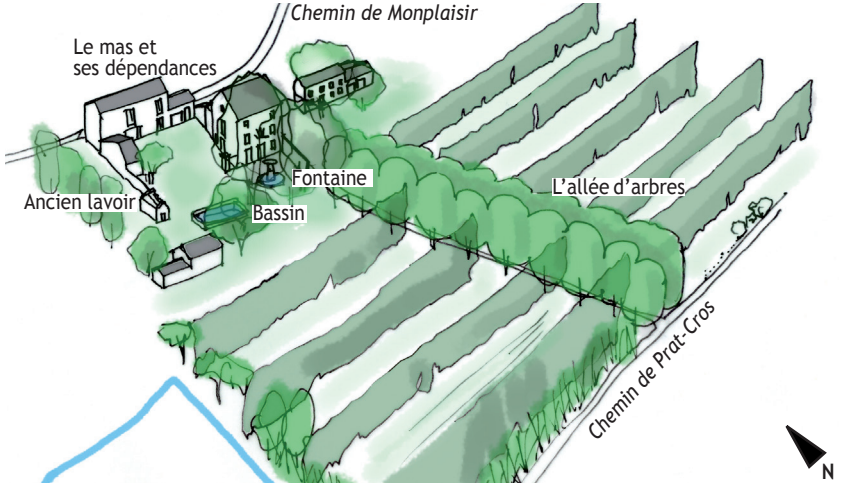
Préservation de l'ensemble bâti et des motifs paysagers associés.
Mesures de gestion visant à la pérennité et au maintien des arbres, anticipation du renouvellement des sujets, maintien de la diversité des espèces végétales.

LE MAS VIEUX

FICHE
12

SITUATION plaine occidentale
CADASTRE CR n°59,57
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble formé par le mas + ses dépendances + les bassins + fontaines et puits + l'allée d'arbres



Le corps principal à l'ordonnance incertaine se développe sur 3 niveaux dans l'axe de l'allée de platanes. Les dépendances sont venues s'accoler au fil du temps et des besoins pour finalement former un U. L'ensemble est complété par un petit mas et sa fontaine à l'est de la maison, dans le champ adjacent.
On note la présence d'installations liées à l'eau : un puits, une fontaine de belle facture et un bassin. Le lavoir vient conclure le U en partie ouest.
L'allée de platanes et les haies brise-vent découpent l'espace agricole et masquent les constructions au regard.


L'allée de platanes


Une des dépendances et le puits


Les dépendances accolées


La maison de maître et la fontaine

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111 et aux prescriptions spécifiques au patrimoine bâti de la plaine agricole p.112.

Préservation de l'ensemble bâti et des motifs paysagers associés.
Mesures de gestion visant à la pérennité et au maintien des arbres, anticipation du renouvellement des sujets.

LE CABARET NEUF

FICHE
13

SITUATION plaine orientale, le long de la RD99
CADASTRE HM n°44
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble formé par le mas + ses dépendances



Mas situé le long de l'ancienne route royale (RD99), dans la plaine orientale.
À la demeure, légèrement en retrait par rapport à la route, s'accolent deux hangars agricoles de grandes dimensions, témoins du développement économique d'une agriculture en pleine expansion à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle.


La maison de maître


Les dépendances

Préconisations

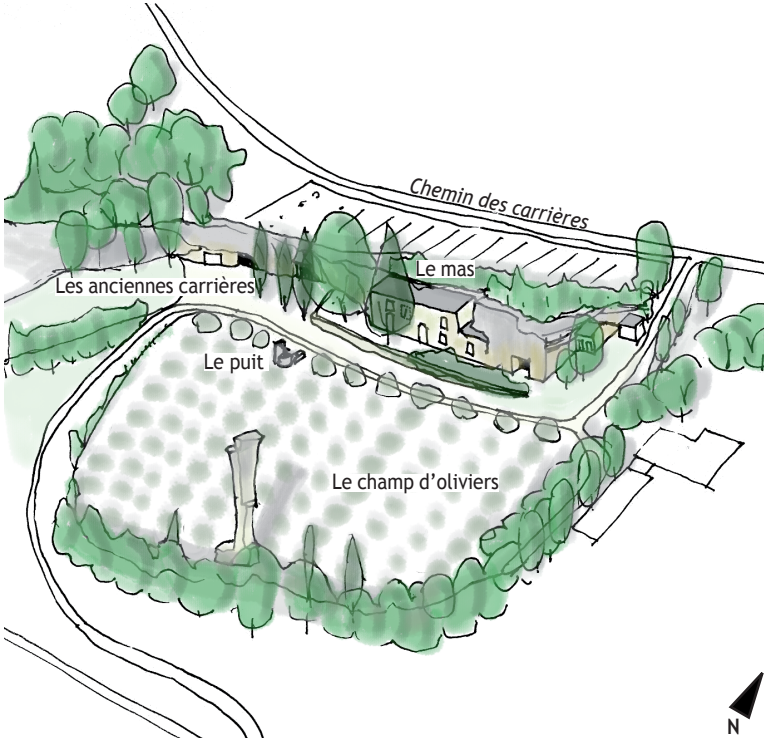
Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111 et aux prescriptions spécifiques au patrimoine bâti de la plaine agricole p.112.

LE MAS DE LA PYRAMIDE

FICHE
14

SITUATION sud de la ville, piémont
CADASTRE IR n°197
CATÉGORIE élément bâti et ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel, historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

ensemble formé par le mas + le puits + le bosquet d'arbres + les anciennes carrières




Le mas s'adosse à la roche

Exemple atypique de bâti adapté à la topographie, semi-troglodytique. Situé en contre bas du chemin des Carrières, le mas s'adosse à la roche pour se protéger du vent. De taille modeste le mas fait face à un champ d'oliviers (plantés récemment).
Exemple de carrières colonisées progressivement par l'habitat.
Présence d'un puits.




Le puits dans le champ d'oliviers

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à préserver» p.111.

Préservation de l'ensemble bâti et des motifs paysagers associés.







Mas proche du mas du Rouge, le bâti se fond dans le paysage

LES MAS ISOLÉS DANS LE MASSIF

FICHE **15** fiche générique

SITUATION massif
CADASTRE IS n°291
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Mimétisme dans le paysage du massif.

Souvent nichés dans les vallons, ou en limite du relief. Le mas cherche à s'implanter sur une portion de terrain plat à l'écart des terres cultivables, afin d'en préserver l'usage.
Liés à l'activité agricole : exploitation de la terre, élevage. Caractère fonctionnel, mêlant vie familiale et paysanne dans une même bâtisse.

Ancienne bergerie.

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

Préservation de l'ensemble bâti et des motifs paysagers associés.

DPA

LE HAMEAU DE LA GALINE

FICHE **16**

SITUATION plaine orientale, le long de la RD99
CADASTRE EM EN IL IK
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble formé par la RD99 + le double alignement de platanes + les bâtiments qui bordent la route + leurs plantations d'accompagnement









Maison adossée à la voie



Le hameau de la Galine le long de la route d'Orgon, est un ensemble de constructions organisées, sans doute, autour d'un ancien relais de diligences, à la croisée des chemins (RD99 et cours du Trou des bœufs) autour d'un espace dégagé, au statut hybride, ni public, ni privé.
Gabarit courant, morphologie de mas rural, R+1, faîtière parallèle à la voie, avec façade principale au sud.
5 à 6 mas avec leurs annexes et l'accompagnement végétal. Forte relation avec le territoire agricole et les champs qui l'entourent auxquels il est intimement imbriquée.
Peu de clôtures, sinon directement accrochées aux corps de bâtiment. Sol poreux, forte présence du végétal.
Structuration par le végétal : arbres d'alignement de la RD99

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

Soin apporté à la qualité de l'affichage publicitaire et des enseignes commerciales afin de limiter la pollution visuelle du site.

LE HAMEAU DES VÉRANS

FICHE
17

SITUATION piémont
CADASTRE BS
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

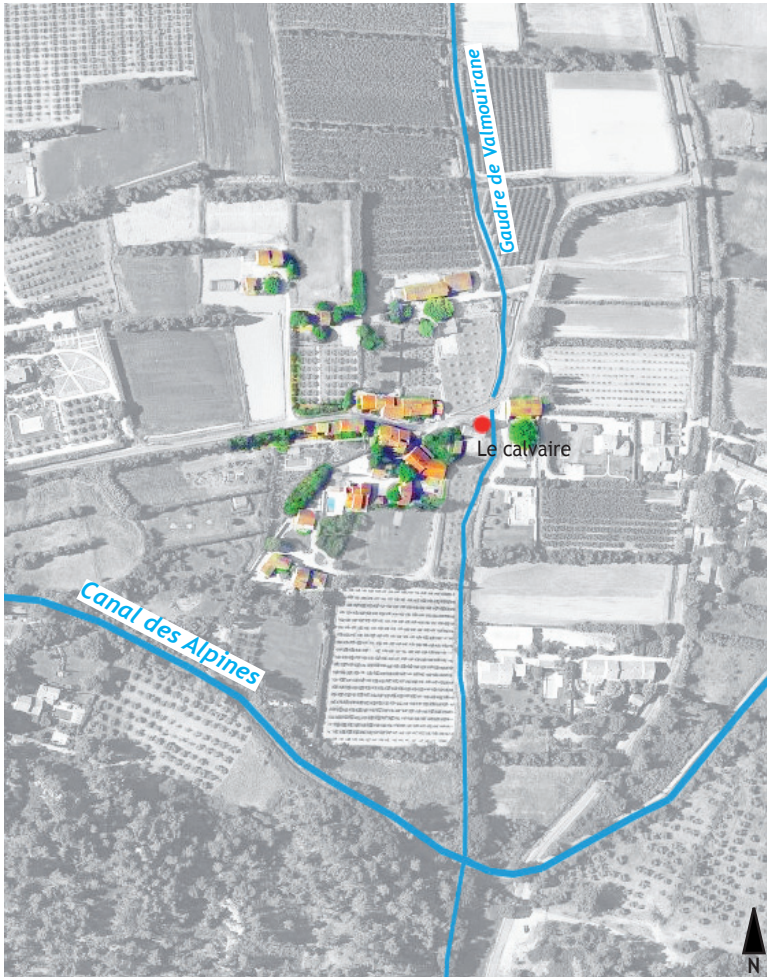
ensemble formé par le bâti en grappe + la route + le gaudre + les plantations d'accompagnement + éléments de petit patrimoine

Hameau situé entre le canal des Alpines et la voie Aurélia.

Groupement de mas (une vingtaine de constructions) dont le noyau constitué par une «grappe» de bâtis en continuité le long du chemin communal du Mas des Vérans, traversé par le gaudre de Valmouirane.
Forte présence du végétal d'accompagnement.
Imbrication du bâti et des champs.



Calvaire à l'intersection de la route et du gaudre







Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111 et aux prescriptions spécifiques au patrimoine bâti de la plaine agricole p.112.

Préservation de l'ensemble bâti et des motifs paysagers associés.
Mesures de gestion visant à la pérennité et au maintien des arbres, anticipation du renouvellement des sujets, maintien de la diversité des espèces végétales.

Une attention aux éléments de petits patrimoine (murets, calvaires, ponts...) et aux éléments paysagers constitutifs : plantations d'accompagnement, gaudre...

LA CRAU MASSANE-CORNUD

FICHE
18

SITUATION plaine occidentale
CADASTRE BN BO BP
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble formé par la route + le bâti aligné ou adossé à la voie + les arbres remarquables

Ce hameau s'installe le long du chemin de Roussan et de Cornud.
Une série de maisons en bande s'adosse à la voie tandis que plus loin les maisons en bande sont alignées à la voie face à une placette et son arbre remarquable. L'ensemble forme un espace privé/public hybride. La voie acquiert un statut de place de village, dû à l'alternance pleins/vides. Autour de l'ancien chemin s'organisent l'habitat, les installations (puits, lavoir...) et la végétation.



Maisons adossées à la voie



Forte présence du végétal.





Maisons alignées le long de la voie et arbre remarquable

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111 et aux prescriptions spécifiques au patrimoine bâti de la plaine agricole p.112.

Préservation de l'ensemble bâti et des motifs paysagers associés.

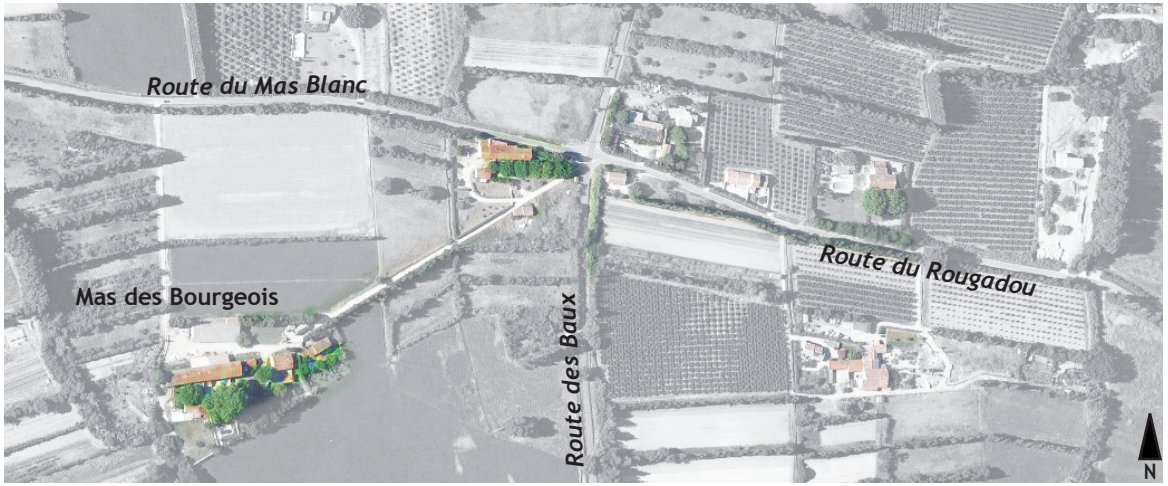
LE QUARTIER DU GRÈS ET LE MAS DES BOURGEOIS

FICHE
19

SITUATION piémont
CADASTRE BR BO
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble formé de constructions agricoles constituées de plusieurs mas à la croisée des chemins

riches mas avec jardins, invisibles depuis le chemin. + 1 gd ensemble (hameau?) avec accès privé et cour partagée
2 anciennes devantures de magasins











Anciennes devantures le long de la route du Mas Blanc

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111 et aux prescriptions spécifiques au patrimoine bâti de la plaine agricole p.112.

Préservation de l'ensemble bâti et des motifs paysagers associés.

LE QUARTIER DES JARDINS

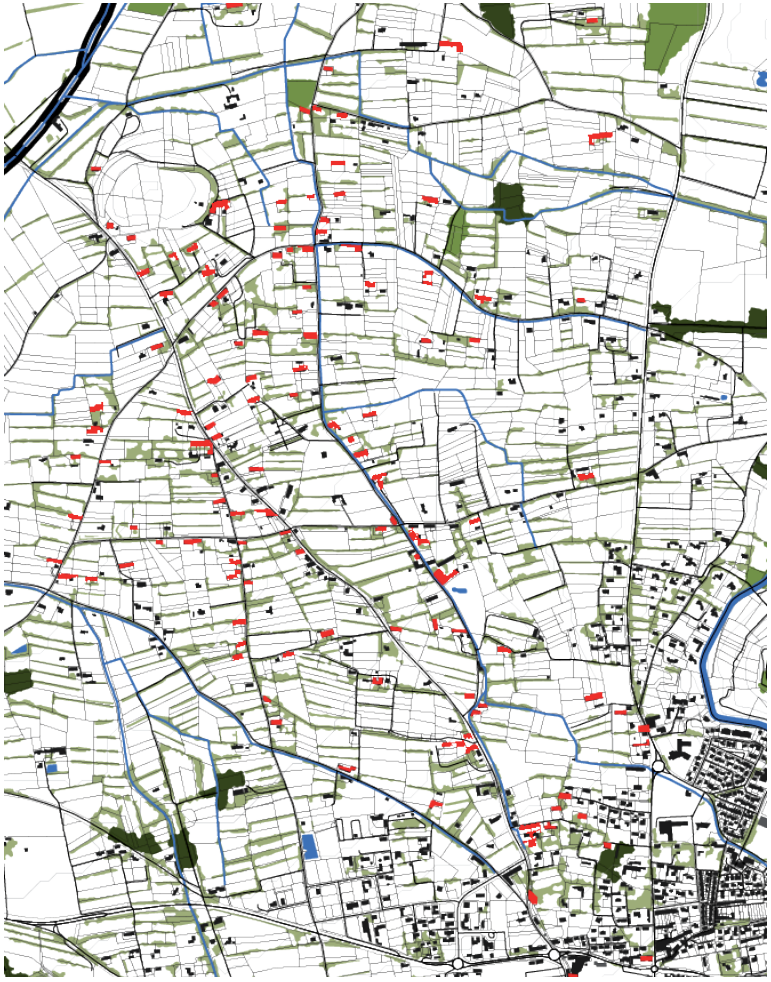
FICHE
20

SITUATION plaine occidentale
CADASTRE nord-ouest de la commune
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel, écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble formé par le bâti agricole + le système viaire + les haies + les roubine



Carte de l'État Major, XIXe siècle



Le «bocage», sa trame parcellaire (chemins, haies, roubines...) et les constructions disséminées constituent un «paysage mémoire» d'intérêt patrimonial à forte image identitaire.
Ce parcellaire a été dessiné par le système d'irrigation gravitaire de distribution de l'eau.

Quartier anciennement lié à la culture du chardon, sur de petites exploitations associées au maraîchage.
Installation des constructions agricoles (habitat et dépendances) dans le maillage agricole, sur de petites parcelles.
Toponymie liée à la présence de jardiniers «des écarts» dès le XVIIe siècle.


La route d'Eyragues, bordée par le Réal



Préconisations

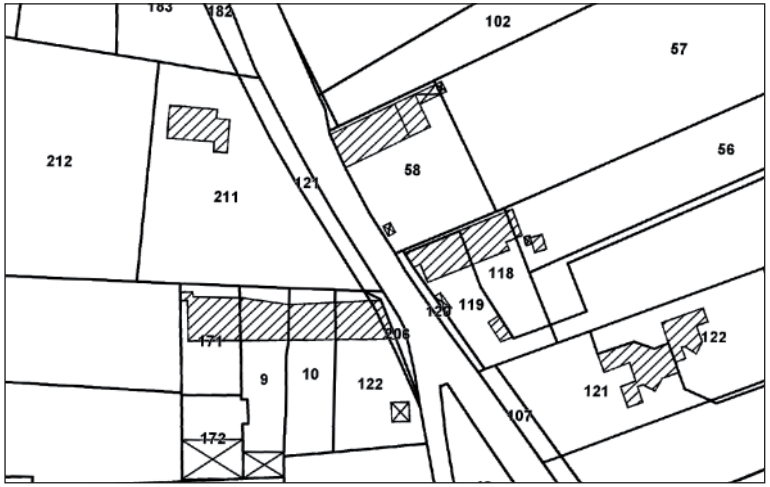
Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111 et aux prescriptions spécifiques au patrimoine bâti de la plaine agricole p.112.

Préservation de l'ensemble bâti et des motifs paysagers associés.

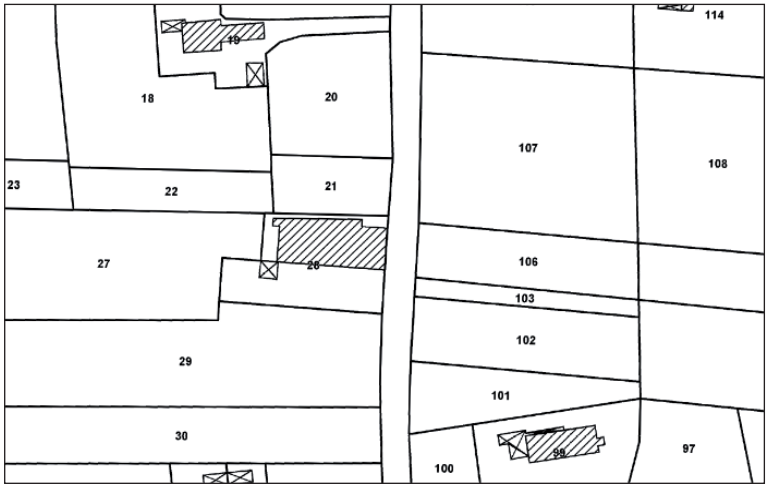
maintien de la trame paysagère parcellaire/ haies/chemins/roubines...




Mas à Vidau, sur la route d'Eyragues




Mas situés sur la route de Maillane




Ancien mas de Jean Mistral

LES MAS EN GRAPPE LE LONG DE LA VOIE

FICHE **21** fiche générique

SITUATION quartier des jardins
CADASTRE CZ DK CY
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble formé par les mas en grappe et s'ils existent, la cour avec ses murs de clôture et ses platanes

Sans constituer un hameau, ensemble de constructions (mas + annexes) regroupées proches des chemins, adossées ou le long des voies.
Constituent un paysage bâti d'une certaine densité structurant la voie du fait de l'implantation des constructions et des clôtures à l'alignement.
L'alternance des pleins et des vides constitués par les cours rythme la perception depuis la route.

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111 et aux prescriptions spécifiques au patrimoine bâti de la plaine agricole p.112.

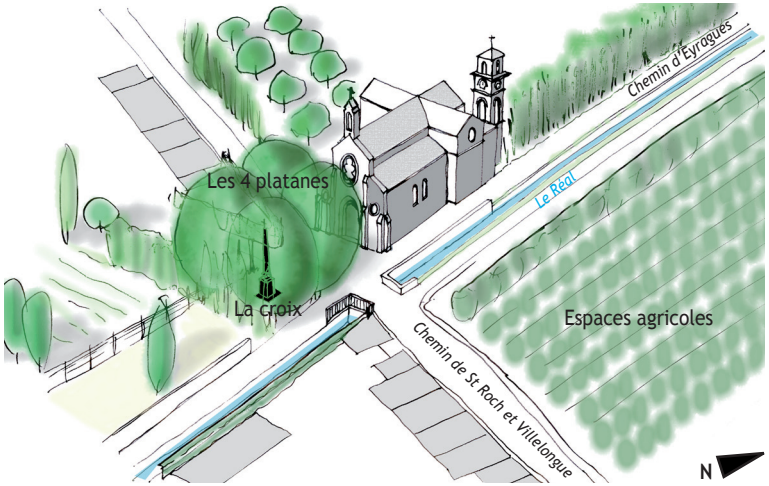
Le soin apporté au traitement des clôtures et limites avec les voies et le maintien des éléments végétaux.

LA CHAPELLE SAINT-ROCH

FICHE
22

SITUATION quartier des jardins
CADASTRE CY n°68
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

ensemble formé par la chapelle + le carrefour + le Réal + le calvaire + les 4 platanes



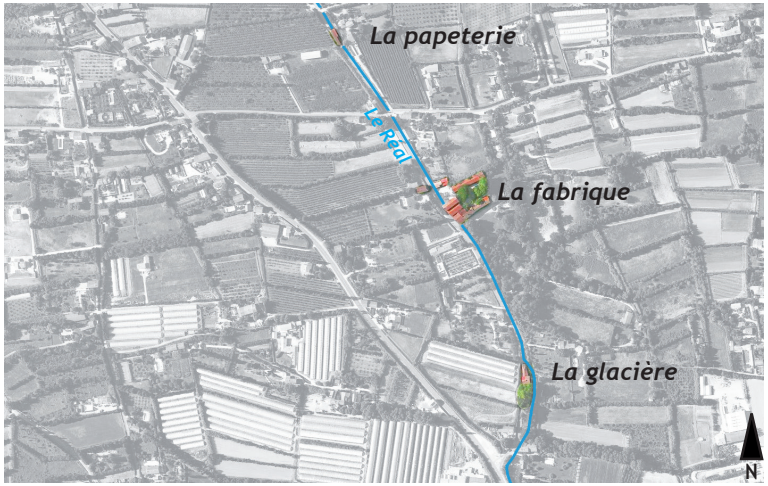
Caractéristique des petits édifices cultuels, la chapelle a été édifiée en remerciement à Saint-Roch pour avoir épargné le quartier de la peste de 1721.

Par son implantation à la croisée des chemins, la chapelle constitue un élément «repère» dans le paysage du quartier des jardins.
Avec ses 4 platanes et son calvaire, elle vient compléter le dispositif paysager constitué par le chemin d'Eyragues, le Réal et le bâti agricole adossé au chemin de St-Roch et Villelongue.

Préconisations


Le calvaire, les platanes, la chapelle


Le Réal











LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES SUR LE RÉAL

FICHE **23**

SITUATION quartier des jardins
CADASTRE CW n°118,146 DE n°189
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT historique, culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble formé par le Réal et les installations industrielles qui se développent en liaison avec ce dernier

Le canal du Réal traverse le nord du territoire. Créé au XVIIIe siècle, il a contribué au développement d'une agriculture pré-industrielle dont les témoins (moulins, papeterie, glacières...) installés le long de son parcours, sont de belle facture. Il irrigue la plaine agricole et le quartier des jardins.

Préconisations

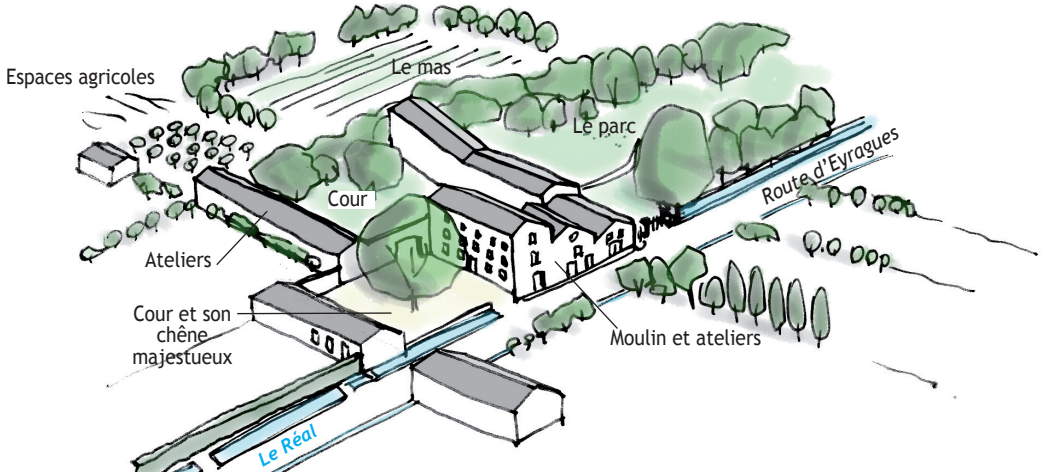
Les interventions contemporaines récentes sur son profil et sur ses berges avec, sur certaines séquences, son busage, contribuent à dénaturer ce patrimoine hydraulique.
Un projet de valorisation de cet ensemble patrimonial serait nécessaire.

LA FABRIQUE

FICHE
24

SITUATION quartier des jardins
CADASTRE CW n°146
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

ensemble formé par le mas + ses dépendances + le parc + les bosquets d'arbres + l'étang + les cours




La grande façade sud du mas




Le parc



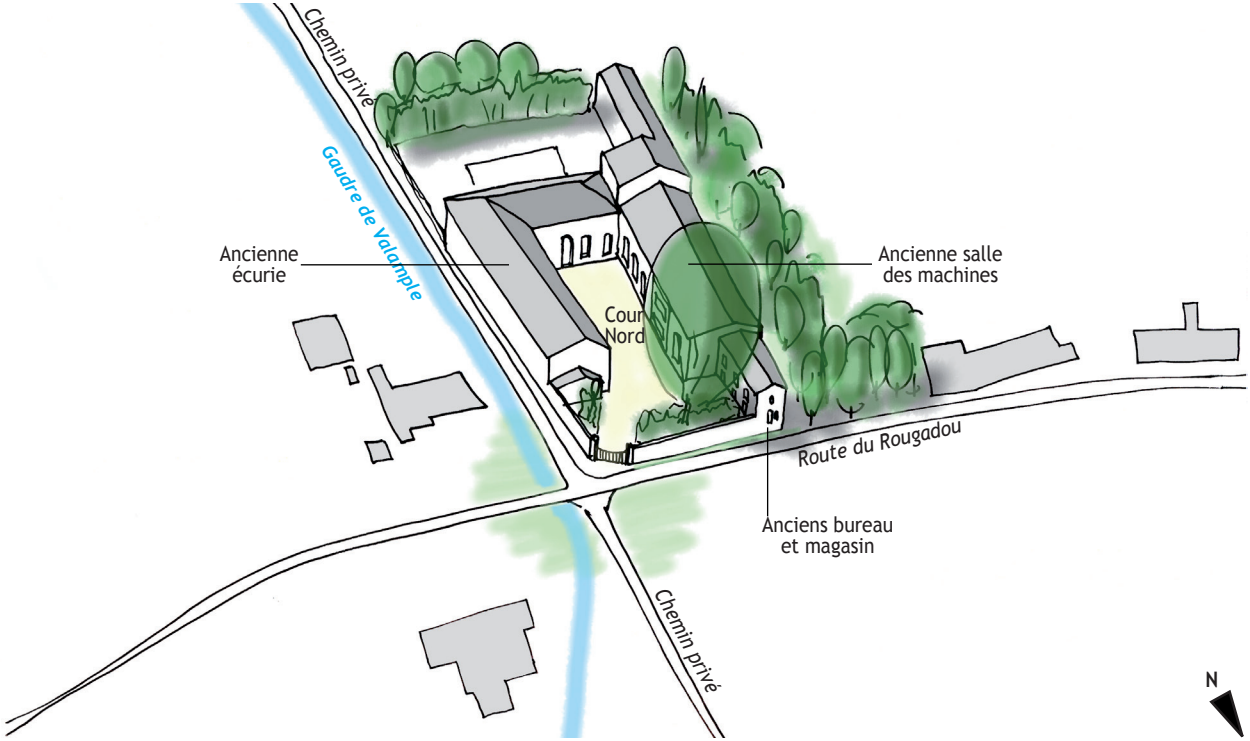
Grande propriété (3000m² bâtis, 2 hectares de parc) créée au début du XIXe siècle par la famille Mistral. Illustration du dynamisme industriel de l'époque, lié à l'agriculture, à la transformation de la garance et du chardon cardère.
Ensemble constitué d'une maison d'habitation à deux étages sur rdc, flanquée d'une serre et de logements de domestique. Construit en déchets de carrière recouverts de crépis, orné d'une simple génoise, il emprunte davantage aux caractéristiques de construction des fabriques ou des mas plutôt qu'aux maisons bourgeoises de l'époque. Seule la serre aux vastes dimensions rappelle un certain art de vivre de l'élite.
Ensemble complété par un parc de 2 hectares.

Usine à garance édifiée en 1820. elle fonctionna jusqu'en 1860-61.

En 1985, la Fabrique accueille la fondation Panigel «60 ans de collection» du célèbre musicologue et cinématologue Armand Panigel.

Préconisations

Pour toute intervention sur cet ensemble, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à préserver» p.111 et aux prescriptions spécifiques au patrimoine bâti de la plaine agricole p.112.
Préservation de l'ensemble bâti et des motifs paysagers associés.





LES ANCIENS ABATTOIRS - USINE BLAIN

FICHE **25**

SITUATION plaine occidentale
CADASTRE BI n°226
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble formé par les anciens bâtiments industriels + la cour

L'ensemble, construit au début du XXe siècle, se situe le long de la route du Rougadou et forme un U ouvert vers le Nord. Il s'installe à proximité de 3 gaudres : Valample, Rougadou et Servières. Le bâti ainsi que les murs de clôture s'installent en limite de parcelle, à l'alignement avec la route et le chemin. Le portail occupe l'angle de cet ensemble.
Bâtiment représentatif des constructions début XXe.

Bel arbre dans la cour.

Préconisations

Pour toute intervention sur cet ensemble, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111 et aux prescriptions spécifiques au patrimoine bâti de la plaine agricole p.112.

LE LAC DU PEIROOU

FICHE
26

SITUATION massif, sud de la ville
CADASTRE IP
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver



Le barrage du Peiroou, en plein coeur du massif, a été construit en 1841 par la municipalité pour alimenter en eau les fontaines du village et irriguer les quartiers sud qui n'étaient pas desservis par le canal des Alpines.
Les romains avaient déjà construit sur le même site un barrage ainsi qu'un aqueduc pour desservir en eau les thermes et la fontaine «triomphale» de Glanum.

Le plan d'eau inscrit dans une conque rocheuse reflète les parois des falaises qui l'encadrent. Site très fréquenté par les Saint rémois, il concentre une grande partie des éléments paysagers qui caractérisent les Alpilles : la roches calcaire érigée en falaise, garrigues et pinèdes, vallons avec prairie et zones humides.

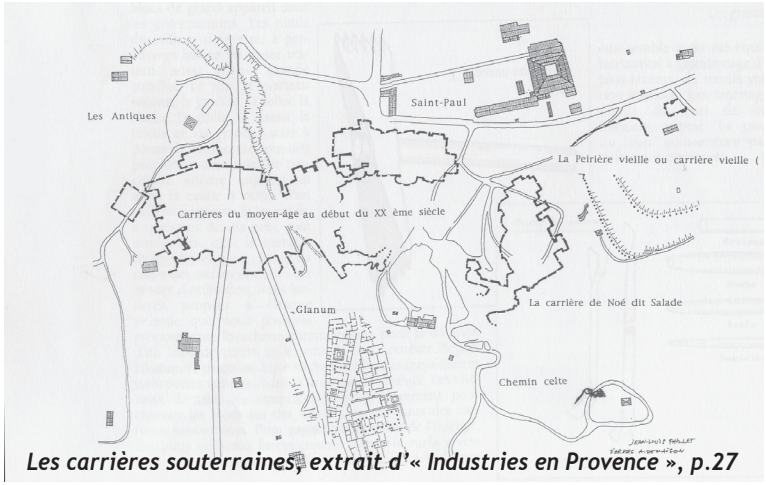
Préconisations
Milieu fragile qui nécessite une gestion appropriée, il a fait l'objet de premiers aménagement de requalification des berges et de gestion du stationnement aux abords directs. Mais un projet à l'échelle d'ensemble du site est aujourd'hui nécessaire, notamment pour maîtriser et encadrer les accès depuis la ville, le stationnement en amont et les parcours de randonnée et de promenade.

Pour toute intervention sur cet ensemble, se référer aux prescriptions générales au patrimoine paysager «à préserver» p.111.

LES ANCIENNES CARRIÈRES

FICHE
27

SITUATION piémont, sud de la ville
CADASTRE IR
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver (MH i)



Les carrières souterraines, extrait d'« Industries en Provence », p.27



Les carrières de Saint-Rémy ont fonctionné depuis l'antiquité jusqu'au début du siècle pour la construction locale.

Monolithe de 23 m de haut, témoin du niveau originel de la carrière antique, sis au mas de la Pyramide.

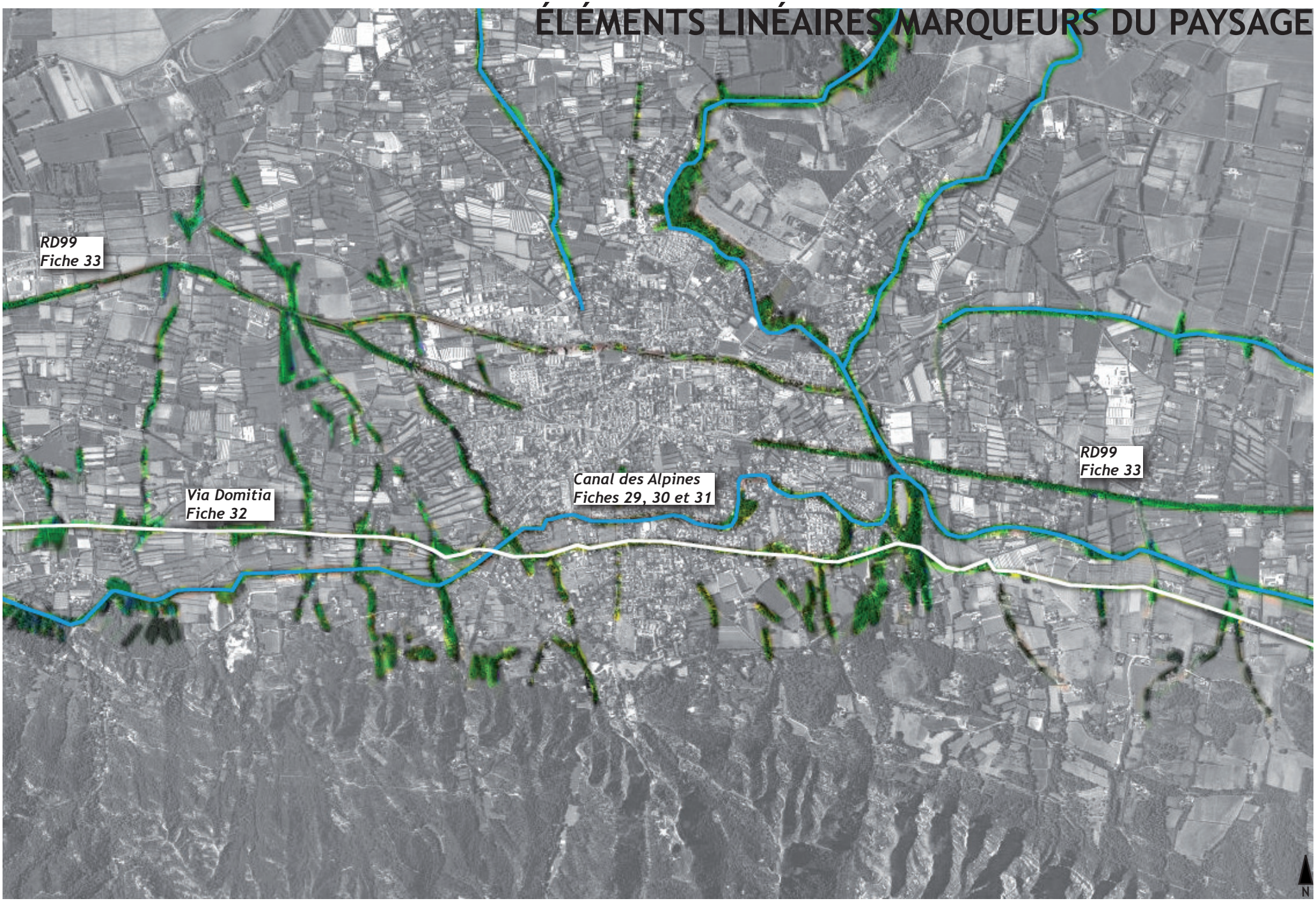
Préconisations

Anciennes carrières inscrites à l'inventaire des Monuments Historiques



Le monolithe situé au mas de la Pyramide

ÉLÉMENTS LINÉAIRES MARQUEURS DU PAYSAGE

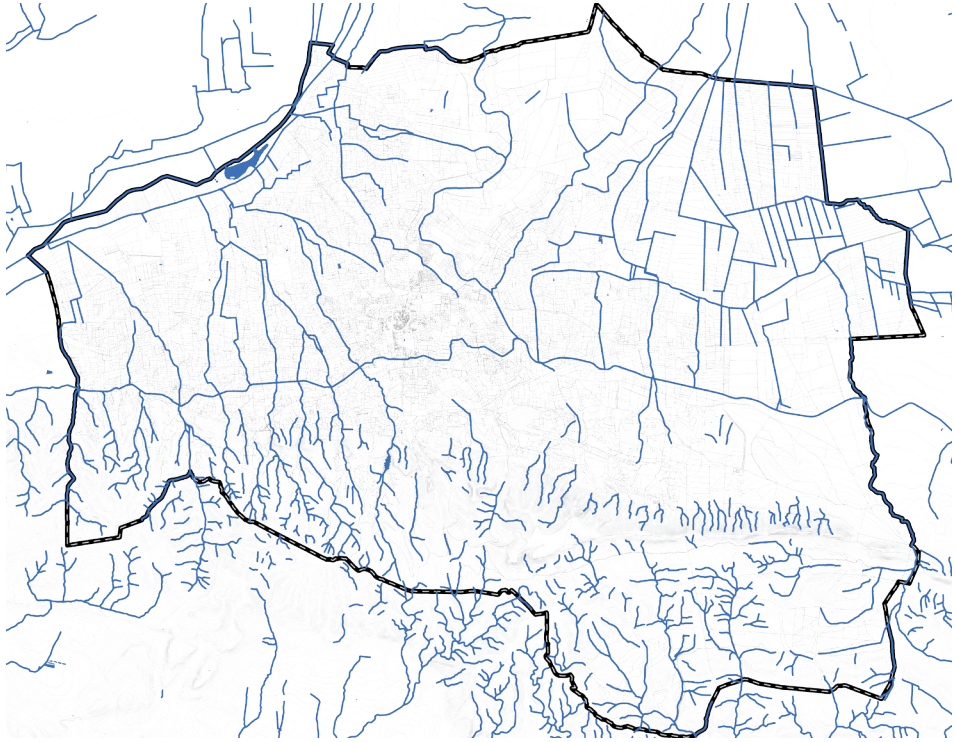


LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

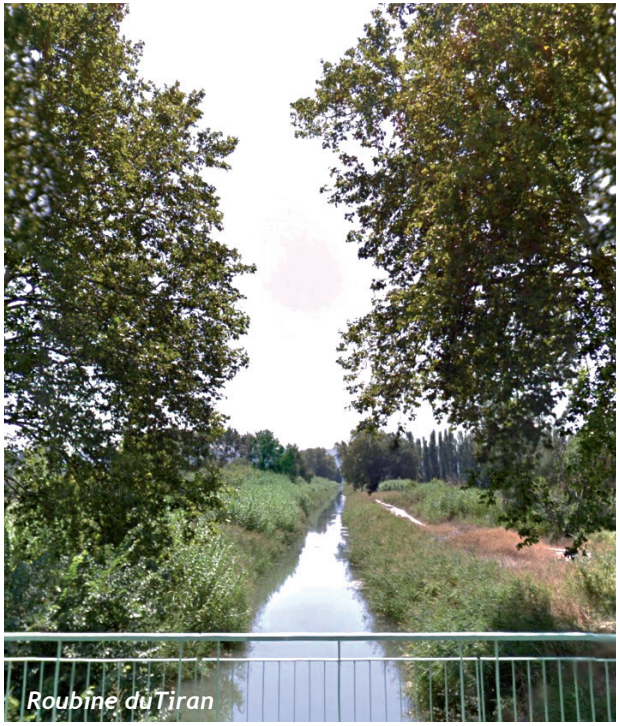
FICHE **28** fiche générique

SITUATION massif, piémont, plaine
CADASTRE commune
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT écologique, culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler (DPA)

Le réseau hydrographique et hydraulique est un ensemble composé par les gaudres (ruisseaux naturels), canaux d'irrigation, filioles d'arrosage (branches secondaires des canaux), fossés et canaux d'assainissement, éléments linéaires marqueurs du paysage, dont l'orientation 1 de la partie réglementaire de la DPA impose la préservation.



Le réseau hydraulique est un système d'arrosage gravitaire très développé dans les Alpilles et vital pour le maintien de l'agriculture et des paysages. Entretenus par les agriculteurs réunis au sein d'ASA, ces canaux connaissent régulièrement des problèmes de gestion, liés au coûts d'entretien d'ouvrages mais aussi au fait de l'extension des zones urbaines ou de l'abandon de l'arrosage lié au rachat des terres par des non agriculteurs.
Les gaudres (une vingtaine) et leur ripilsylve forment le réseau hydrographique. Ce sont des structures paysagères importantes pour la bio diversité et les paysages. En créant des vallons orientés sud/nord, ils ont sculpté le massif et le piémont, descendant des Alpilles et guidant les eaux pluviale vers le Rhône à l'ouest et la Durance à l'est, en se jetant dans les fossés, anguillons et Réal qui assurent l'assainissement de la plaine.



Roubine du Tiran



Canal des Alpines

Préconisations

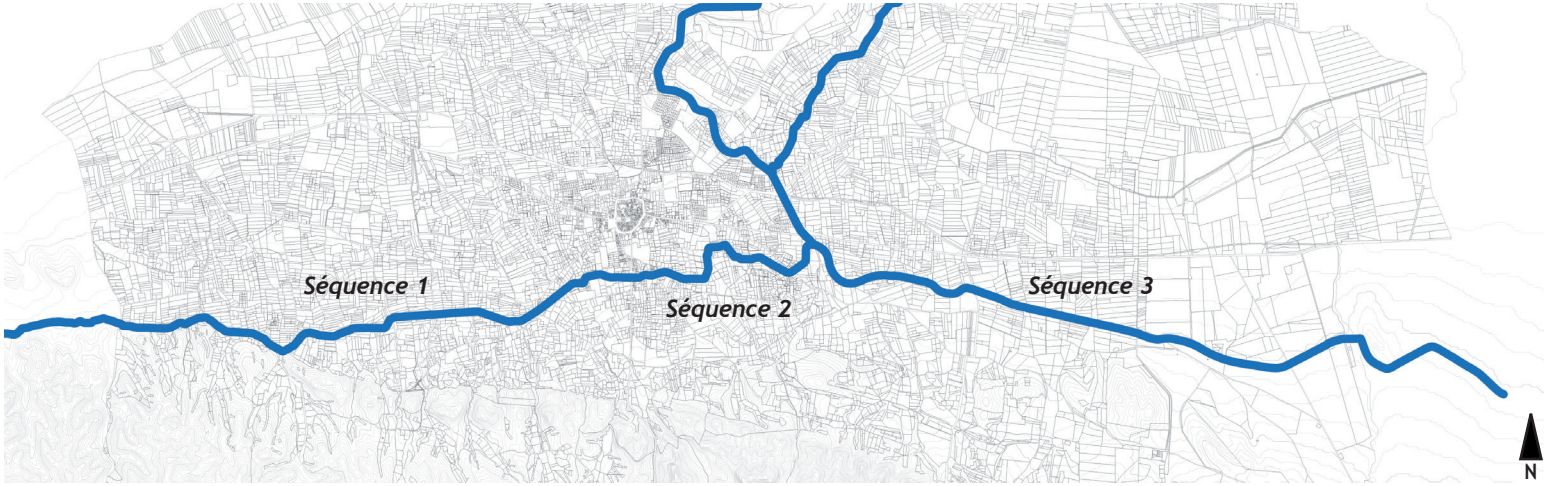
DPA *«Le réseau hydrographique et hydraulique...devra être préservé et sa gestion pérennisée. Dans le cas d'une modernisation, les travaux se feront dans le respect de la forme des ouvrages, des matériaux traditionnels, du traitement qualitatif des abords, du maintien des ripisylves en conservant leur valeur biologique»*

LE CANAL DES ALPINES

FICHE
29

SITUATION d'est en ouest
CADASTRE d'est en ouest
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT écologique, historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

ensemble formé par les éléments bâtis et paysagers canal + les ouvrages hydrauliques + les berges et chemins d'entretien + la ripisylve et les plantations d'alignement



Le canal des Alpines a été créé dans les années 1830 pour irriguer de façon massive les plaines du Comtat, contribuant au développement économique de la commune.
Il traverse le territoire communal d'Est en Ouest en limite de piémont et alimente 2 canaux secondaires, l'un vers Noves, l'autre vers Eyragues, encadrant ainsi le plateau de la Petite Crau.
Il alimente par ailleurs un réseau très dense de filioles, roubines et canaux secondaires, créant ainsi un paysage unique de bocage et contribuant à l'alimentation de la nappe.
C'est dans sa séquence urbaine, quand il traverse le faubourg sud, qu'il est le plus perceptible. Sinuant au coeur des quartiers habités, il joue un rôle de lien paysager et fonctionnel indéniable, puisque très pratiqué par les saint-rémois.
Il marque ainsi les limites franches entre piémont, territoire «au sec», et plaine, territoire irrigué. En outre, il dessine le contour de l'enveloppe urbaine à l'est et au sud, marquant l'entrée de ville au niveau des chutes.


Séquence 1 : piémont


Séquence 2 : faubourg


Séquence 3 : plaine

Préconisations
Protection et entretien des masses boisées le long des berges qui ne gênent pas la libre circulation des piétons, cyclistes et services d'entretien.
Potentiel de liaison douce du centre ville vers l'est ou l'ouest du territoire communal par l'aménagement possible d'un promenade piéton-cycles: intégration des mobilités douces dans le PLU.
La perspective d'un projet de cheminement en bord de canal devra faire l'objet d'un travail d'intégration paysagère.

LE CANAL DES ALPINES : SÉQUENCE ENTRE CHUTES ET GIRATOIRE

FICHE
30

SITUATION plaine orientale, le long de la RD99
CADASTRE EI IL
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT écologique, historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

ensemble formé par le canal + les ouvrages hydrauliques + les chutes + les ouvrages d'art + les arbres d'accompagnement






Les chutes

Après la séparation du canal en 2 branches (branche de Saint-Gabriel et branche qui se sépare à nouveau après le rond point pour former les branches d'Eyragues et de Noves) le canal subit une série de changement de niveaux. Après les chutes, le canal passe sous l'ancienne route royale puis longe la RD99, en contrebas. Les platanes d'accompagnement se développent le long du canal et le cache à la vue depuis la route. Le canal conserve son niveau tandis que la route est en faible déclivité jusqu'au rond point, que le canal traverse et surplombe avec un passage aérien créé lors de la déviation de la route départementale D99.


Passage aérien du canal


La RD99 passe en contrebas du canal

Préconisations

Protection et gestion des arbres le long des berges.
Secteur susceptible d'évoluer dans le cadre d'un projet d'aménagement lié à la création d'une piste cyclable.
Entretien des talus et masses boisées sur la séquence longeant la RD99.
Protection et mise en valeur des ouvrages d'art.
Le passage aérien du canal au niveau du franchissement de la départementale mériterait un traitement paysager de nature à valoriser cette séquence qui à ce jour a un caractère très routier.





Petits franchissements





PETITS OUVRAGES DU CANAL DES ALPINES

FICHE **31** fiche générique

SITUATION le long du canal des alpines
CADASTRE d'est en ouest
CATÉGORIE élément bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel, historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

ensemble formé par le canal + les ouvrages d'art et hydrauliques, liés au fonctionnement du canal et aux rencontres avec les routes et chemins

Ouvrage d'art audacieux, le canal des Alpines et ses branches sont accompagnés d'éléments construits, de franchissements, de répartiteurs, de grande qualité constructive. Toujours en pierre massive et soigneusement dessinés, ces petits ouvrages témoignent des savoirs-faire de l'époque.

Préconisations

DPA *«Mettre en valeur le patrimoine hydraulique en particulier dans les villages et leurs abords.»*

«Sauf nécessité justifiée, éviter les busages, constructions aux abords des ouvrages, etc.»

Préservation et mise en valeur de ces petits ouvrages. Les éventuels aménagements devront se faire dans un souci de maintien des qualités d'origine et d'intégration au paysage de la plaine et en employant le vocabulaire déjà mis en oeuvre pour les ouvrages existants afin de créer un langage commun à l'échelle du territoire communal.

LA VIA DOMITIA

FICHE **32**

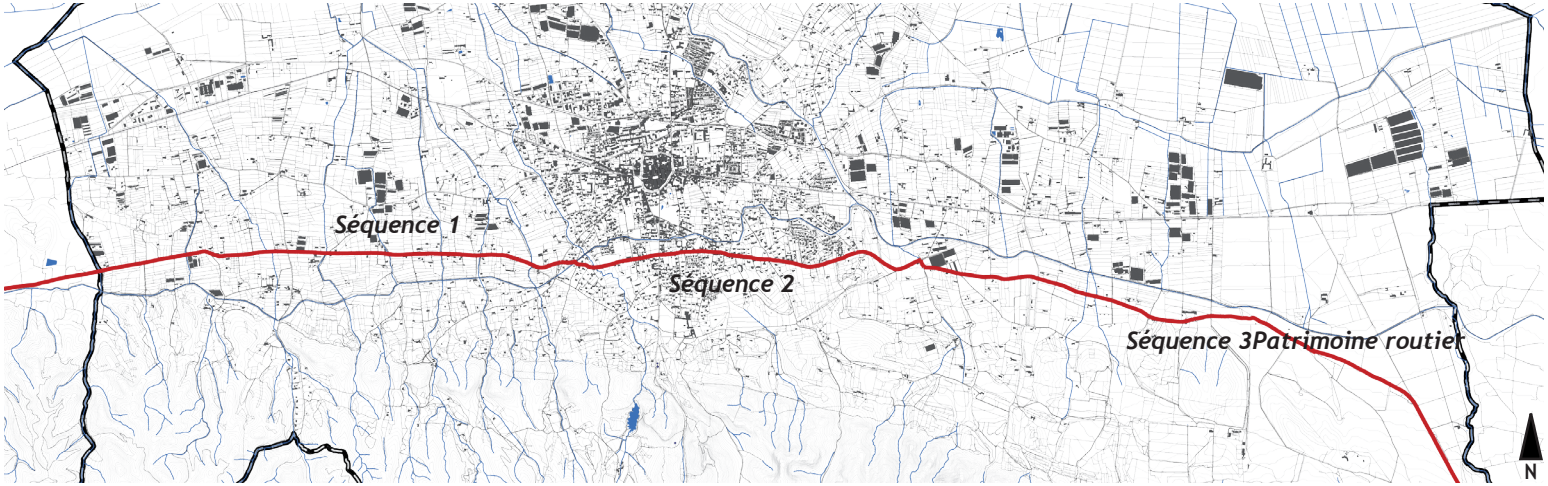
SITUATION sud de la ville, d'est en ouest
CADASTRE d'est en ouest
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT historique, culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Ensemble formé par la route + les plantations d'accompagnement + certains bâtiments alignés à la route + les éléments de petit patrimoine

élément linéaire / composante structurelle du paysage

Ancienne voie gallo-romaine, route inter-provinciale la plus ancienne de France. Créée en 120 av. JC elle fut un axe très fréquenté jusqu'au Moyen Age, vecteur de développement de la région.
Dans Saint-Rémy, la Via Domitia emprunte le Vieux chemin d'Arles, le chemin de la Croix d'Arles, le chemin Gaulois, les avenues J. Darbaud, F. de Baroncelli, J. Baltus, le chemin de la Croix des Vertus et l'ancienne Voie Aurélia (dénomination inexacte, celle-ci se situant en réalité au sud des Alpilles).

Patrimoine antique de Saint-Rémy reliant Tarascon à Glanum, puis se dirigeant à l'est vers les Alpes, la voie Domitia chemine d'est en ouest sur le piémont, tantôt au sec dans sa partie est, tantôt en terrain irrigué à l'ouest une fois le canal franchi dans le quartier du chemin Gaulois.




Séquence 1 : plaine occidentale


Séquence 2 : faubourg


Séquence 3 : piémont oriental

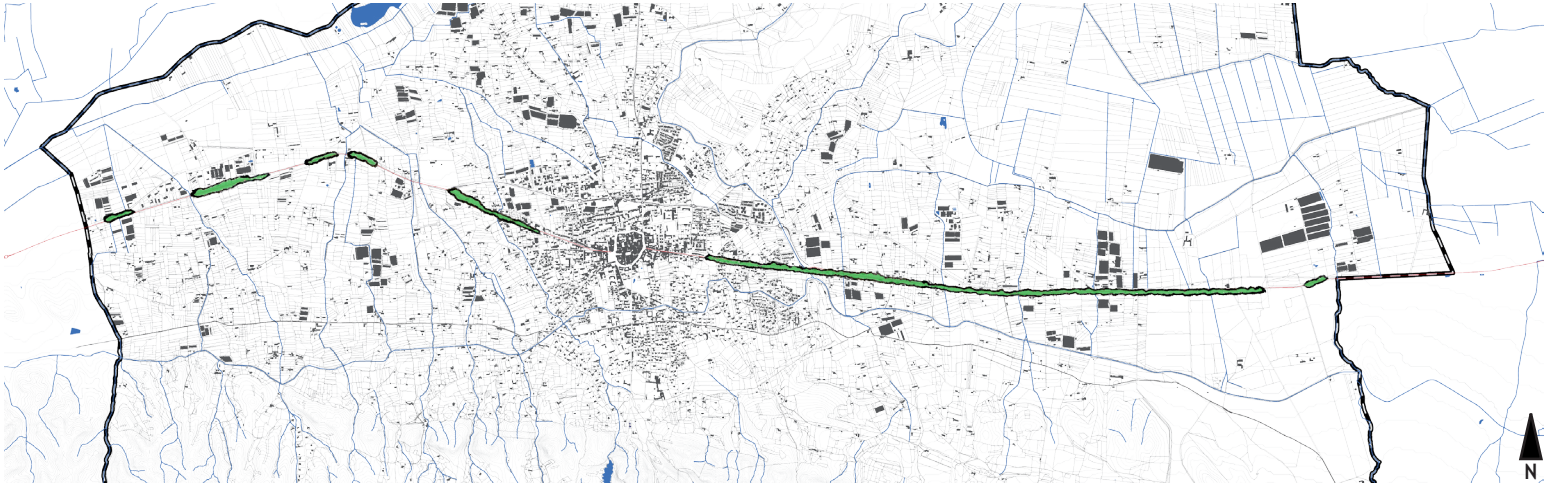

Croix des Vertus



Stèle d'entrée de domaine

Préconisations

Un travail de requalification et de valorisation de la voie Domitia serait nécessaire dans sa séquence urbaine. Le profil de la voie a été perturbé par des élargissements et la construction de clôture qui en changent la perception.
Proscrire les clôtures maçonnées et les abattage des haies et plantations d'accompagnement.
Maintenir le gabarit de la voie et envisager de lui donner un statut de voirie partagée.





Alignement de platanes le long de la RD99

L'ANCIENNE ROUTE ROYALE RD99

FICHE **33**

SITUATION d'est en ouest
CADASTRE d'est en ouest
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT historique, écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver (DPA)

Ensemble formé par la route + les platanes + certains bâtiments qui y sont alignés

Sur le territoire communal, la route est bordée de part et d'autre d'un alignement régulier de platanes, formant une voûte majestueuse au dessus de la RD99.
Ces platanes forment un motif, une ligne repère dans le paysage de la plaine de St-Rémy. Cette structure paysagère entretient une double relation au territoire, traversant les champs puis la ville, où elle accompagne les façades bâties. Elle crée et maintient un lien visuel et spatial entre terres urbanisées et terres agricoles.

La déviation de la RD99 au nord de la ville dessert l'image de St-Rémy. La traversée de ville est fortement marquée par la succession de giratoires, terre-pleins. L'alignement d'arbres est rompu.

Préconisations

Classée au titre de la Directive Paysagère des Alpilles (DPA).

Préservation et renforcement de l'ensemble formant alignement de platanes de part et d'autre de la voie.
Mesures de gestion visant à la pérennité et au maintien des sujets, telles que la taille d'entretien, le dégagement des pieds des sujets de toute surface perméable, anticipation du renouvellement des sujets malades ou âgés.
Préservation et restauration des éléments remarquables existants.

LES « CHEMINS » DE PLAINE

FICHE
34
fiche générique

SITUATION plaine agricole
CADASTRE commune
CATÉGORIE ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble formé par les chemins + la végétation + les murets + les fossés ou gaudres ou roubines

Les chemins de plaine ou de piémont qui sillonnent le territoire, bordés de fossés, accompagnés soit de haies coupe-vent, d'alignement de platanes, ou de haies vives, desservent les terres agricoles et les domaines productifs. De gabarit souvent étroit, ils sont rarement adaptés à un trafic de transit ou de poids lourds mais ils contribuent à la qualité paysagère du territoire communal.
Au même titre que le réseau hydraulique, ils constituent un ensemble qui maille la plaine et en donne une lecture diversifiée en fonction du type d'exploitation agricole traversée.


Route des Paluds


Route du Rougadou


Route des Paluds


Route du Rougadou

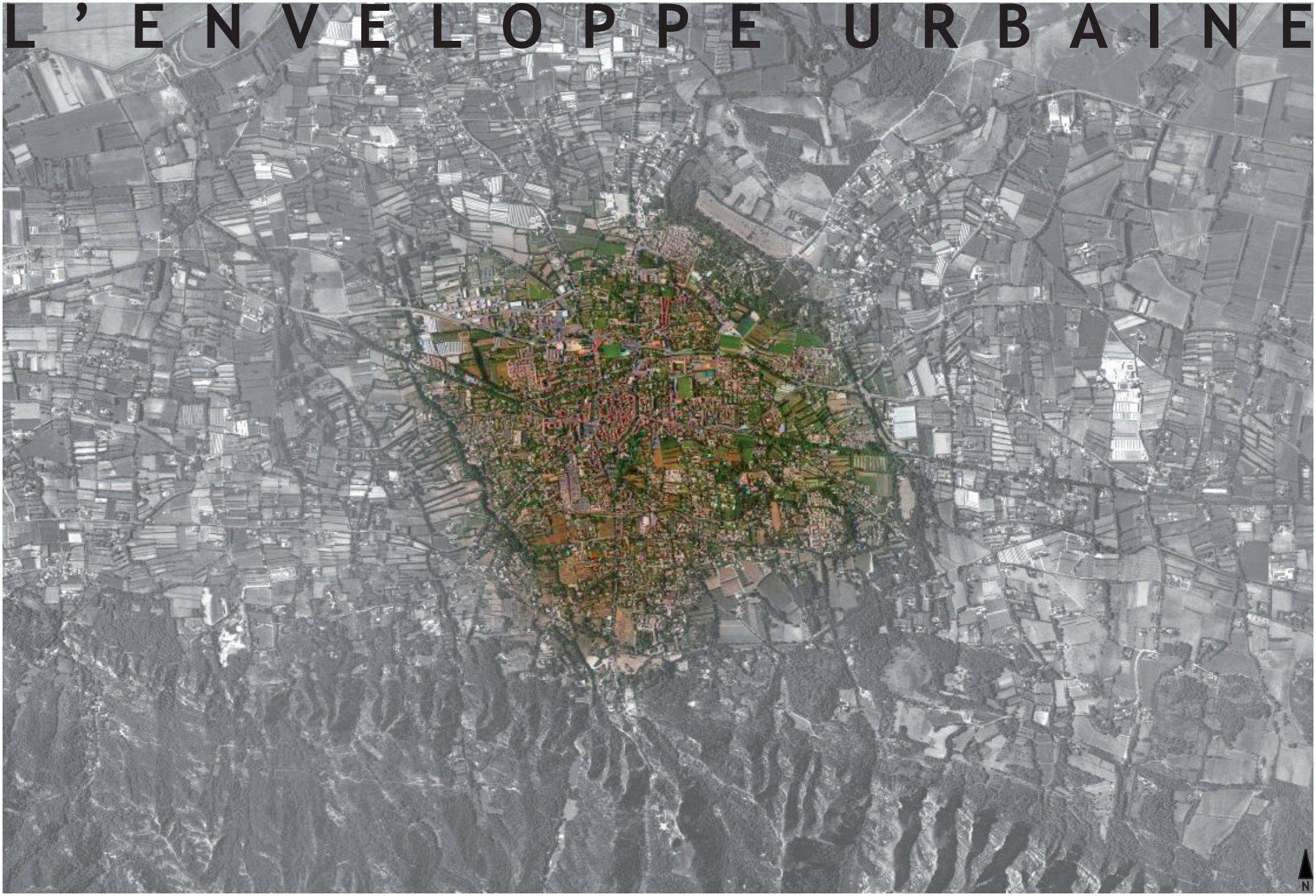



Route du Rougadou

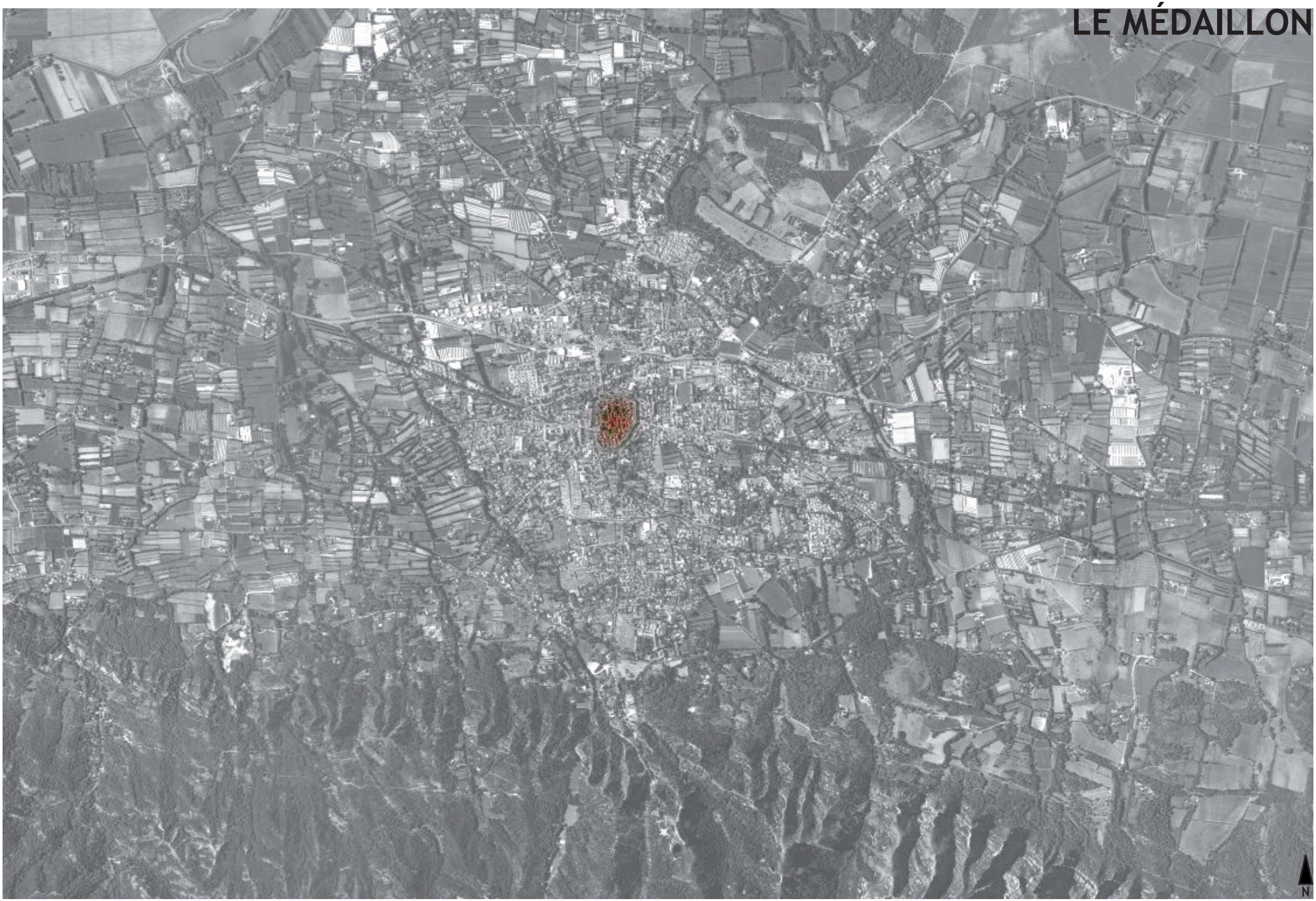
Préconisations

DPA *«Préserver l'échelle et la qualité des routes en limitant au maximum le trafic de transit»*

L'ENVELOPPE URBAINE



LE MÉDAILLON



LES COURS ET PASSAGES

FICHE **35** fiche générique

SITUATION centre ancien
CADASTRE AB
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensembles formés par les passages + le bâti qui les borde + la végétation de pieds de façade



Passage rue Nostradamus



Passage rue Carnot



Passage rue du Petit Puits

Les espaces publics sont hiérarchisés, adaptés à l'échelle du bâti et aux usages. Les passages et cours permettent l'accès aux logements lorsque le bâti est dense.
Ils font parfois l'objet de quelques libertés, la frontière entre l'espace public et l'espace intime et privé devient floue. Les arbres et végétaux plantés dans ces interstices y sont pour beaucoup.
Des espaces de transition se forment, espaces publics à pratiques privées. Autant de lieux facilitant l'appropriation des rues par les riverains, où l'habitant côtoie le passant et les relations villageoises se nouent.

Le fruit des murs, leur irrégularité, confèrent au centre ancien son caractère presque organique qui génère une certaine poésie, dont la fragilité nécessite une attention et un soin particulier lorsque des travaux sont programmés, aussi bien sur l'espace public que sur les parties privatives.

Préconisations

Pour toute intervention sur ces ensembles, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à préserver» p.111.

LES PLACES ARBORÉES

FICHE
36
fiche générique

SITUATION centre ancien
CADASTRE AB
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par la place + les arbres + les façades du tour de place + les éléments d'architecture ou d'art urbain (fontaines, marches...)

Ces espaces publics à taille humaine permettent aux habitants de déambuler, de se rencontrer. La végétation, omniprésente, y a sa part. Elle flatte l'oeil, en même temps qu'elle procure de la fraîcheur en été et qu'elle contribue au confort ambiant.


Place Favier


Place Jean de Renaud


Place Jules Pélissier


Place Raoul Tourtet

Préconisations

Pour toute intervention sur cet ensemble, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à préserver» p.111.

Préservation des éléments constitutifs des places: façades des maisons, arbres.
Tout aménagement de la place devra prendre en compte l'intégralité de l'espace. Les interventions sur les façades qui bordent la place devront faire l'objet d'un soin particulier.
Dégagement des seuils, favoriser la plantation des pieds de façades.

Rééquilibrage d'une partie du stationnement vers d'autres parkings de la commune.










APPROPRIATION DES PIEDS DE FAÇADES

FICHE **37** fiche générique

SITUATION centre ancien
CADASTRE AB
CATÉGORIE élément bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

série de pieds de façades plantés, treilles, seuils plantés et pots

La présence du végétal témoigne de l'investissement du lieu par ses habitants: il occupe interstices et espaces résiduels.
Cette forme de colonisation qui bénéficie d'une acceptation implicite, anime les rues du centre historique et contraste avec la minéralité du centre ancien.

Préconisations

Encourager le développement de ces micro espaces publics, la plantation des pieds de façades et des clôtures, les treilles plantées.

L'organisation des seuils entre l'espace public et l'espace domestique procure une intimité et une appropriation à préserver. Associé à un traitement raisonné de l'aménagement urbain des rues, la permanence de cette tradition facilitera, le partage de l'espace public entre véhicules et piétons.



10 SAINT RÉMY-DE-PROVENCE. — Fontaine Nostradamus.



9. St REMY en PROVENCE — Fontaine de la Trinité et Cours Carnot

B. F. CHALON S SAONE



Fontaine Nostradamus



Fontaine de la Trinité

L'EAU DANS LA VILLE

FICHE **38** fiche générique

SITUATION centre ancien
CADASTRE AB
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Éléments ponctuels dans le village

Tout comme dans la plaine agricole où canaux, roubines et filioles illustrent la culture de l'eau qui a façonné les paysages et la vie des hommes, la présence de l'eau en ville à travers les fontaines qui jalonnent l'espace public, témoigne du rôle de celles ci dans la vie au quotidien lorsqu'il n'y avait pas l'eau courante.
Souvent situées à des endroits stratégiques : croisée des chemins (fontaines Nostradamus ou de la Trinité), places publiques (fontaines de la place Favier ou de la Place Jules Pélissier) elles contribuent à la qualité et à l'aménité des lieux.

Préconisations

Entretien et mise en valeur de ces sujets ponctuels.
Simplicité nécessaire dans la mise en valeur de ces éléments. Une partie de leur qualité réside dans leur discrétion, leur charme presque un peu banal. Une mise en scène trop pompeuse nuirait à leur qualité qui relève presque du «domestique».

LES MAISONS «RENAISSANCE»

FICHE **39** fiche générique

SITUATION centre ancien
CADASTRE AB
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel, historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Éléments ponctuels dans le village





1. L'hôtel de Mistral de Montdragon / Musée des Alpilles (MH c)



2. Maison Renaissance ou maison Georges (ancienne mairie)

Des hôtels particuliers construits dans l'enceinte par les grands dignitaires et la noblesse locale, il ne reste que quelques témoins dans leur intégrité : l'Hôtel d'Estrine, , l'Hôtel Mistral de Montdragon. Nombreux d'entre eux ont subi d'importantes modifications lors de percement de voies, de remaniements/ transformations, ou ont disparus.
On retrouve, disséminés ici et là, absorbés dans une architecture composite, des éléments ponctuels de la période Renaissance : portes, fenêtres à meneaux, baies encadrées de pilastres, ou gargouilles...

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à préserver» p.111.

Toute intervention sur un bâti de type «maison Renaissance» visera à préserver, restaurer ou développer les caractéristiques propres à cette typologie : ordonnancement, proportion des baies, modénatures, enduits lisses, menuiseries bois ou métalliques, volets bois. Toute installation technique visible en façade sera interdite.

Restauration ou modification de bâtiments existants appartenant à cette typologie soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.

LES MAISONS DE VILLE XIXÈ S.

FICHE
40
fiche générique

SITUATION centre ancien
CADASTRE AB
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler





1. Rue Lafayette

Maison de ville en bande, à deux ou trois fenêtres sur deux niveaux , à la modénature simple, parfois présentant une façade en pierre de taille, avec appuis et bandeaux saillants, corniche moulurée et finition au badigeon.
Les rez de chaussée sont souvent très abîmés par l'implantation des commerces. On constate souvent une absence de prise en compte de la modénature des étages supérieurs.


2. Immeuble d'angle Place Jules Pélissier


3. Rue Carnot

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

Toute intervention sur un bâti de type «maison de ville» visera à préserver, restaurer ou développer les caractéristiques propres à cette typologie : ordonnancement, proportion des baies, modénatures, enduits lisses, menuiseries bois ou métalliques, volets bois. Toute installation technique visible en façade sera interdite.
Les devantures commerciales créées devront tenir compte de la modénature générale et composer avec les étages supérieurs.

Restauration ou modification de bâtiments existants appartenant à cette typologie soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

LE TOUR DE VILLE ET LES FAUBOURGS



LE COURS OU TOUR DE VILLE

FICHE
41

SITUATION boulevards du tour de ville
CADASTRE AB AD AE AH AC
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel, historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble formé par les boulevards du tour de ville + les bâtiments qui les bordent + les platanes alignés





Boulevard Mirabeau (est)


Boulevard Gambetta (nord)


Boulevard Marceau (ouest)


Boulevard Victor Hugo (sud)

Créé après la démolition définitive des remparts en 1761, sur l'emprise des anciens fossés, l'aménagement du «Tour du Cours» est achevé en 1779.
C'est «l'anneau vert» de St-Rémy. Les arbres d'alignement lui confèrent une certaine majesté et la voûte qu'ils constituent relient les deux rives. Cet espace fait office de transition entre le cœur de ville et les faubourgs, desservis par des routes partant en étoiles.
De nombreux édifices importants se sont installés au fil du temps le long des boulevards. Des lieux de vie également : commerces, restaurants, hôtels.

C'est dans son épaisseur qu'il faut considéré cet espace urbain.
***côté intramuros**: immeubles de rapport sur parcelles étroites (2 travées) et maisons construites sur et contre les remparts.*
***côté campagne** : plus grande hétérogénéité, hôtels particuliers aménagés dans d'anciens corps de ferme, maisons bourgeoises et nobles avec jardins et parcs, ainsi que des bâtiments liés à l'activité agro-industrielle de la ville.*
Différentes ambiances selon les côtés/bd : bd Marceau, Gambetta, Mirabeau, Victor Hugo

Préconisations
Pour toute intervention sur cet ensemble, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à préserver» p.111.
Préservation et renforcement de l'ensemble formant alignement de platanes de part et d'autre des boulevards.
Mesures de gestion visant à la pérennité et au maintien des sujets, telles que la taille d'entretien, le dégagement des pieds des sujets de toute surface perméable, anticipation du renouvellement des sujets malades ou âgés.

LA PRÉSENCE DE L'ANCIEN REMPART

MAISONS ADOSSÉES ET PORTES

FICHE **42** fiche générique

SITUATION tour de ville
CADASTRE AB
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel, historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par les bâtiments construits dans l'ancien rempart ou adossés à ce dernier + les portes

Des anciens remparts, il ne reste que quelques traces : constructions adossées aux fortifications ou l'ayant absorbé. La plus spectaculaire est l'ancien Hôpital Saint-Jacques, établi en 1646 dans les fortifications. Et des trois portes (Porte Saint Martin, Porte Notre Dame et porte du trou) qui donnaient accès à la cité médiévale, seule la porte du trou sur le boulevard Gambetta a été conservée.
La porte Saint Paul plus récente avait une fonction symbolique et non défensive.
Malgré sa disparition presque totale, le rempart qui a contenu, et protégé, la ville pendant plusieurs siècles, est encore très prégnant dans la forme urbaine qu'il a produit.



Porte du Trou (Médiévale), Bd Gambetta


Façade plaquée sur le rempart, Bd Gambetta



Porte de Saint-Paul percée en 1747, Bd Victor Hugo



Rue Hoche, Hôpital St-Jacques

Préconisations

Restauration ou modification de bâtiments existants appartenant à cette typologie soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

LES FAÇADES DU COURS CÔTÉ VIEILLE VILLE

FICHE
43

SITUATION Bd Mirabeau et Victor Hugo
CADASTRE AB
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par les maisons mitoyennes



Boulevard Mirabeau



Boulevard Victor Hugo

La démolition des remparts a donné à voir les maisons anciennement contenues intramuros et qui étaient desservies par la rue des remparts qui faisaient autrefois le tour de l'ancienne ville.
Les façades sur les boulevards Mirabeau et Victor Hugo constituent des ensembles homogènes, dont la sinuosité, liée au tracés viaire, témoigne de leur ancienne situation «intramuros».
Maisons de ville mitoyennes construites sur la trame parcellaire moyenâgeuse, parcelles étroites et profondes, en rez de chaussée avec deux étages, à la modénature simple et régulière.

Préconisations

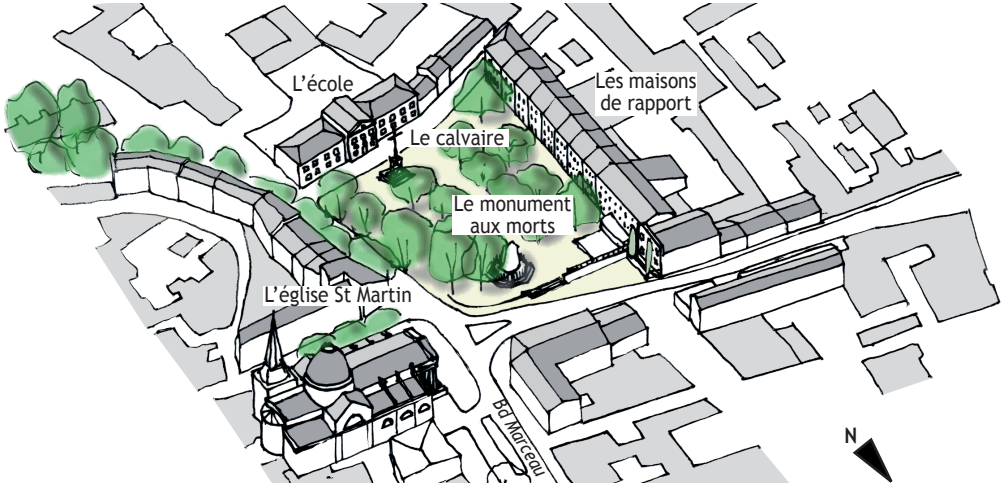
Pour toute intervention sur cet ensemble, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.
Les restaurations ou modifications de bâtiments existants appartenant à cette typologie soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE OU PLACE D'ARMES

FICHE **44**

SITUATION tour de ville
CADASTRE AH
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel, historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par l'ancienne Place d'Armes + l'église Saint-Martin et son parvis + l'école + le front bâti à l'ouest + le monument aux morts + le boulevard Marceau





La place d'Armes au début du XXe siècle



L'Av. Fauconnet depuis l'église St-Martin, début XXe


La place de la République aujourd'hui



L'Av. Fauconnet depuis l'église St-Martin, aujourd'hui

Grand espace de respiration articulé au tour de ville, ancienne place d'armes, autrefois espace d'agrément, ponctué par des éléments d'art urbain, fontaine (disparue), calvaire et monument aux morts, aujourd'hui colonisé par le stationnement.
La place est bordée à l'est par l'Église Saint Martin (1821), au sud par une école de la république (1850) , à l'ouest par des maisons de rapport construites en 1820.
Ces dernières constituent un fond de scène homogène avec leur typologie régulière de deux à trois fenêtres sur trois niveaux.
Disposition assez aléatoire d'arbres de différentes essences, «survivants» notamment les arbres d'alignement du Bd Marceau.
Situation stratégique en entrée de ville, à la convergence des grandes voies pénétrantes, cet espace publique mériterait un traitement de qualité.

Préconisations

Monument aux morts de la guerre 1914-1918 inscrit et Eglise St-Martin classée MH.
Pour toute intervention sur cet ensemble, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à préserver» p.111.
Préservation des éléments constitutifs de la place : maisons de rapport, monument aux morts, école, église St-Martin, Bd Marceau et reconstitution du couvert végétal. Tout aménagement devra prendre en compte l'intégralité de l'espace, de façades à façades.
Les interventions sur le bâti qui la borde devront faire l'objet d'un soin particulier (mise en garde contre les éléments perturbant : devantures, terrasses...).
Rééquilibrage d'une partie du stationnement vers d'autres parkings de la commune.

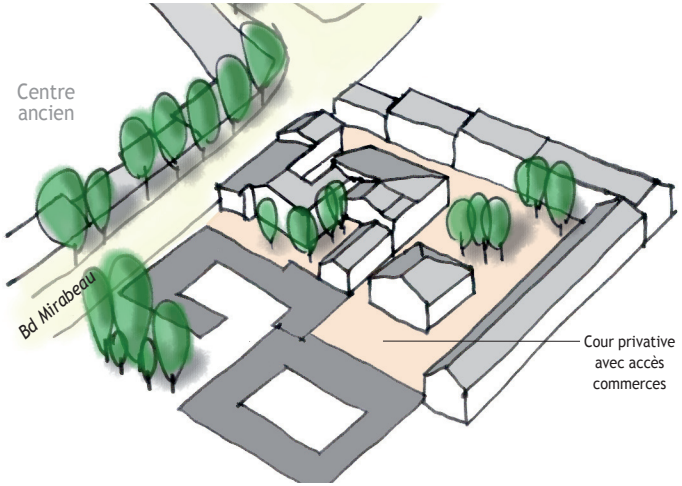
LE MACRO-ILOT «PLACE MIREILLE»

FICHE
45

SITUATION Bd Mirabeau
CADASTRE AD
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par les bâtiments mitoyens + les porches et passages + les cours en coeur d'îlot

La culture du chardon cardère, plante «industrielle» utilisée pour la fabrication de peignes servant à traiter la laine, a dès le XVIIè siècle, marqué le territoire saint Rémois. Mais c'est auXIXèsiècle qu'un véritable négoce s'organise autour de cette production, avec un confortement lié à l'arrivée du chemin de fer. Saint Rémy est le premier centre de traitement de la plante chardon cardère en Provence et expédie sa production sur tout le territoire nationale, voire à l'international.
Les Maisons et ateliers de chardons et grainetiers, activités qui sont souvent associées, se développent et s'installent dans les faubourgs proches du centre et de la gare. Les anciens établissements «Mistral Frères» fondés dans les années 1840 en sont un des témoins. Tout d'abord installé au quartier des Jardins, l'atelier est transféré au faubourg d'Orgon, à l'emplacement d'une ancienne filature de soie .
Bâtiments agro-industriels organisés autour de cours et desservis depuis le bd Marceau par des venelles. Sur le cours, la façade noble vouée au négoce et à l'habitation, et sur l'arrière, en coeur d'îlot, desservis par un porche, les bâtiments agro-industriels (ateliers, stockage...)
De par son organisation et son adaptabilité, cet ensemble bâti a connu une mutation progressive vers de l'habitat et du commerce qui n'a pas altéré sa cohérence. Il est aujourd'hui parfaitement intégré dans le tissu urbain et offre un exemple particulièrement réussi d'absorption/réutilisation.




La façade sur le Bd Mirabeau


Parking en coeur d'îlot




Commerces en coeur d'îlot

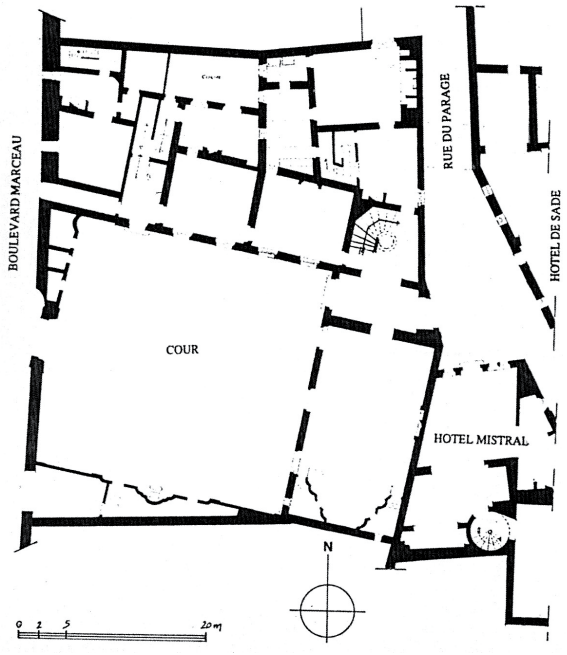
Préconisations
Pour toute intervention sur cet ensemble, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.



Hôtel de Lagoy, Bd Marceau



Hôtel de Chabert, Bd Victor Hugo



LES HÔTELS PARTICULIERS

FICHE
46

SITUATION tour de ville
CADASTRE AB n°430,494 AH n°193,130,123
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel, historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Ensembles formés par l'hôtel + les dépendances+ la cour plantée

Dès le milieu du XVIIIè siècle la ville ayant franchit son enceinte, côté ville, des constructions prennent la place des murailles ou s'ouvrent sur le cours (Hôtel Lagoy), côté campagne, se développe l'urbanisation. La bourgeoisie Saint-rémoise s'y fit construire de belles demeures (Hôtel Chabert, Hôtel Mistral, Hôtel de Provence...).

A titre d'exemple :

Hôtel de Lagoy
De construction datant de la Renaissance, il a été, vraisemblablement agrandi et remis au goût du jour, lors des travaux de 1741.
L'hôtel s'étend au nord et à l'est de la cour, qui est fermée à l'Ouest par un grand mur sur la trace des anciens remparts. On note la volonté de composer la cour dans une forme remarquable (carré parfait), à partir d'une parcelle foncière aux formes irrégulières.

Hôtel de Chabert
Cet hôtel est plus récent, il date de la première moitié du XIXe siècle. La porte cochère monumentale, ouvrant sur le boulevard Victor Hugo, donne accès à une cour en fer à cheval. Les dépendances de l'hôtel forment les façades du cours. Elles sont aujourd'hui occupées par des commerces.

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à préserver» p.111.

LES MAISONS BOURGEOISES

FICHE
47

SITUATION Bd Gambetta
CADASTRE AB
CATÉGORIE élément bâti et ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par les maisons mitoyennes + les jardins privatifs + le système de clôture


Bibliothèque Roumanille


Qualité de la clôture



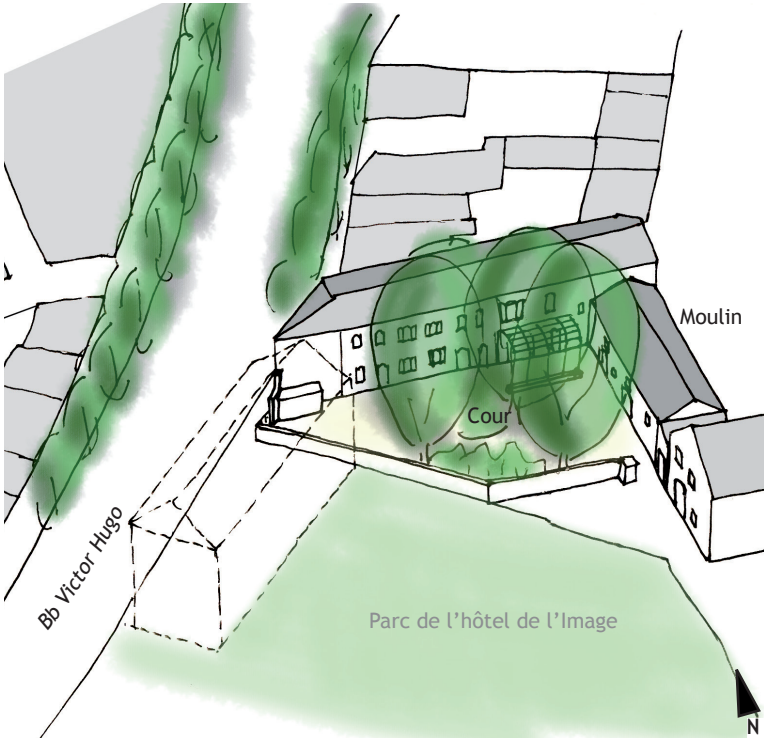


Ces maisons bourgeoises, datant de la fin XIXe début XXe, composent un bel ensemble le long du boulevard Gambetta, au nord du médaillon. Avec leur façade ordonnancée, en retrait du boulevard, leur clôture en pierre massive surmontée d'une grille de belle facture dont la transparence laisse percevoir les jardins, elles constituent une «pièce urbaine» de qualité.
Les maisons occupent le fond de parcelle, et ménagent un jardin d'apparat au sud qui crée un espace de respiration sur le boulevard. Les clôtures sont de même facture sur tout le linéaire de façades.
A l'est des arènes Barnier, dans la dernière maison dite «des Roumanilles» s'est installée la bibliothèque municipale.

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

Conservation des jardins de ville comme respirations végétales dans la trame bâtie.
Maintien et conservation des clôtures dans leur principe : hauteur du mur en pierre de taille avec couvertine surmonté d'une grille.







LE PREMIER MOULIN A HUILE DE SAINT-RÉMY

FICHE **48**

SITUATION Bd Victor Hugo
CADASTRE AE n°257,203,258
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel, historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Ensemble formé par la maison + le moulin + les dépendances + la cour plantée de platanes

Datant de la fin du XVIIIe siècle, il est le dernier des moulins à huile de St-Rémy. Il cessa son activité après le gel de 1956 qui détruisit les plantations d'oliviers.

Articulé au Bd Victor Hugo par une cours autour de laquelle les constructions s'organisent en «L» : un corps de bâtiment principal, d'habitation, avec sa longue façade à l'ordonnance régulière de fenêtres cintrées, sur deux niveaux, et une aile destinée au moulin.
La cour par ses proportions offre un parfait équilibre entre pleins et vides, conforté par la présence de deux platanes majestueux.
La terrasses accompagnée d'une large treille vient soulignée la façade sud

Préconisations

Pour toute intervention sur cet ensemble, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.
Maintien des rapports plein/vide et préservation des platanes.





Pharmacie au 23 Bd Marceau


Devanture de café au début du XXe siècle, Bd Marceau



Brasserie des Variétés dans les années 1990



Brasserie des Variétés aujourd'hui

LES DEVANTURES DE COMMERCES

SITUATION tour de ville
CADASTRE AB AE
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

FICHE **49** fiche générique

Les devantures commerciales sont des composantes essentielles du paysage de la rue. Leur qualité repose sur le respect de règles élémentaires, contribue à l'amélioration du cadre de vie et à l'embellissement architectural du centre historique. Il existe deux types de devantures, la devanture en feuillure dont la vitrine est positionnée à l'intérieur de la baie, et la devanture en applique constitué d'un coffrage menuisé en saillie par rapport au nu de la façade.

Les rez-de-chaussée constituent le premier plan visuel pour le piéton. Ils sont aujourd'hui souvent dénaturés par des devantures de commerces qui les rendent autonomes par rapport aux niveaux supérieurs.

Préconisations

La réalisation ou la modification d'un rez-de-chaussée commercial, nécessitera de prendre en compte l'immeuble dans son ensemble afin de composer la devanture dans le respect de la qualité du bâti villageois.
Les enseignes et habillages menuisés peints et les vitrines en profils métalliques laqués dans la palette de couleurs de la commune, seront à privilégier. Les équipements techniques visibles en façade sont interdits.

LES FAÇADES RECOMPOSÉES

FICHE **50** fiche générique

SITUATION tour de ville
CADASTRE AD AH AC
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler



Rue Pierre de Brun


Ancien café Moscou


Ancien café de l'Alcazar



Ancien café de Glanum



Façade plaquée, place de la République


Façade plaquée, cours Mirabeau

L'essor économique de Saint Rémy lié au commerce agro-industriel, au XIXè et début XXè siècle, c'est accompagné d'une volonté d'embellissement et des signes de la modernité et de l'urbanité : de grands cafés s'installent sur le cours, des façades sur l'espace public sont recomposées ou «rapportées» pour offrir une composition harmonieuse...

- Caisse d'épargne ,bd V. Hugo (ancien café de Glanum)
- LCL bd Marceau (ancien café de l'Alcazar)
- banque Chaix, bd Mirabeau (ancien Café Moscou)
- crédit agricole Rue Pierre de Brun
-façade de la place de la République
- façade sur rue de l'îlot «place Mireille»

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.







LA MAISON DU DOCTEUR MARTIN

FICHE
51

SITUATION Bd Marceau
CADASTRE AC n°61
CATÉGORIE élément bâti et ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Ensemble formé par la maison + le jardin + le système de clôture

Cette bâtisse est un bel exemple du passage de la bastide «des champs» à l'hôtel particulier urbain.
Construite vers la fin du XVIIIè siècle, c'est l'ancienne maison du docteur «Martin», médecin de Saint Rémy. Elle a été vendue au MISTRAL, une des familles de négociants Saint rémois enrichies par le commerce du chardon, de la garance et de la graine.

Implantée à l'angle du cours et de la route d'Avignon sur laquelle vient s'aligner le pignon est, elle est agrémentée d'un parc arboré cerné d'une grille sur ses côtés est et sud.
Demeure néoclassique de deux étages, dont la façade principale orientée au sud donne sur le jardin, mais est visible de la rue, est la plus soignée. Les angles et la travée centrale sont rythmés par des pilastres ornés de bossages en pierre de taille. Quatre bandeaux horizontaux soulignent les niveaux des étages et des appuis de fenêtres.
Acquise par le Parc Naturel Régional des Alpilles, elle accueillera la Maison du Parc, et le jardin d'agrément sera ouvert au public.

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à préserver» p.111.

LA VILLA LOUISE

FICHE
52

SITUATION 3, Av. Albert Schweitzer
CADASTRE AB n° 30
CATÉGORIE élément bâti et ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel, historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

ensemble formé par la villa + le jardin et ses arbres remarquables


Arbre remarquable



Entre bastide des champs et hôtel particulier, la Villa Louise, propriété des Blain, famille de négociants enrichis au XIXè, est une bâtisse rénovée et transformée afin de lui donner un aspect bourgeois. De ce fait, et malgré une simple génoise, le nombre important d'ouvertures, les bandeaux et les chaînages de refends sur la façade donnant sur le parc, les balcons superposés et la véranda soulignée à sa base par une balustrade, lui donnent un aspect cossu.
Accompagée d'un jardin d'agrément dominé par un cèdre majestueux, la maison offre une façade à la modénature simple mais régulière alignée sur la rue.



Façade Est et portail d'entrée, Av. Albert Schweitzer

Préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

LES MAISONS BOURGEOISES

FICHE **53** fiche générique

SITUATION faubourg et tour de ville
CADASTRE AC AV AI EI
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler


Villa Auguste Capon


Villa Mimosa


Villa Av. Durand Maillane


Château Pélissier


Villa Nova


Villa Clémence

Les maisons bourgeoises sont la manifestation la plus ostentatoire de la richesse négociante, autant par leur architecture que par leur localisation.
La conquête de la ville par les négociants, notamment par les petits fils de François Mistral, participe d'un mouvement d'implantation des élites sur la promenade de ceinture enserrant la vieille ville.
Dès le début du XIXe siècle on note un glissement de l'habitat du centre des villes vers la périphérie... Phénomène qui ne fit que s'accentuer.

Préconisations

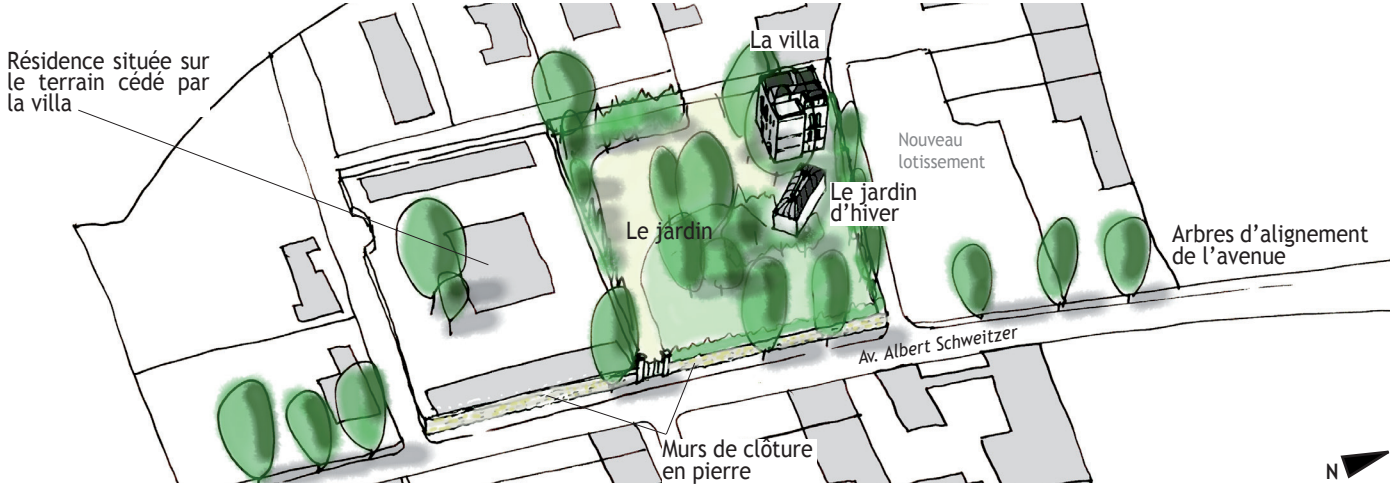
Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

LA VILLA CLÉMENCE

FICHE
54

SITUATION 13, Av. Albert Schweitzer
CADASTRE AM n°216a
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel, historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Ensemble formé par la villa + ses dépendances + le jardin et ses arbres



Maison bourgeoise construite en 1906 par Marius LOMBARD.
Tous les éléments d'un cadre de vie aristocratique se trouvent réunis, mais en miniature.



Préconisations

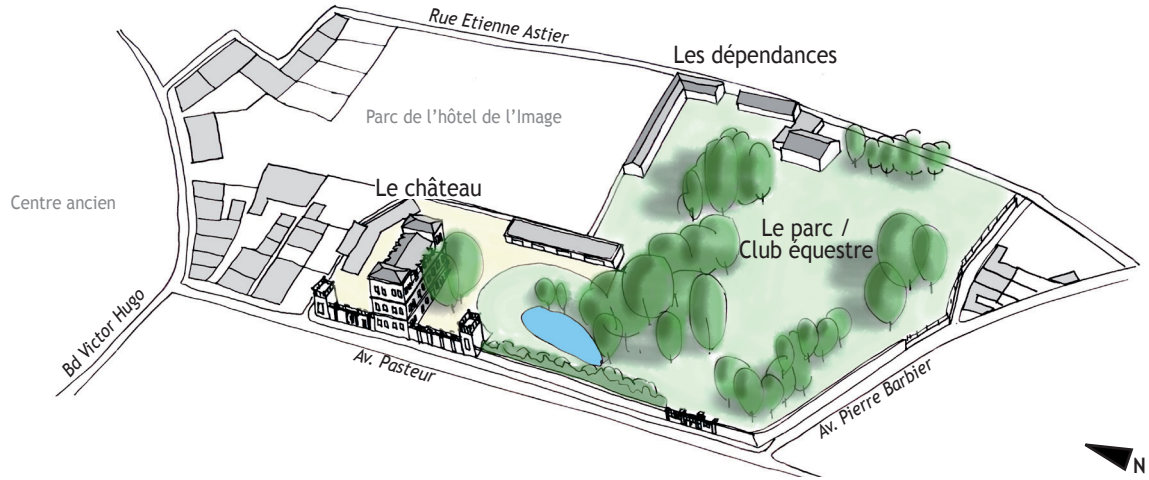
Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

L'HÔTEL DES ANTIQUES

FICHE
55

SITUATION Av. Pasteur
CADASTRE AE n°160 AP n°1
CATÉGORIE élément bâti et ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Ensemble formé par le château + ses dépendances + le parc + le système de clôture



Hôtel entre cour et parc. Architecture composite dans le goût du Second Empire.

Hôtel des Antiques construit par le petit fils de F-J MISTRAL : réunion des attraits d'une maison de campagne, avec la présence d'un vaste parc à l'anglaise répondant à celui des MISTRAL de la Fabrique, et les avantages d'une situation en pleine ville où la nouvelle demeure ne pouvait passer inaperçue.



Le château

Préconisations

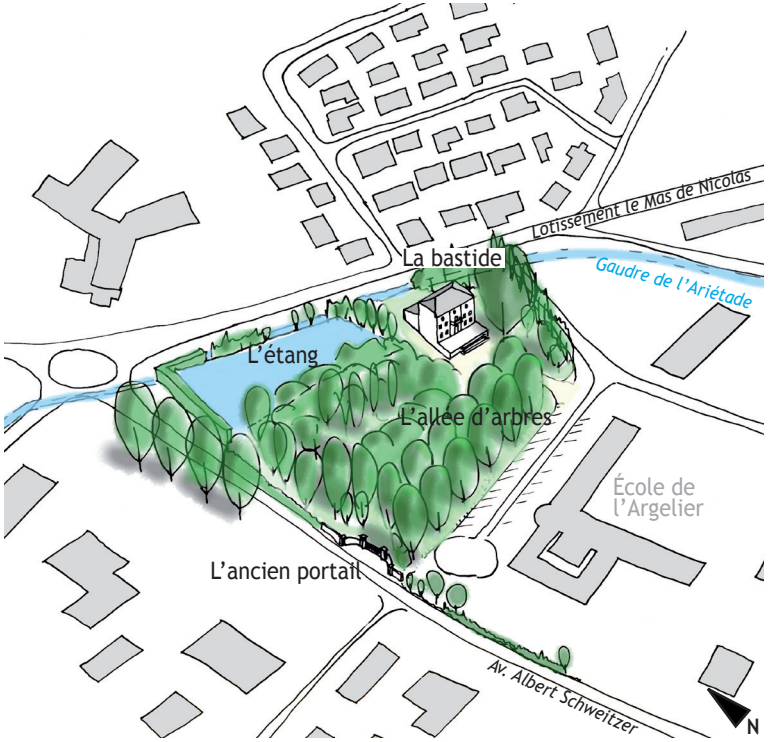
Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à préserver» p.111.

LA BASTIDE DE L'ARGELIER ET SON PARC

FICHE **56**

SITUATION Av. Albert Schweitzer
CADASTRE AN n°286
CATÉGORIE élément bâti et ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Ensemble formé par le parc + la bastide + l'ancien portail + l'allée d'arbres




Magnolia remarquable

Au nord de la ville, le long de l'Avenue Albert Schweitzer, se trouve la bastide de l'Argelier, ancienne maison de maître entourée d'un vaste parc ponctué d'arbres remarquables aux essences variées et d'une grande allée de platanes à laquelle donne accès un portail qui n'assure plus aujourd'hui sa fonction d'entrée au domaine.


L'ancienne entrée et son allée d'arbres


La bastide

Préconisations

Pour toute intervention sur cet ensemble, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

Préservation de l'ensemble bâti et des motifs paysagers associés.
Mesures de gestion visant à la pérennité et au maintien des arbres, anticipation du renouvellement des sujets, maintien de la diversité des espèces végétales.

LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

FICHE **57** fiche générique

SITUATION tour de ville, faubourg
CADASTRE AI AH AK CV AE
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT historique, culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler


Ancien Hôtel Dieu, Av. Fauconnet


Ancienne gare

Au XIXème siècle, la ville s'enrichit et s'équipe. Plusieurs bâtiments sont construits sur les boulevards du tour de ville et le long des avenues historiques qui distribuent les faubourgs :
- l'hôpital
- la gare
- les écoles
- la Poste
- les arènes
- les abattoirs...
Souvent de belle facture, leur composition d'ensemble et leur rapport à l'espace public répondent à leur statut d'équipement.



Ancienne Poste, Bd Victor Hugo


Abattoirs, Av. Albert Gleizes

Ils apparaissent simultanément à des avancées technologiques telles que l'arrivée du télégraphe (1868) ou l'électrification de la ville (1899) ou du chemin de fer.


Ancienne école, avenue de la Libération


Ecole, place de la République

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

L'ANCIENNE ÉCOLE DE L'AVENUE DE LA LIBÉRATION

FICHE **58**

SITUATION Av. de la Libération
CADASTRE AE n°19
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par les bâtiments de l'ancienne école et ses annexes + la cour et ses platanes



1886-1891
Ancienne école communale de filles sur l'emplacement de l'auberge du «Bras d'or», route d'Orgon.

Ensemble de bâtiments s'organisant autour de la cours principale, sur une parcelle en long - Nord/Sud, accessible depuis la Route de Marseille.
Façade principale de 3 niveaux, ouverte sur la route de Marseille (avenue de la Libération), flanquée de deux ailes en rez de chaussée, et sur l'arrière, succession de bâtiments en longs s'appuyant sur les limites parcellaires et organisés autour de la cours avec ses platanes.
L'école constitue un îlot autrefois clos et devenu aujourd'hui traversant, malheureusement envahi par les voitures. Elle mériterait un projet d'ensemble accompagnant sa mutation urbaine vers une fonction de pôle d'équipement culturel et associatif.


Vue depuis la cour de l'école

Préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

L'ANCIENNE POSTE

FICHE
59

SITUATION 38, Bd Victor Hugo
CADASTRE AE n°180
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler



Façade principale sur le Bd Victor Hugo

Construit en 1867, dans la vague d'équipement de la commune, pour accueillir le bureau municipal du télégraphe, ce bâtiment dont la façade principale s'ouvre sur le cours est composée de façon symétrique avec cinq travées de fenêtres dont le corps central à balcon avec fronton cintré repose sur une console. Sa modénature dans l'esprit IIIème République lui donne des allures d'hôtel particulier. Des interventions récentes sur les baies ont perturbé l'ordonnancement de la façade.

Préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

LES ARÈNES BARNIER

FICHE
60

SITUATION Bd Gambetta
CADASTRE AB n°634
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel, écologique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Ensemble formé par le mur de clôture + la piste + les bancs et gradins + le toril + les platanes d'accompagnement





Les arènes Barnier sont inaugurées en 1909. Des corridas s'y déroulent jusqu'aux années 1960.
Ouvertes sur le Cours, elles comportent une enceinte en pierres délimitant une piste presque rectangulaire, entourée d'une plate-forme sur laquelle sont installés des bancs et des gradins en pierres (dans la partie nord). Le toril est abrité dans un petit édifice au toit à longs pans couvert de tuiles creuses. (Base Mérimée)

Les grands platanes alignés le long de la plate-forme créent un îlot de verdure le long du boulevard Gambetta, un espace de respiration en tour de ville.



Préconisations

Préservation des éléments constitutifs des arènes : platanes, plate-forme, gradins, murs de clôture, toril, piste.

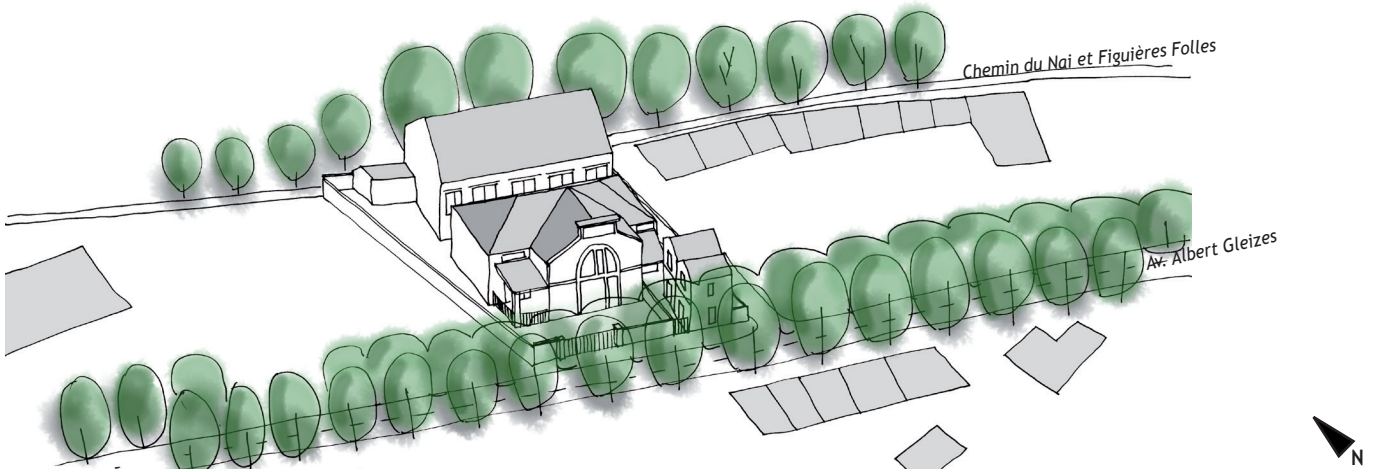
Mesures de gestion visant à la pérennité et au maintien des sujets, telles que la taille d'entretien, le dégagement des pieds des sujets de toute surface perméable, anticipation du renouvellement des sujets malades ou âgés.

LES ABATTOIRS

FICHE
61

SITUATION Av. Albert Gleizes
CADASTRE AK n°44
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT historique, culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Ensemble formé par les 3 bâtiments des abattoirs + +la cours et son platane +le mur de clôture









Façade nord, chemin du Nai et Figuières Folles



Vue depuis la Ranjarde

Cet ensemble fait partie des édifices publics construits à la fin du XIXe siècle.
Les abattoirs, construits en 1876, se trouvent le long de l'avenue Albert Gleizes, et à l'époque assez loin du centre ancien.
Ces abattoirs municipaux, de taille modeste, ne sont outillés qu'en vue de la boucherie et des usages locaux.

L'ensemble est constitué de deux bâtiments principaux; en retrait de la route et parallèles à celle-ci. Il est clôt par un mur, deux petits édifices sont à l'alignement sur la route et en position d'angle au croisement avec la petite traverse qui mène au chemin du Nai et Figuières Folles.

Préconisations

Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

LE VIEUX CIMETIÈRE

FICHE
62

SITUATION faubourg sud
CADASTRE AV n°22,73,274,76
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel, historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par le cimetière + les petits bâtiments d'accompagnement + les murs de clôture



Monument aux morts Pélissier

Le cimetière est dense et situé proche du centre ville. Non arboré, il présente une grande minéralité. On y trouve de nombreux caveaux des illustres familles Saint-rémoises. Certains tombeaux font écho aux villas du XIXème siècle. On note également la présence de plusieurs monuments aux morts, à l'intersection des allées.

L'Avenue du Souvenir Français se faufile entre les hauts murs qui séparent le vieux cimetière de ses extensions successives. Elle a d'ailleurs plus l'allure d'une traverse que d'une avenue et mériterait un traitement qualitatif permettant aux piétons de s'y sentir chez eux.

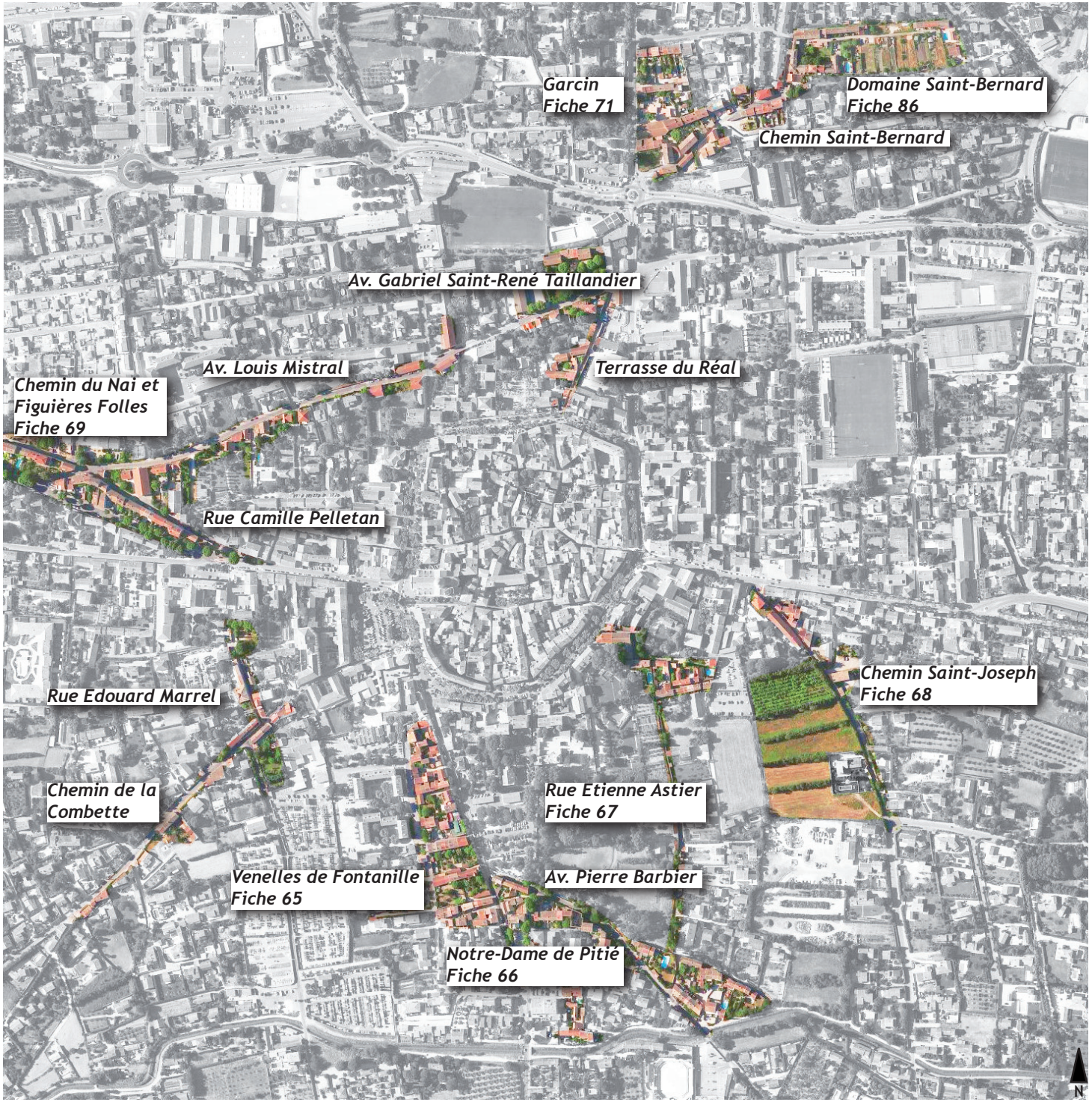
Les bâtiments d'accompagnement sont à l'alignement de la voie et encadrent le portail d'entrée, lui conférant une certaine monumentalité.



Les murs du cimetière, Avenue du Souvenir Français

Préconisations

Valorisation et entretien des murs d'enceinte, leur réfection avec des enduits de qualité.
Introduction d'éléments de vocabulaire végétal à l'intérieur du cimetière.



LA CAMPAGNE DANS LA VILLE

FICHE
63
fiche générique

SITUATION faubourg
CADASTRE
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Dans l'enveloppe urbaine, c'est dans les faubourgs que l'on retrouve la permanence d'anciens chemins de campagne sur lesquels se sont installées les constructions, adaptant leur implantation au tracé de ces voies qui reliaient le noyau villageois aux champs, devenant ainsi rues, ruelles, traverses ou conservant leur toponymie de chemin.

Les constructions, quand elles sont adossées à la ruelle, sont alignées sur la limite, serrées les unes contre les autres et constituent des ensembles homogènes. Le gabarit de l'ancien chemin, rarement modifié, garde sa dimension d'origine.

Préconisations

Chemin peu adapté au trafic des véhicules et à leur stationnement. Leur parcours sinueux et étroit leur confère un charme et une qualité bucolique qui est à préserver. Ils se prêtent à l'accueil de cheminements doux, piétons ou cycles; et quand ils sont empruntés par des véhicules, c'est à vitesse réduite. On évitera tout vocabulaire routier ou trop urbain qui en dénaturerait de façon irréversible le caractère et le charme.

LES CHEMINS DE CAMPAGNE DANS LA VILLE

FICHE **64** fiche générique

SITUATION faubourg
CADASTRE
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensembles formés par les chemins + le bâti qui les borde + les murs de pierre + les éléments de petit patrimoine

Ce qui fait la qualité du cadre de vie dans les faubourgs de Saint Rémy, c'est la manière dont le bâti s'est «raccroché» à l'existant : les chemins, la trame foncière, les roubines et filioles... La délicatesse avec laquelle le développement urbain s'installe sur cette trame confère à ces ensembles un caractère propre : le bâti suit la courbe du chemin et se poursuit par un mur de clôture de même facture que la maison, la végétation déborde des jardins qui alternent avec les pleins.
Le gabarit des chemins conserve son échelle villageoise, trop étroit pour le «transit». il est une simple desserte et se transforme progressivement en ruelle.


Terrasse du Réal


Rue Edouard Marrel


Avenue Pierre Barbier


Chemin St-Bernard


Rue Camille Pelletan


Chemin de la Combette

Préconisations

Gabarit à conserver et qualité des clôtures à exiger.

Chemins peu adaptés à la circulation des véhicules en double sens. Il est souhaitable d'adapter le trafic à leur morphologie, plutôt que l'inverse.

Adoption d'un vocabulaire commun pour le traitement de ces espaces, soucieux de leur caractère «rural».

LES VENELLES DE FONTANILLE

FICHE
65

SITUATION faubourg sud
CADASTRE AV
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par les maisons en bande + les venelles + les jardins privatifs


Enclos Augustin Gonfond


Le quartier au début du XXe siècle

Cet ensemble de maisons en bande est situé dans le faubourg XIXe s., à proximité du tour de ville, entre l'avenue Durand Maillane et la rue Cyprien Gautier / chemin de Fontanille.

Ici, la trame rurale perdure.
C'est une architecture de transition entre maison de ville et mas de campagne.

Les maisons en bande sont disposées perpendiculairement à la voie et distribuées par des venelles. Elles sont donc «tenues» entre les deux voies principales et leurs pignons s'y alignent.
Le long des venelles, les seuils sont accompagnés d'éléments à caractère privé : treilles, jardinières... Des espaces de transition se forment, espaces publics à pratiques privées, agrémentés par la végétation domestique. Ces installations et cette frontière floue entre privé et public confèrent au lieu son ambiance de village.


Chemin de Fontanille


Rue du Sauvage

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti ou paysager «à signaler» p.111.

NOTRE-DAME DE PITIÉ

FICHE
66

SITUATION faubourg sud
CADASTRE AV
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel, historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par l'église + les venelles + les maisons en bande + l'esplanade à la croisée des chemins

Notre-Dame de Pitié est un ancien hameau absorbé par le développement urbain. La trame rurale a persisté et est devenue le support du développement urbain.

La chapelle est présente dès le XVIème siècle puis agrandie après la peste de 1651. Autour s'est organisé un habitat rural, le long du réseau de chemins de campagne.

On peut noter la richesse des espaces de transitions, qui créent une frontière privé/ public floue. Ces espaces sont appropriés par les habitants qui y installent des treilles, des plantes et les occupent comme des extensions de leurs logements.

Le bâti est modeste, de même facture que les mas de campagne. C'est l'ensemble constitué du bâti, de l'agencement des pleins et des vides, de la présence du végétal qui confère à cette pièce urbaine sa valeur patrimoniale.


Av. Durand Maillane au début du XXe siècle


Av. Durand Maillane aujourd'hui



Vue depuis l'avenue Pasteur

Préconisations

Chapelle Notre-Dame de Pitié inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques.

Pour toute intervention sur cet ensemble et sur les éléments qui le constituent, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti ou paysager «à signaler» p.111.

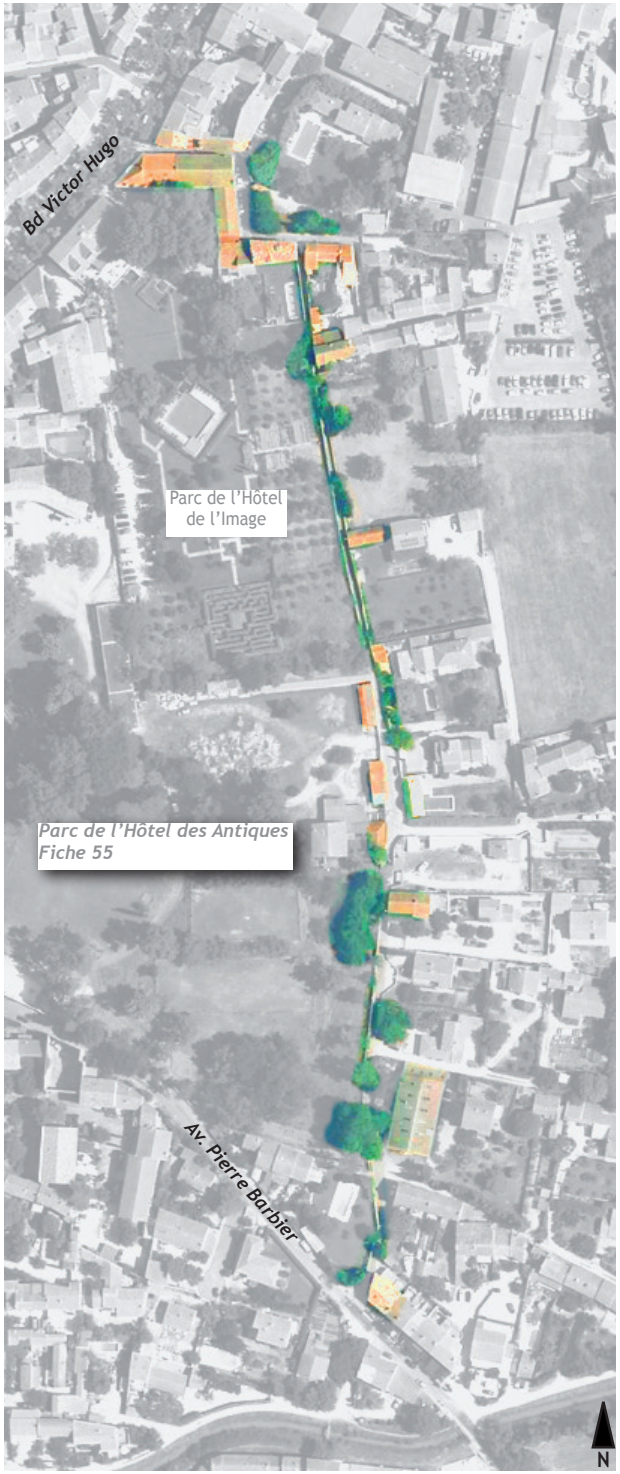
LA VENELLE ETIENNE ASTIER

FICHE
67

SITUATION faubourg sud-est
CADASTRE AE AP
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par le chemin + le bâti qui le borde + les arbres du parc + les murs de pierre + les venelles qui débouchent sur le chemin

Venelle au caractère de «chemin de traverse», encadrée de hauts murs en pierre. Ces murs délimitent les parcelles d'où déborde le végétal. Derrière, on trouve tour à tour des maisons en bande ou des mas isolés.
Cette venelle permettait de desservir les champs depuis la vieille ville. Elle était certainement accompagnée d'une roubine d'irrigation.
C'est son étroitesse et la qualité des murs en moellons de pierre qui lui confèrent un caractère patrimonial.




Passage entre l'Av. Pierre Barbier et la rue Etienne Astier


Maisons en bande perpendiculaires à la venelle

Préconisations

Gabarit à conserver et qualité des clôtures à exiger.
Pour toute intervention sur cet ensemble et sur les éléments qui le constituent, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti ou paysager «à signaler» p.111.

LE CHEMIN SAINT-JOSEPH

FICHE
68

SITUATION faubourg sud-est
CADASTRE AE
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par le chemin + le bâti qui le borde + les murs de pierre + le petit patrimoine + les plantations d'accompagnement

Le caractère «rural» du chemin concerne uniquement la partie historique. Son prolongement (Av. Jean de Servières) est contemporain à la construction du lotissement qu'il dessert.

Encore une fois on retrouve ici des hauts murs de pierre desquels débordent la végétation des parcelles avoisinantes (notamment les arbres majestueux du Clôt des Cèdres).
Le chemin est de gabarit plutôt étroit, bien que par endroit aient été réalisés des élargissements «malheureux», lors de l'installation d'une construction contemporaine, sans doute du fait du règlement d'urbanisme peu adapté au contexte.

Le début du chemin, quand on quitte l'avenue de la Libération, est bordé par un bâti continu de type villageois, avec des petites cours arborées desservies par des ouvertures en biais qui participent à créer une atmosphère de village.

On trouve le long du chemin un oratoire et un calvaire, éléments de petit patrimoine qui témoignent de l'histoire du lieu.




Oratoire Saint-Joseph

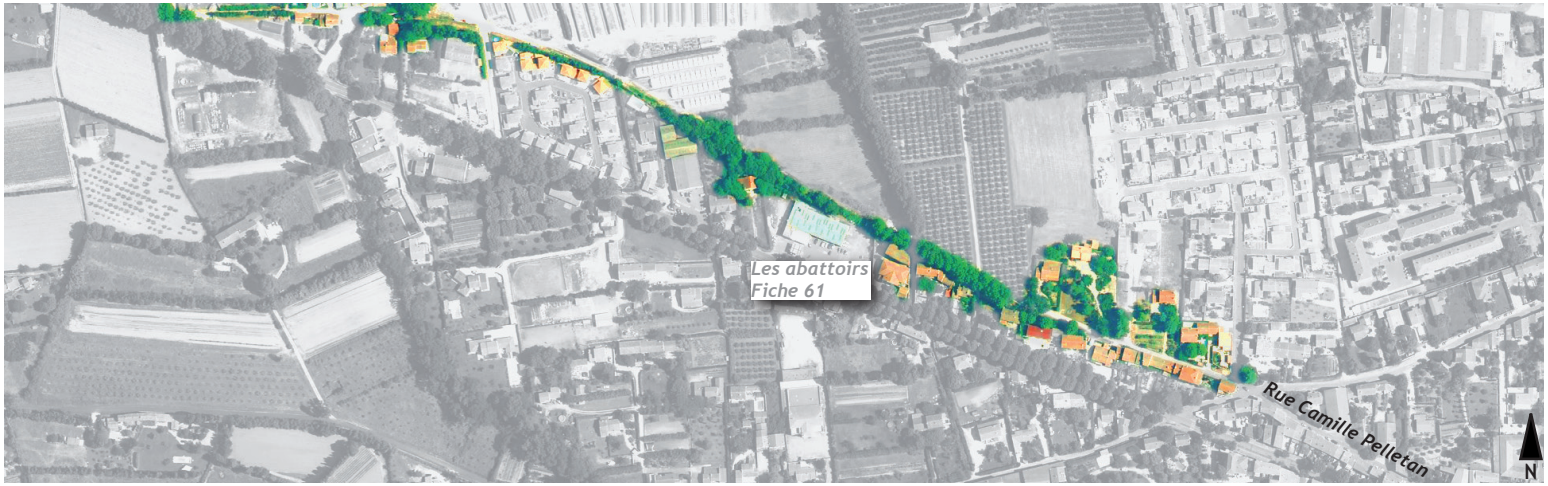

Calvaire





Préconisations

Maintien du gabarit et des clôtures de type murs.
Pour toute intervention sur cet ensemble et sur les éléments qui le constituent, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti ou paysager «à signaler» p.111.





Chemin du Nai et figuières folles

LE CHEMIN DU NAI ET FIGUIÈRES FOLLES

FICHE **69**

SITUATION faubourg ouest
CADASTRE AL AK
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par le chemin + le bâti qui le borde + les plantations d'alignement et d'accompagnement

C'est un ancien chemin qui reliait la ville aux champs et à l'ouest du territoire, parallèle à la route royale (Avenue Albert Gleizes) créée ex-nihilo pour mettre en scène l'entrée de ville avec un tracés rectiligne et un double alignement.
Dans sa première partie, d'un côté des maisons en bande s'y sont adossées, et de l'autre les murs de clôture des jardins l'accompagnent, créant un tissu de faubourg rural. En s'éloignant de la ville ce sont les alignements de platanes et la végétation qui prennent le relais pour conforter le tracé sinueux du chemin. Au droit des anciens abattoirs, le port fastigié des platanes donne au chemin une dimension paysagère à l'échelle du grand territoire.

Préconisations

Maintien du gabarit du chemin et utilisation pour des cheminements doux afin de desservir de façon sécurisée les habitations du quartier des Ranjardes. Soin apporté aux clôtures en favorisant le maintien des murs existants en pierre.
Pour toute intervention sur cet ensemble et sur les éléments qui le constituent, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti ou paysager «à signaler» p.111.

LE LOTISSEMENT DÉBUT XX S.

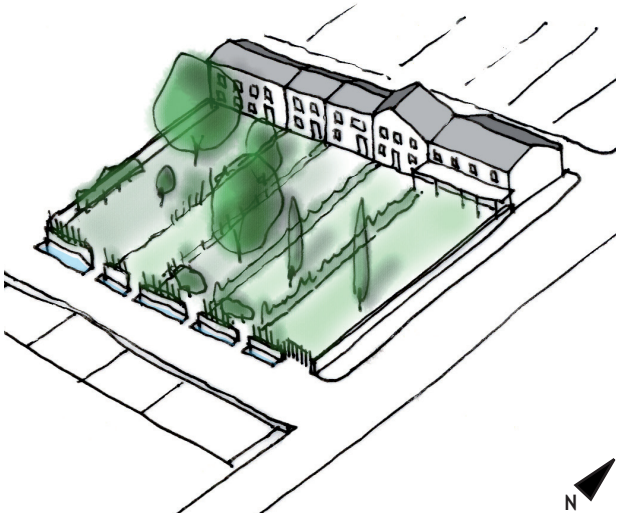
FICHE
70

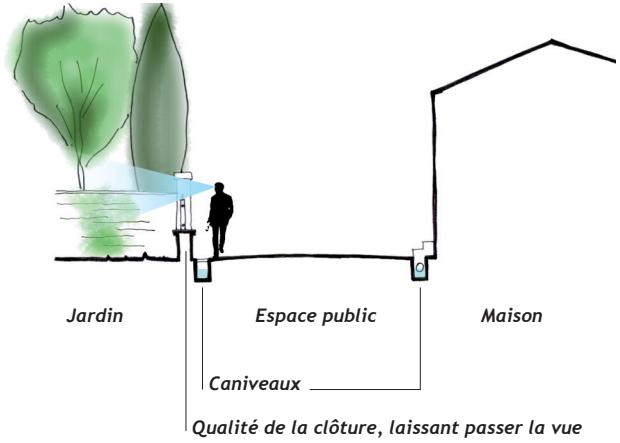
SITUATION faubourg nord-ouest
CADASTRE AC
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par les rues du lotissement (et le système de caniveaux) + les clôtures + les jardins privatifs + les maisons mitoyennes dites «de catalogue»

Ce lotissement situé dans le quartier des Ranjardes, chemin de la croix du canal, est caractéristique des lotissements pavillonnaires du début du XXème avec ses «maisons de catalogue» : trame parcellaire régulière, avec des parcelles allongées, s'appuyant sur un réseau de voirie orthogonal (est/ouest et nord/sud), le bâti installé en fond de parcelles, adossé à la rue, avec les jardins au sud.
On note la qualité du traitement de la limite privé/public : mur bahut de 0,80 m surmonté d'une belle grille en ferronnerie ouvragée, doublée de végétation. Le caniveau en pied de mur franchi par de petits ponceaux au droit des portillons rappelle l'époque où ses terrains étaient encore cultivés.

L'intérêt et la qualité de ce lotissement résident dans l'équilibre des pleins et des vides, dans la juste proportion entre jardin/clôture/rue et dans le rapport d'échelle entre la largeur des voies et la profondeur des parcelles.







Rue Charles Gounod


Rue Emile Daillan

Préconisations

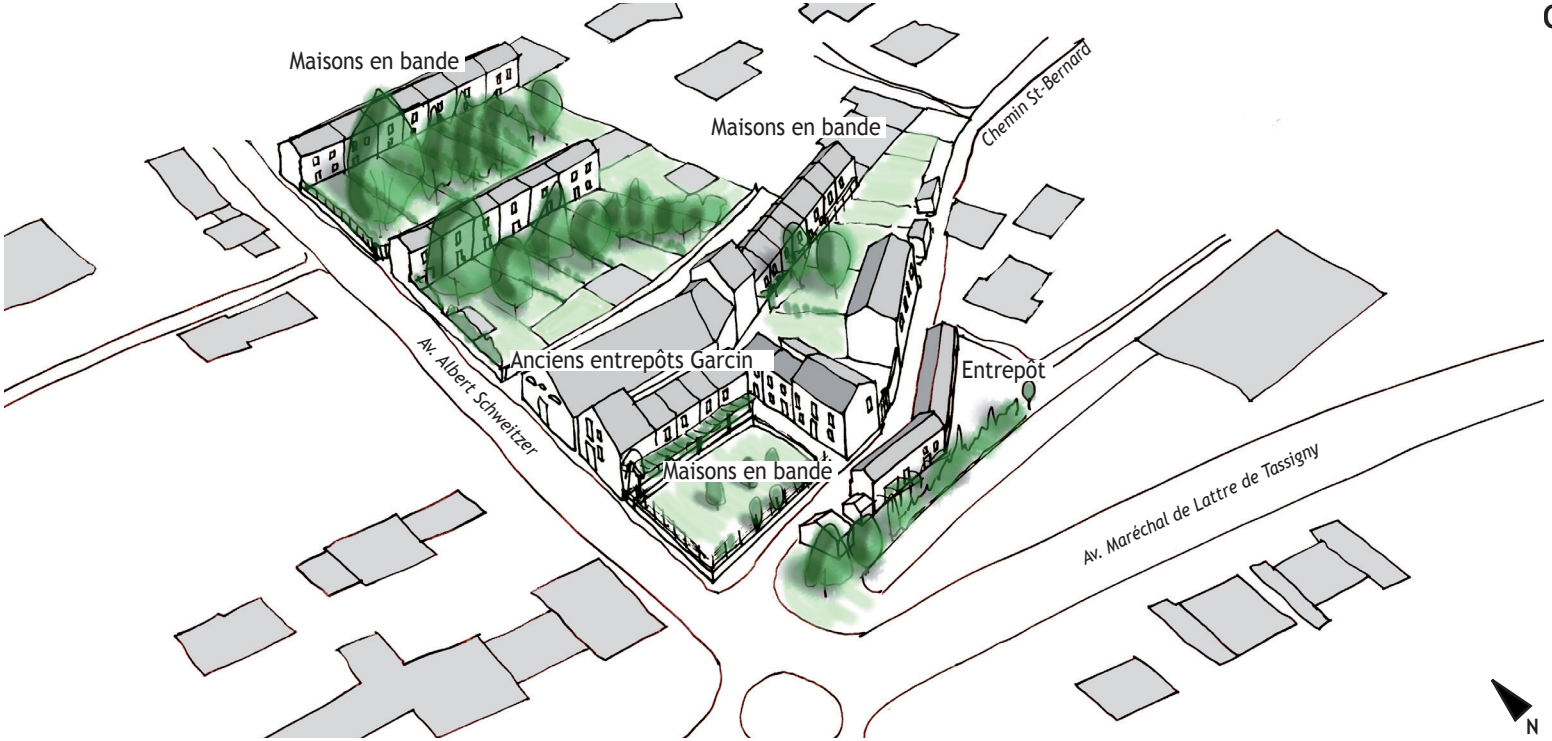
Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti et paysager «à signaler» p.111.

QUARTIER DU CHEMIN SAINT BERNARD

FICHE
71

SITUATION faubourg nord
CADASTRE AN
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par les maisons en bande + les venelles + les terrasses à treilles + les jardins privatifs + les entrepôts + le chemin St-Bernard



Au XIXème siècle, le faubourg le long de la route d'Eyragues se développe autour de l'installation des entrepôts et ateliers Garcin, famille de négociants.
Le bâti est globalement installé dans un système est-ouest, perpendiculairement à l'avenue. Il est desservi par une série de venelles qui longent la façade nord des bâtiments, souvent fermée.
Ces maisons en bande, bâties sur une trame relativement étroite, de facture modeste, représentent typiquement une architecture dite de faubourg, transition entre la maison de ville et le mas.
Les façades sud s'ouvrent sur de larges terrasses protégées par une treille.



Les façades nord : opaques, donnant sur les venelles



Les façades sud : ouvertes, avec leurs treilles, donnant sur les jardins

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.



LES ENTRÉES DE VILLE EST ET OUEST

FICHE **72**

SITUATION faubourgs est et ouest
CADASTRE AI AK AO AD AE
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensembles formés par les avenues + le bâti qui borde les voies + les plantations d'accompagnement

Deux voies d'accès en symétrique de part et d'autre du «médaillon» marquent les entrées de ville est et ouest : tracés rectiligne hérité d'une volonté «royale», qui a taillé dans la trame parcellaire existante, mettant en scène en fond de perspective l'Eglise Saint Martin et son dôme au couchant et à l'est la porte du trou aujourd'hui disparue.
Les avenues Albert Gleizes et de la Libération avec leurs doubles alignements de platanes en première partie changent d'aspect à l'approche du centre, et sont bordées par un bâti d'accompagnement aligné sur rue, de type maisons de village à R+1 ou 2.
Ces alignements sur rue contribuent à la perception de l'urbanité lors de l'entrée dans la ville.
L'extension urbaine de St-Rémy s'est appuyée sur ces axes en leur donnant petit à petit leur caractère urbain.



Avenue de la Libération



L'Avenue Fauconnet au début du XXe siècle



Route du Rougadou


L'Avenue Fauconnet aujourd'hui

Préconisations

Développement de projets soucieux de la qualité des axes, soin apporté aux transitions entre les bâtiments et la route.

Préservation et renforcement de l'ensemble formant alignement de platanes de part et d'autre de la voie.
Mesures de gestion visant à la pérennité et au maintien des sujets, telles que la taille d'entretien, le dégagement des pieds des sujets de toute surface perméable, anticipation du renouvellement des sujets malades ou âgés.

LES PATTES D'OIE

FICHE
73

SITUATION faubourg
CADASTRE AV AI AB
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensembles formés par les routes et chemins qui se rencontrent + les plantations d'accompagnement + les murets + les éléments de petit patrimoine

Ces 3 «figures» urbaines sont issues de la rencontre du chemin rural, dont la permanence du tracé souvent sinueux est confirmée par l'implantation des constructions, et de la route royale qui entre en ville, au tracé régulier souligné par les plantations d'alignement.
À leur intersection, ces 3 figures génèrent un vide, espace public où viennent s'implanter monuments aux morts, calvaires, murets ou plantations.

1. Un muret + un monument aux morts + du végétal

2. Un square + des alignements de platanes + un muret

3. Un platane centenaire + un calvaire


1. Entre la route du Rougadou et l'avenue Albert Gleizes


2. Entre l'avenue Durand Maillane et l'avenue Pasteur


3. Entre la Terrase du Réal et l'avenue Albert Schweitzer



Préconisations

Mise en valeur des entrées de ville en s'appuyant sur la géométrie de l'espace public ponctué par les éléments d'art urbain, les arbres d'alignement et tout élément bâti contribuant à conforter la permanence du tracé.
Éviter les transformations de type «routier» banalisant les qualités urbaines de ces lieux.

LES MAISONS DE RAPPORT

FICHE **74** fiche générique

SITUATION faubourg et tour de ville
CADASTRE commune
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Élément bâti représentatif de la typologie dominante en tour de ville



Place de la République


Place de la République


Avenue Fauconnet


Avenue de la Libération


Avenue de la Libération

Installation sur des parcelles étroites, à la trame régulière et à l'alignement de la voie.
Les maisons font en général 2 travées, le plus souvent en R+2, parfois en R+1. Elles sont parfois groupées en série identiques sur plusieurs travées.
Le rapport entre la hauteur relativement modeste des bâtiments et la largeur des rues contribue à l'harmonie et à l'agrément de l'ensemble.
La modénature est simple et régulière : enduits lisses, encadrements des baies peints ou en pierre de taille, parfois bandeaux filant marquant les niveaux de plancher, deux rangs de génoise ou une passée de toiture assurant le débord, menuiserie bois et contrevents à double lattage.
Les rez de chaussée sont souvent malmenés par des création de commerces ou de garages, détruisant l'harmonie de l'ensemble.

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

Toute intervention sur un bâti de type «maison de rapport» visera à préserver, restaurer ou développer les caractéristiques propres à cette typologie : ordonnancement, proportion des baies, modénatures, enduits lisses, menuiseries bois ou métalliques, volets bois. Toute installation technique visible en façade sera interdite.

Restauration ou modification de bâtiments existants appartenant à cette typologie soumis à l'avis de l'architecte conseil de la commune.

LA MAISON EN BANDE

FICHE **75** fiche générique

SITUATION faubourg
CADASTRE commune
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensembles formés par les maisons en bande + les terrasses à treilles + les jardins privatifs + les venelles de desserte



Architecture de transition entre maison de village et mas de campagne.
Dans les faubourgs de l'époque moderne, les quartiers ont été pensés et planifiés. D'où leurs trames qui laissent clairement apparaître des parcelles géométriques. Les bâtiments sont implantés de façon régulière et les volumes des maisons sont homogènes. Elles comportent la généralement un étage et des feunières sous combles.
L'orientation au sud est privilégiée. Les bâtiments sont alors calés sur la lisière au nord, sur la desserte, laissant la façade sud s'ouvrir sur les jardins et souvent une terrasse surmontée de sa treille. Ce choix délibéré permet d'optimiser les parcelles, en offrant un maximum d'espace extérieur.



Rue Etienne Astier

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

Toute intervention sur un bâti de type «maison en bande» visera à préserver, restaurer ou développer les caractéristiques propres à cette typologie : ordonnancement, proportion des baies, modénatures, enduits lisses, menuiseries bois ou métalliques, volets bois. Toute installation technique visible en façade sera interdite.

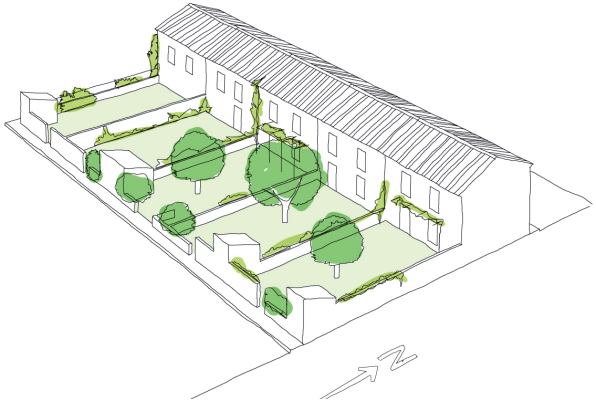
Restauration ou modification de bâtiments existants appartenant à cette typologie soumis à l'avis de l'architecte conseil de la commune.

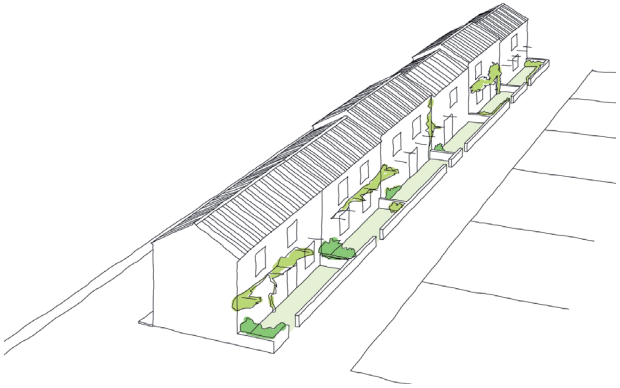
LES MAISONS EN BANDE PARALLÈLES À LA VOIE

FICHE **76** fiche générique

SITUATION faubourg
CADASTRE AP AO AI
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensembles formés par les maisons en bande + les terrasses à treilles + les jardins privatifs







Avenue Pierre Barbier



Avenue Albert Gleizes



Avenue Albert Gleizes

Le long des axes est-ouest les maisons en bande s'aligne à la voie pour préserver l'orientation nord-sud. Les maisons sont en retrait, positionnées en fond de parcelle pour offrir un maximum d'espace extérieur. Ici l'espace privé est délimité de façon systématique par les clôtures, murs ou murets surmontés de grilles. Appentis ou petites dépendances s'installent parfois en fond de jardin, alignés sur la rue.

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

Toute intervention sur un bâti de type «maison en bande» visera à préserver, restaurer ou développer les caractéristiques propres à cette typologie : ordonnancement, proportion des baies, modénatures, enduits lisses, menuiseries bois ou métalliques, volets bois. Toute installation technique visible en façade sera interdite.

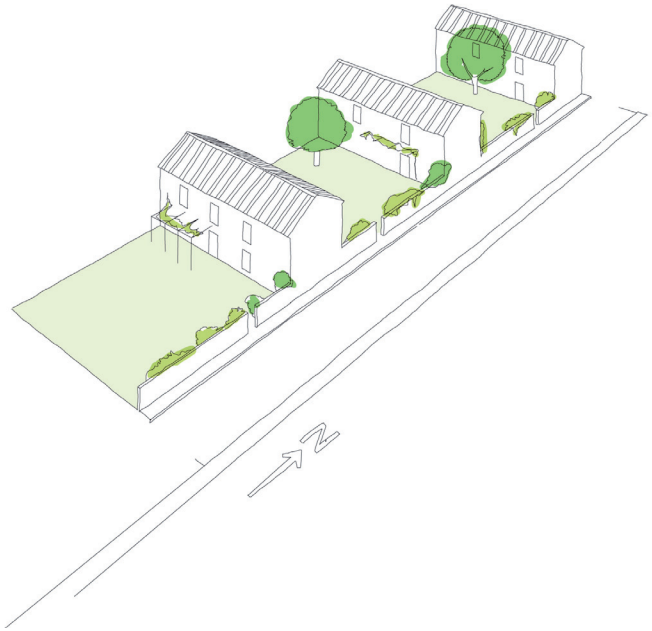
Restauration ou modification de bâtiments existants appartenant à cette typologie soumis à l'avis de l'architecte conseil de la commune.

LES MAISONS EN BANDE PERPENDICULAIRES À LA VOIE

FICHE **77** fiche générique

SITUATION faubourg
CADASTRE AN AP
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensembles formés par les maisons en bande + les terrasses à treilles + les jardins privatifs + les venelles de desserte





Avenue Van Gogh



Avenue Albert Schweitzer

Le long des axes nord-sud les maisons en bande viennent s'implanter perpendiculairement aux voies, préservant ainsi l'orientation privilégiée des façades : nord-sud.

Les bâtiments offrent leur pignons à l'alignement, qui se prolongent par des murs de clôtures dans lesquels s'insèrent les portails et accès privés.
La rue est «tenue» de part et d'autre par ces alignements qui alternent plein et vides. Cette succession rythmée de murs-pignons aveugles est très typique des villages des Alpilles.
Les vides des jardins sont offerts à une végétation omniprésente, qui participe à l'ambiance de la rue.

La desserte des maisons se fait souvent par des venelles au nord.

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

Toute intervention sur un bâti de type «maison en bande» visera à préserver, restaurer ou développer les caractéristiques propres à cette typologie : ordonnancement, proportion des baies, modénatures, enduits lisses, menuiseries bois ou métalliques, volets bois. Toute installation technique visible en façade sera interdite.

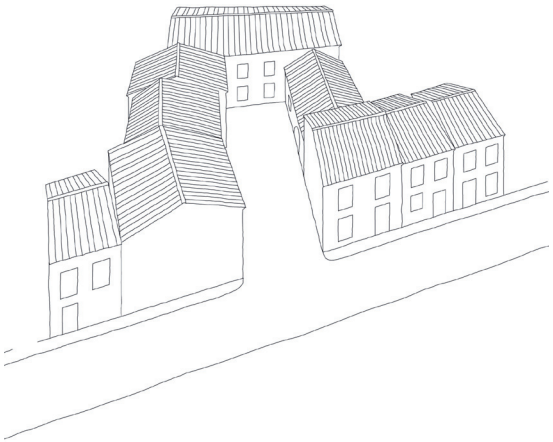
Restauration ou modification de bâtiments existants appartenant à cette typologie soumis à l'avis de l'architecte conseil de la commune.

LES MAISONS MITOYENNES ORGANISÉES AUTOUR D'UNE COUR COMMUNE

FICHE **78** fiche générique

SITUATION faubourg
CADASTRE AB AD
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensembles formés par les maisons mitoyennes + la cour





Boulevard Gambetta



Avenue Albert Schweitzer

Les cours communes sont autant de lieux de transition entre la rue et les logements. Elles protègent les espaces domestiques de la foule et du bruit de la circulation tout en renforçant le lien entre le village et ses habitants... Lieux intermédiaires, les cours facilitent les échanges entre voisins, permettent des regroupements dans un espace qui reste collectif.

Accueillantes, elles jouent sur le répertoire naturel qui se rapproche des jardins : banquettes plantées d'arbres, fleurs ou arbustes, gravillons ou stabilisé pour leur revêtement. Les habitants y installent leur mobilier privé comme leur voiture et y font cohabiter de multiples usages.

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

Toute intervention sur un bâti de type «maison mitoyenne» visera à préserver, restaurer ou développer les caractéristiques propres à cette typologie : ordonnancement, proportion des baies, modénatures, enduits lisses, menuiseries bois ou métalliques, volets bois. Toute installation technique visible en façade sera interdite.

Restauration ou modification de bâtiments existants appartenant à cette typologie soumis à l'avis de l'architecte conseil de la commune.

LES MAISONS À PORCHE

FICHE **79** fiche générique

SITUATION faubourg
CADASTRE AH AD AE
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler





Av. Durand Maillane (intérieur)



Av. Durand Maillane (extérieur)

Pour distribuer les constructions en deuxième rang sur un tènement foncier, la figure du porche, empruntée au monde agricole, est souvent utilisée dans les faubourgs et extensions urbaines de la fin du XIXème et au début du XXème siècle.
Les bâtiments arrières sont ainsi desservies par une cours dont la dimension varie en fonction de la profondeur de la parcelle.



Avenue de la Libération



Boulevard Mirabeau

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

Toute intervention sur un bâti de type «maison à porche» visera à préserver, restaurer ou développer les caractéristiques propres à cette typologie : ordonnancement, proportion des baies, modénatures, enduits lisses, menuiseries bois ou métalliques, volets bois. Toute installation technique visible en façade sera interdite.

Restauration ou modification de bâtiments existants appartenant à cette typologie soumis à l'avis de l'architecte conseil de la commune.

LES MAISONS DE CATALOGUE

FICHE **80** fiche générique

SITUATION faubourg
CADASTRE commune
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler


Rue Emile Daillan .


Avenue de la Libération


Chemin de la croix des vertus


Rue Roger Salengro



Villa Eurêka, avenue Louis Mistral


Avenue Félix Gras

Ces maisons pavillonnaires, datant du début XXe, sont remarquables par la qualité et l'échelle de leur décor, les détails tels que les petits éléments de faîtage, les encadrements de fenêtres etc. Généralement installées en fond de parcelle, les maisons libèrent l'espace pour le jardin au sud.
La typologie des clôtures participe de la qualité d'ambiance des rues : murets bas et grilles.

Bien que peu représentatifs de l'habitat des Alpilles, ce sont des éléments récurrents dans le paysage de faubourg auxquels n'a pas échappé la périphérie de St-Rémy, témoins de la «modernité» et d'un début d'industrialisation des modes de construction.

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

BÂTIMENTS AGRICOLES ET ARTISANAUX EN FAUBOURG

FICHE **81** fiche générique

SITUATION faubourg
CADASTRE AD AN AC
CATÉGORIE élément ou ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler


Rue Michel de Servan


Avenue Albert Schweitzer
Ancien entrepôt Roustan Servan


Avenue Félix Gras


Avenue Frédéric Mistral

Les petits bâtiments agricoles et artisanaux présentent différentes typologies identifiables:
- L'ensemble de bâtiments organisés autour d'une cour
- L'élément / corps de bâtiment isolé généralement installé perpendiculairement à la voie.

Les paysans enrichis se sont installés en tour de ville ou en faubourg, et ont construit leur lieu de travail (remise, atelier...) à proximité de leur habitation. Ces bâtiments sont parfois inscrits dans un ensemble plus grand, comme l'Ancien entrepôt Roustan Servan dans le quartier Garcin (Fiche 71).

Préconisations

Sites à enjeux dont il faut accompagner et maîtriser les mutations. Ces ensembles et éléments font partie d'un patrimoine bâti domestique simple, constitutif du tissu urbain de Saint-Rémy.

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

LES MAISONS, ATELIERS ET MAGASINS DE GRAINES ET CHARDONS

FICHE **82** fiche générique

SITUATION faubourg
CADASTRE commune
CATÉGORIE élément ou ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler



Ancienne maison et magasins des Roumanille Lafayette


Mas Nicolas


Maison des Mauron


Entrepôt Garcin Mistral


Hotel le Castelet


Hôtel Mistral Bernard

Sur le territoire de la commune, de nombreuses propriétés témoignent de l'importance de l'activité agro-industrielle qui s'est développée dans la région dès le début du XVIIIe siècle et jusqu'à la première moitié du XXe siècle.

Cette activité commence avec la culture et le commerce des chardons cardères dont St-Rémy a le quasi monopole en Provence. Jusque dans les années 1830, les fabriques où l'on stocke, trie et conditionne les capitules avant de les expédier dans toute l'Europe, sont installées dans les mas des cultivateurs ou dans les remises des négociants sans que l'on puisse vraiment les distinguer des autres constructions rurales. Puis c'est l'âge classique des fabriques de chardons cardères, une période d'une cinquantaine d'années au cours de laquelle seront édifiées plusieurs grandes constructions comme la Fabrique (quartier des Jardins), les établissements Mistral Frères ou l'Atelier Tourame.

A partir de la seconde moitié du XIXe siècle, St-Rémy devient une place importante dans le commerce des graines de semence. Des sociétés de graines (Blain-Herba-Blainco, Roumanille, Garcin et Mistral) naissent et font construire des magasins à graines comme ceux des Roumanille «Besuguello» et des Roumanille «Lafayette».

Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.



Les arbres du jardin, Av. Gabriel Saint-René Taillandier



Le portail d'entrée, Av. Gabriel Saint-René Taillandier



La façade sud

LA MAISON DES SORCIERS ET L'ATELIER TOURAME

FICHE **83**

SITUATION 13, Av. Gabriel Saint-René Taillandier
CADASTRE AM n°164
CATÉGORIE élément bâti et ensemble paysager
MOTIF D'INTÉRÊT historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

ensemble formé par la maison + l'atelier Tourame + le jardin et ses arbres

L'atelier Tourame et la maison des Sorciers, mitoyens, sont construits au même moment : entre 1844 et 1847.
Le bâtiment de l'atelier est orienté est-ouest et s'ouvre au sud par une série de 7 portes-fenêtres cintrées en forme d'arcades. Il fait partie des grandes constructions édifiées pendant «l'âge classique» des fabriques de chardons cardères, une période d'une cinquantaine d'années au cours de laquelle La Fabrique (Quartier des Jardins) voit notamment le jour.
Abandonné en 1871, l'atelier sera repris au début des années 1880 par Pierre Barbier.

La maison et l'atelier sont positionnés en fond de parcelle, laissant le jardin arboré créer une distance par rapport à la rue. Depuis la rue, le portail et le mur de pierre marquent la présence de la propriété. Les constructions sont en partie dissimulées par la végétation luxuriante du jardin.

Préconisations

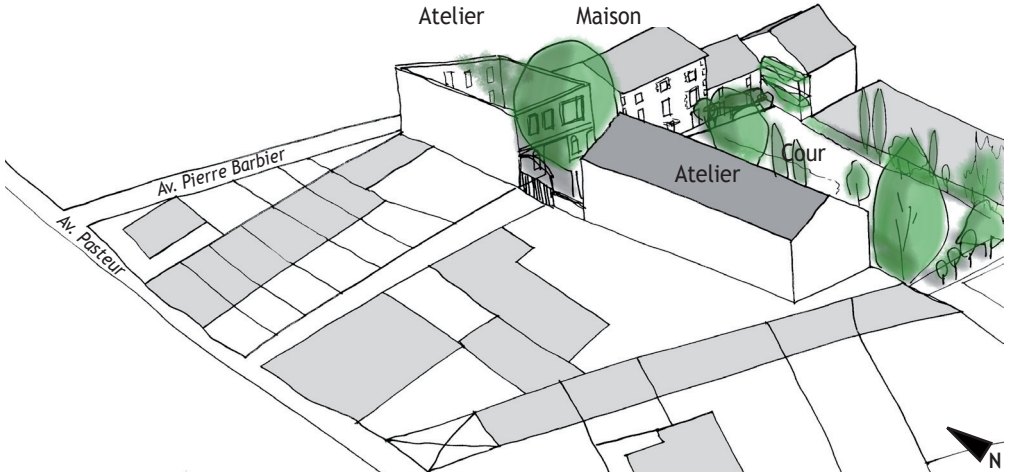
Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

LA MAISON BARBIER

FICHE
84

SITUATION faubourg sud
CADASTRE AP n°148,149,150
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par la maison + les dépendances + la cour



Maison et ateliers dont une partie est en ruine, s'organisent autour d'une cours et sont implantés en limite de parcelle, adossés à la voie. Transformés aujourd'hui en hôtel,


Ruine accolée à la maison


La façade nord, opaque, avenue Pierre Barbier


Ancien atelier


La façade sud de la maison, largement ouverte sur la cour

Préconisations

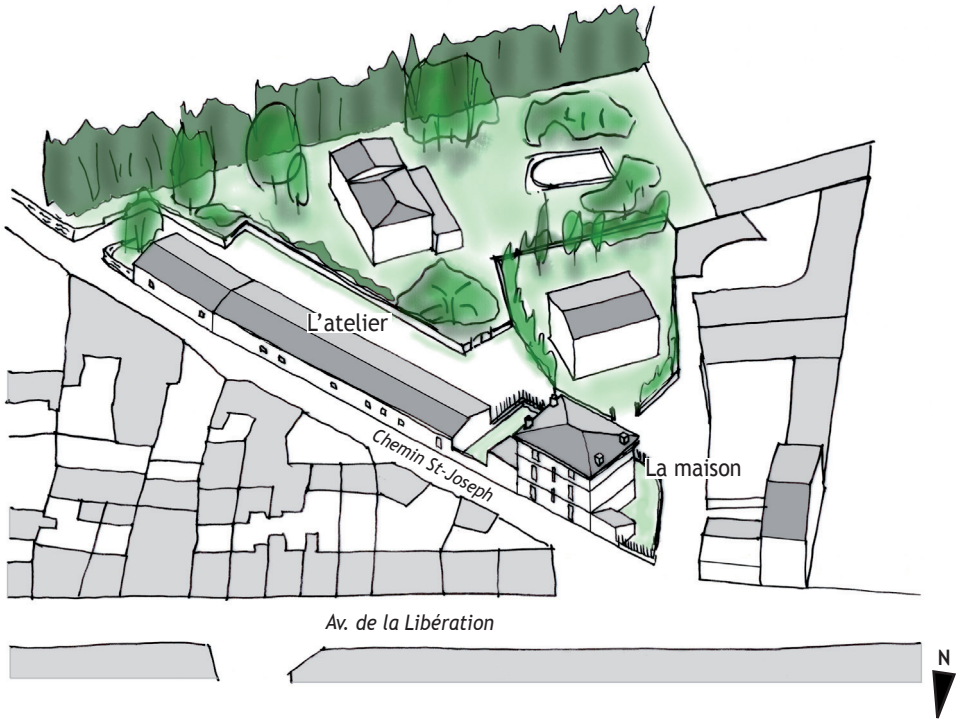
Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

LA MAISON ET LES MAGASINS DES MAURON

FICHE **85**

SITUATION chemin Saint-Joseph
CADASTRE AE n°61,291,292
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par la maison + l'atelier



Chez les Mauron, les magasins occupent une longue remise construite en 1880 le long du chemin St-Joseph. Ils sont adossés au chemin, tout comme la maison de maître. Celle-ci, imposante avec ses 3 niveaux et son toit à 4 pentes, se trouve dans la continuité des magasins, en bout de chemin. Elle occupe une petite parcelle délimitée par un muret surmonté de grilles.

La façade arrière des magasins est peu ouverte, elle constitue un «mur» le long du chemin St-Joseph, lui conférant en partie son caractère de «chemin de campagne».



Anciens magasins


La maison

Préconisations

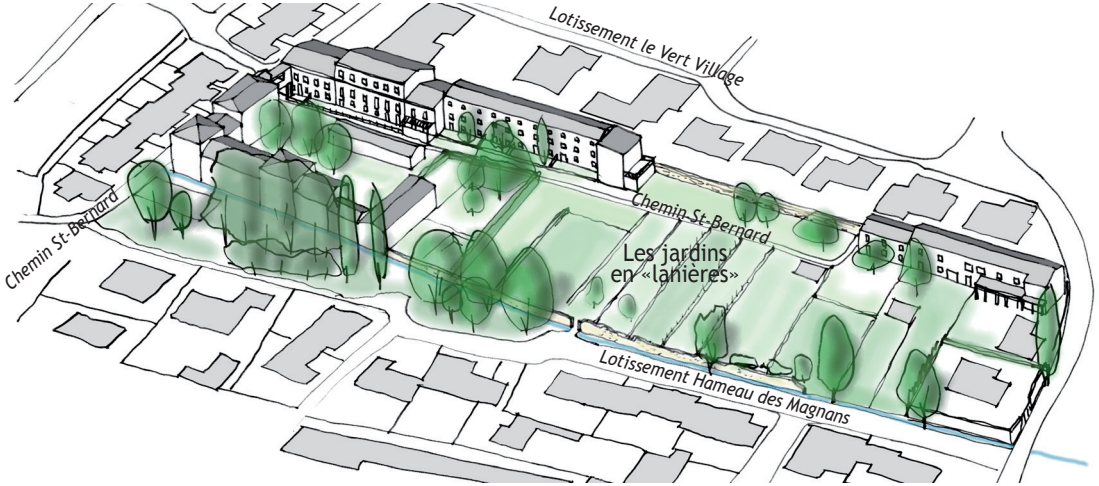
Pour toute intervention sur cet élément, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

LE DOMAINE SAINT-BERNARD

FICHE
86

SITUATION chemin Saint-Bernard
CADASTRE AN
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel, historique
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Ensemble formé par les bâtiments composés sur un plan en U + la trame foncière + les jardins en lanières + le chemin St-Bernard + le système de clôture




L'entrée du domaine sur le chemin St-Bernard


Vue du domaine au XIXe s.





Ensemble construit vers 1835 par le pharmacien Bernard pour abriter, soigner et s'occuper des malades mentaux. Six ans après sa désaffectation comme maison de santé, les frères GARCIN y exploitèrent un atelier de chardon.

On y pénètre par un porche sous une loggia depuis le chemin st-Bernard. L'ensemble a été fortement remanié du fait de ses reconversions successives et notamment par sa transformation en logements, néanmoins la structure d'ensemble est préservée et le tènement foncier dans lequel il s'inscrit est en partie intact.
C'est à l'échelle de ce tènement foncier, vaste îlot compris entre deux lotissements (hameau des Magnans et lotissement vert village) qu'il faut considérer cet ensemble : organisation parcellaire en lanière, avec jardins vivriers irrigués par une filiole au sud de lîlot, bâtiments organisés en bande le long des limites parcellaires, chemin saint Bernard ayant conservé son tracés d'origine et traversant l'îlot d'ouest en est.

Préconisations

Ce vaste ensemble, remarquable sur le plan de son inscription urbaine et de sa valeur architecturale et paysagère, mériterait une étude d'ensemble dans le but de sa mise en valeur et de la réhabilitation de sa fonction sociale dans la cité.

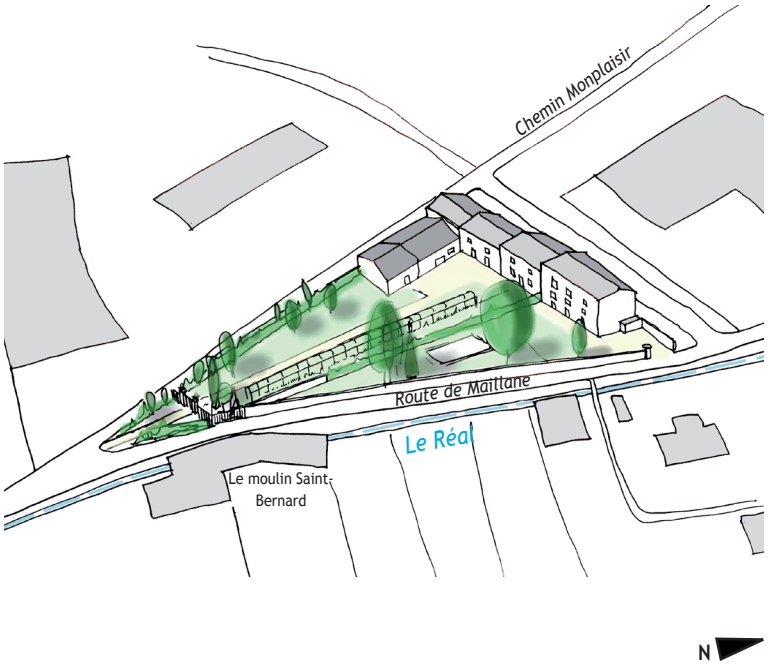
Pour toute intervention sur cet ensemble, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

LA MAISON ET LES MAGASINS DE GRAINES DES ROUMANILLE

FICHE **87**

SITUATION faubourg nord, route de Maillane
CADASTRE CV n°158,458,459,460
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par les bâtiments alignés + les jardins + la clôture




Façade nord opaque



Façade sud ouverte sur la cour

Au début du XXe siècle, la culture des graines de semence représente la première activité agro-industrielle de St-Rémy de Provence.

Construit au début du XXe siècle, l'ensemble maison et magasin de graines des Roumanille représente l'archétype du magasin à graines : au rdc les bureaux et les guichets, les instruments de mesure et de nettoyage, à l'étage une sorte de grenier pour le stockage des graines.
L'ensemble occupe tout l'îlot et est situé à la croisée des chemins, entre la route de Maillane et le Chemin Monplaisir. Le corps de bâti s'installe au nord, en fond de parcelle, et se développe de façon linéaire.
Il présente un beau portail flanqué de piliers de pierre avec couronnement en corbeille à fruits. Un muret surmonté d'une grille entoure la propriété.

Aujourd'hui l'ensemble est divisé en plusieurs parcelles et abrite des logements avec jardins au sud. La partie Est est devenu un hôtel. La clôture de cet hôtel a supprimé la clôture, mur et grille, pour construire un mur d'enceinte qui rompt l'effet d'ensemble.

Préconisations

Pour toute intervention sur cet ensemble, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

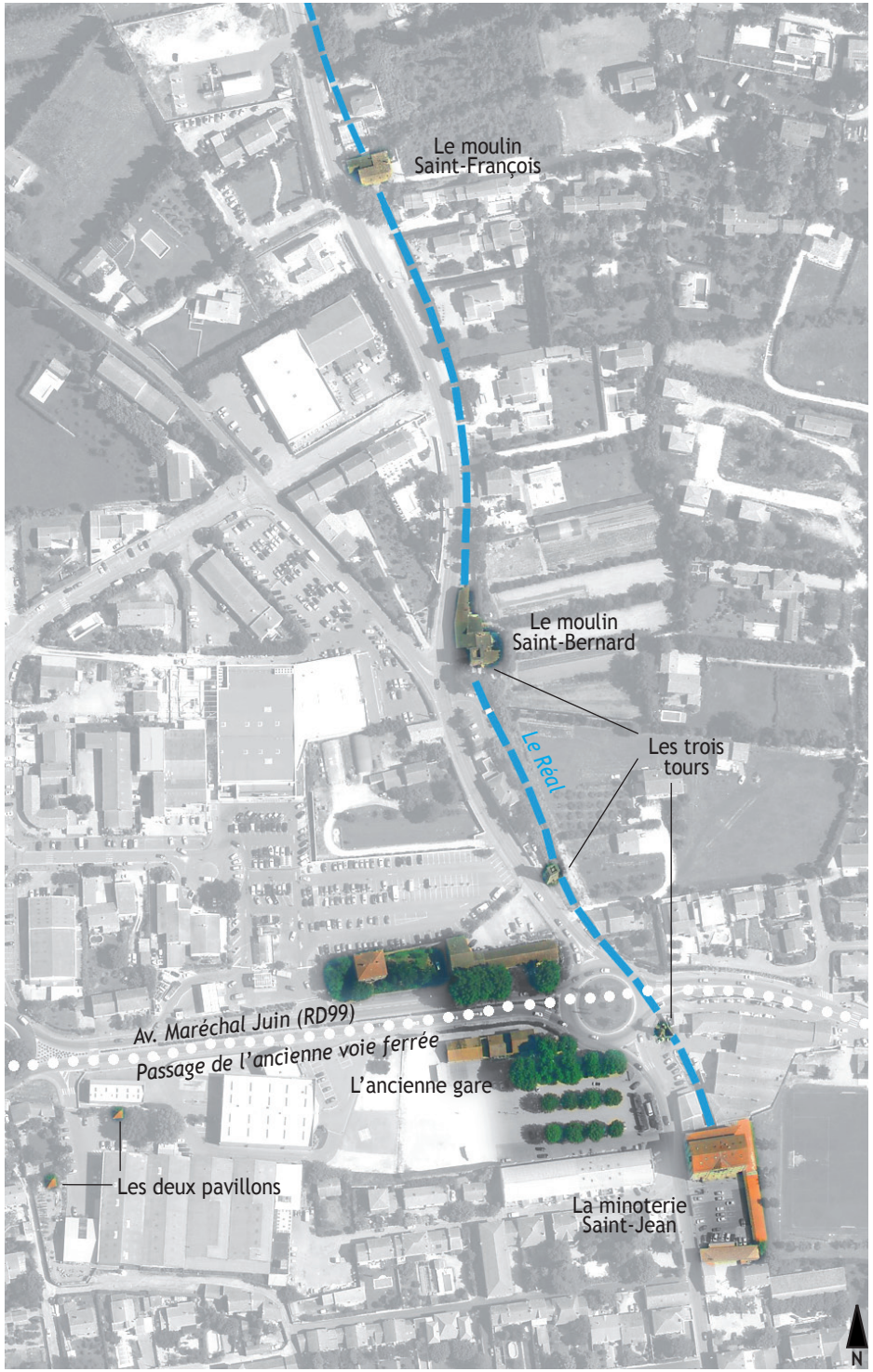
LE QUARTIER DE LA GARE

FICHE
88

SITUATION fabourg nord
CADASTRE CV CW AM
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par le Réal + les moulins + l'ancienne gare + les deux pavillons de l'ancienne coopérative agricole

La deuxième moitié du XIXe siècle est marquée par le développement des infrastructures, notamment l'arrivée du chemin de fer à St-Rémy. Dès 1874, le tronçon Tarascon/St-Rémy est ouvert au public. L'ensemble du trajet Tarascon/Orgon s'achèvera en 1888.
La gare s'installe au nord de la ville, à proximité du Réal et des moulins qui sont implantés le long du canal, ce qui permet de diminuer les coûts de transport. La coopérative agricole se développe à proximité de la gare pour profiter également de ces avantages.



Préconisations

Retrouver une cohérence d'ensemble, entre tous ces éléments structurants dans le cadre d'un projet de requalification de l'avenue du Maréchal Juin et de la zone commerciale.

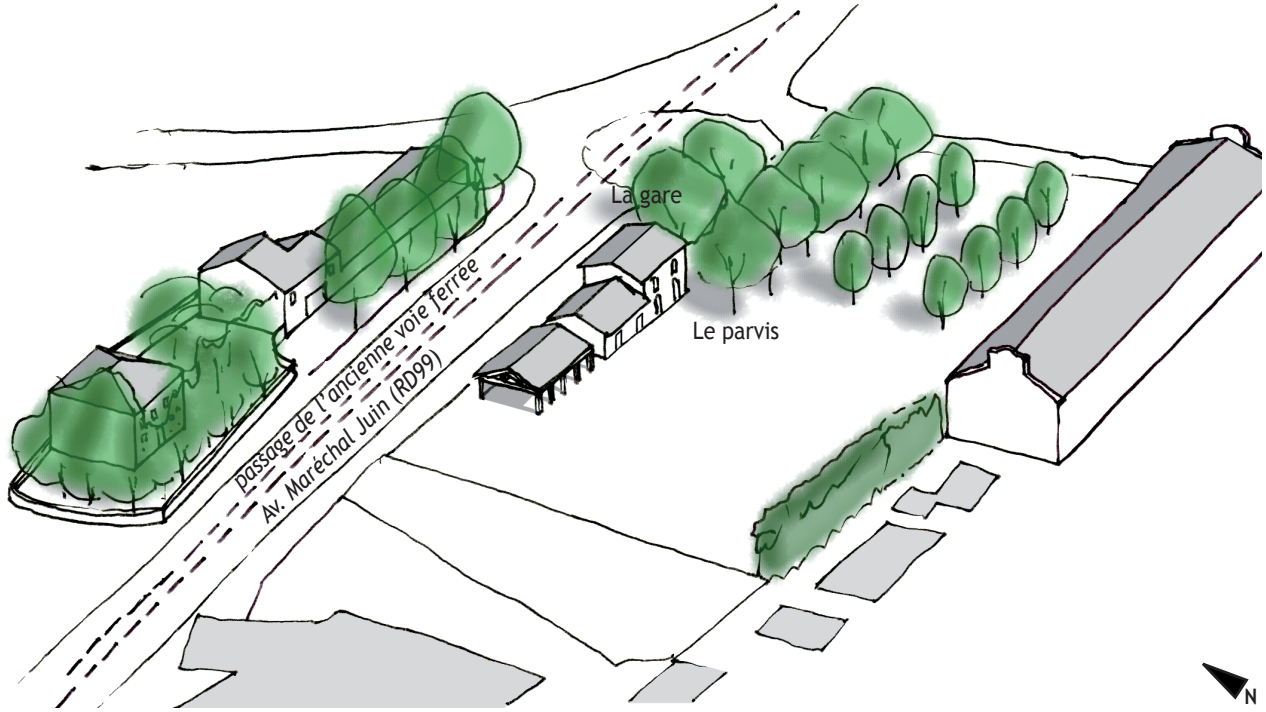
Renforcement de la présence végétale le long de la RD99 dans le cadre d'un projet d'aménagement d'espace public , réintégrant l'ensemble des bâtiments identifiés, avec un traitement de la voirie adaptée aux différentes mobilités.

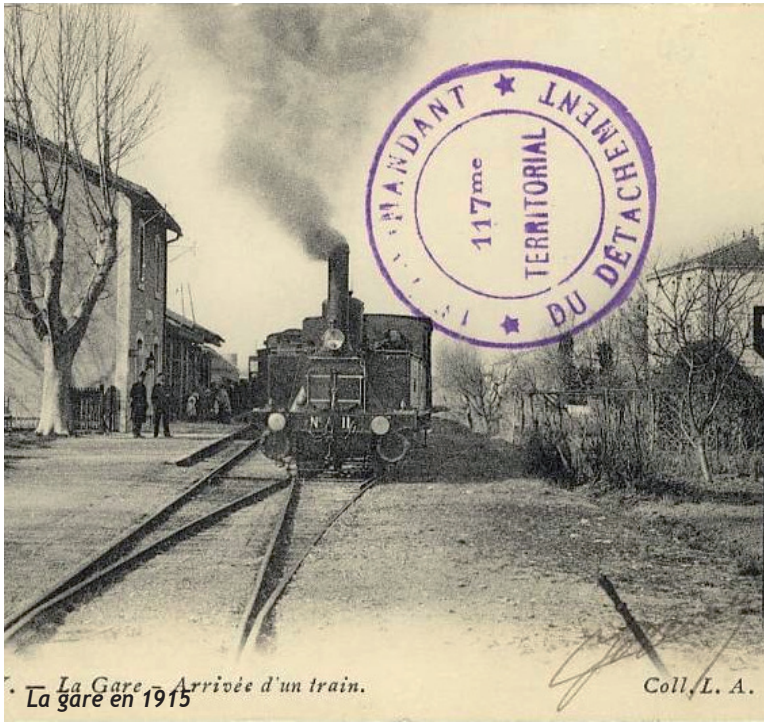
L'ANCIENNE GARE

FICHE
89

SITUATION faubourg nord, RD99
CADASTRE CV n°274,263
CATÉGORIE ensemble bâti et paysager
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

Ensemble formé par les bâtiments de part et d'autre de la route + les plantations d'accompagnement





La gare en 1915



A partir de 1874, avec l'arrivée du train, les négociant locaux purent réduire au maximum leurs frais de charroi. Le chemin de fer transporte l'ensemble des barriques en France, dans l'Europe du nord et du centre. Malheureusement, l'utilisation du chemin de fer ne connut pas d'autres développement que celui du négoce local. Le déclin de l'activité ferroviaire entraîne la fermeture de la ligne par étapes successives : le transport des voyageurs en 1955, celui des marchandises par la régie en 1968, mais les négociants en primeurs ont pu continuer à l'utiliser à leurs frais jusqu'en 1987.

Aujourd'hui, le contournement du centre ville par la RD99, installé sur l'emprise de la ligne ferrée, a introduit une rupture dans le tissu urbain, renforcée par le traitement purement routier de l'avenue du Maréchal Juin. La cohérence de l'ensemble, que composait la gare et la maison qui se trouvait en face, a disparu. Mais les vastes espaces hérités de l'activités commerciale et ferroviaire sont un enjeu urbain et paysager indéniable.

Préconisations

S'appuyer sur les éléments encore présents sur le site pour engager une requalification de l'avenue et des espaces publics «délaissés» ou interstitiels. Retrouver la cohérence d'ensemble à travers un véritable projet urbain sur le quartier de la gare.

LES DEUX PAVILLONS DE L'ANCIENNE COOPÉRATIVE AGRICOLE

FICHE **90**

SITUATION faubourg nord
CADASTRE AL n°226,33
CATÉGORIE élément bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à signaler

ensemble formé par les deux pavillons



Les deux pavillons sont tout ce qu'il reste de la coopérative agricole, installée près de la gare. Ils se trouvent aujourd'hui sur le parking d'une jardinerie, dissimulés par la végétation et les voitures qui peuvent se garer autour.





Préconisations

Pour toute intervention sur ces éléments, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

LES MOULINS A BLÉ SUR LE RÉAL

FICHE **91** fiche générique

SITUATION faubourg nord
CADASTRE AM n°179,146 CW n°272
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Ensemble formé par les 4 moulins + le Réal


Saint-Jean


Saint-François


Saint-Bernard



Minoterie Saint-Jean


Moulin Saint-François


Moulin Saint-Bernard et une des tours qui, grâce au câble aérien , le relient à Saint-Jean

L'ensemble des moulins (Saint-Jean, Saint-Bernard, Saint-François et Saint-Joseph) installés sur le Réal est détenu par la maison Mistral Frères dès 1854. La maison se lance, à partir de 1868, dans un vaste programme de modernisation et de rationalisation de son outillage productif pour augmenter ses rendements, réduire ses coûts de production et améliorer la qualité de sa mouture.
Ces moulins sont les témoins d'une activité agro-industrielle qui a contribué à la notoriété et au développement de Saint Rémy au XIXème et dans la première moitié du XXème siècle.
La minoterie Saint Jean en est le plus spectaculaire : architecture de fabrique, avec son relais pyramidal en avant corps permettant l'acheminement des marchandises par un système de funiculaires depuis le moulin saint Bernard.

Préconisations

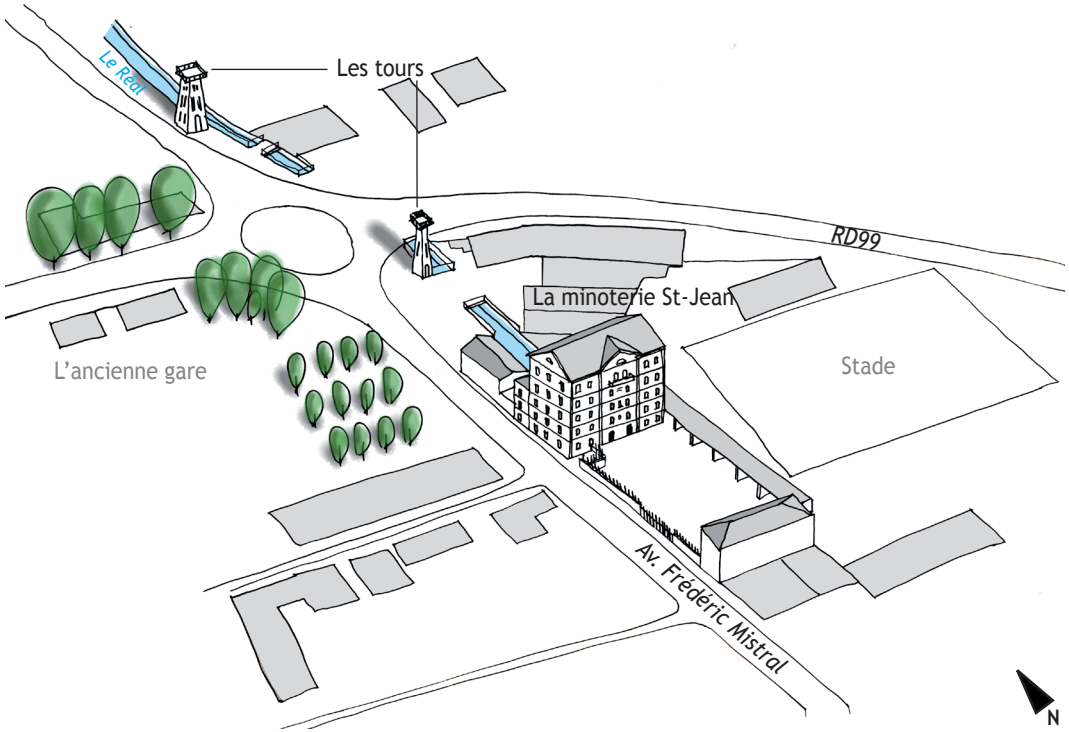
Pour toute intervention sur ces ensembles, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à signaler» p.111.

LA MINOTERIE SAINT-JEAN ET SES TOURS

FICHE **92**

SITUATION faubourg nord, Av. Frédéric Mistral
CADASTRE AM n° 179,183,194
CATÉGORIE ensemble bâti
MOTIF D'INTÉRÊT historique, culturel
NIVEAU D'INTÉRÊT à préserver

Ensemble formé par la minoterie + les tours + le Réal





Les deux tours (la troisième est au moulin St Bernard)



La minoterie Saint-Jean vers 1890

Témoin du développement agro-industriel de St-Rémy dans la deuxième moitié du XIXe siècle.
En 1868 le programme de modernisation des 4 moulins du Réal prévoit notamment la recomposition complète du moulin St-Jean autour d'une cour de 1015 m² avec la construction de 5 bâtiments, dont une grande bâtisse de 4 étages. Le plan prévoit aussi le raccordement de cette nouvelle minoterie au chemin de fer de Tarascon. L'aspect le plus original de ce programme réside, sans aucun doute, dans la volonté de coupler les turbines de St-Bernard et de St- Jean, pourtant distantes de plusieurs dizaines de mètres et séparées par la voie de chemin de fer. Grâce à la construction de trois tours alignées le long du Réal et à la pose d'un câble aérien reliant le tout, la force motrice de la turbine St-Bernard est transmise jusqu'à la minoterie St-Jean.

Avec son architecture imposante, sa situation en entrée de ville, il fait partie intégrante du paysage de Saint Rémy. Sa reconversion en site de bureaux et commerces lui a donné une seconde vie, mais l'absence de projet d'ensemble sur ce patrimoine contribue progressivement à lui faire perdre de ses qualités et à le dénaturer, notamment dans le traitement des bâtiments d'accompagnement, des abords et des limites.

Préconisations

Ensemble rare d'architecture de fabrique à préserver.

Pour toute intervention sur cet ensemble, se référer aux prescriptions générales au patrimoine bâti «à préserver» p.111.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU TITRE DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER (ART. L.123.1.7 DU C.U.)

Tous les travaux affectant des ouvrages faisant l'objet d'une ***protection particulière au titre de l'article L123-1-7 du code de l'urbanisme,*** *et repérés sur le plan de zonage, doivent préserver et mettre en valeur les éléments caractéristiques, dudit patrimoine* ***en raison de leur qualité architecturale, urbaine ou paysagère, de leur rôle de témoin au regard de l'histoire de la commune ou de l'intérêt de leur présence dans le paysage de Saint-Rémy de Provence.***

Sauf contrainte(s) technique(s) forte(s) liée(s) à l'état de la ou les constructions (désordre irréversible dans les structures par exemple), tout projet portant sur une démolition (totale ou partielle), une réhabilitation, une extension ou une surélévation des constructions ou ensembles bâtis identifiés, ou situé à proximité immédiate, peut être refusé dès lors qu'il porte atteinte, de par son implantation, sa volumétrie ou le traitement des façades et toitures, aux caractères culturels, historiques ou écologiques des constructions ou sites identifiés.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AU TITRE DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER (ART. L.123.1.7 DU C.U.)

Prescriptions générales applicables au patrimoine bâti «à signaler»

Toute intervention concernant des éléments ou ensembles de patrimoine bâti répérés au titre de l'article L.123-1.7 du code de l'urbanisme, dont le niveau d'intérêt est «à signaler», doit:

Assurer l'insertion des nouvelles constructions dans le contexte d'ensemble.

Préserver la composition d'ensemble des volumes, des façades et l'ensemble des modénatures du bâtiment cité.

La création architecturale restera possible avec l'avis de l'architecte conseil de la commune (restructuration, extension), à condition qu'elle soit cohérente avec la forme et la composition du bâti d'origine.

Respecter la composition et l'épaisseur des montants des menuiseries anciennes, si elles existent, dans le cas de travaux de réhabilitation ou de rénovation.

Limiter les dispositifs techniques en façade : dans le cas de travaux de réhabilitation ou de rénovation, les mécanismes de fermeture des baies (volets roulants, rideaux de fer) peuvent être interdits. A défaut, les caissons doivent être implantés à l'intérieur des constructions. Intégrer les dispositifs et équipements de climatisation et de traitement d'air à l'intérieur des constructions, ou sur des terrasses non visibles depuis les emprises publiques.

Préserver le caractère végétal et/ou arboré du terrain pour tout aménagement dans les emprises identifiées. Les arbres de qualité doivent être conservés, sauf pour un motif d'intérêt général lié à la sécurité ou à l'état phytosanitaire du spécimen.

Prescriptions générales applicables au patrimoine bâti «à préserver»

Toute intervention concernant des éléments ou ensembles de patrimoine bâti répérés au titre de l'article L123-1.7 du code de l'urbanisme, dont le niveau d'intérêt est «à préserver», doit en plus:

Proscrire des extensions ou surélévations lorsqu'elles portent atteinte aux volumétries originelles.

Proscrire les nouveaux percements sur les façades principales et les intégrer à la composition d'ensemble sur les façades secondaires ou les extensions.

Prescriptions spécifiques applicables au patrimoine situé dans la plaine agricole

Toute intervention concernant des éléments ou ensembles de patrimoine bâti situés dans la plaine agricole répérés au titre de l'article L.123-1.7 du code de l'urbanisme, doit:

Veiller à l'intégration et à l'accompagnement paysager des projets pour maintenir la cohérence architecturale et paysagère des éléments ou ensembles bâtis.

Préserver, renforcer, et développer la trame agricole existante: les voies de desserte internes par des chemins doux à caractère champêtre en conservant des revêtements poreux, les haies libres plantées d'essences variées formant clôture, les fossés végétalisés, les plantations diversifiées dans la parcelle.

Proscrire les clôtures maçonnées qui contribuent à refermer les paysages.

Patrimoine Classé

MC 1	**- Arc de Triomphe.** **Liste de 1840.** Parcelle IR 294.
MC 2	**- Mausolée.** **Liste de 1840.** Parcelle IR 294.
MC 3	**- Mur Romain dit « de Marius ».** **MH du 19 Mars 1921.** Parcelle IR 294.
MC 4	**- Plateau des Antiques** : parcelles N°733p et 734p section F du cadastre. (IR 294). **MH du 5 Juin 1960.**
MC 5	**- Fouilles de Glanum : restes du monument dit « Temple de Silvanus »,** parcelles N°1956p section E du cadastre quartier Saint Paul. **MH du 28 Mai 1925.** Parcelle IR 229.
MC 6	**- Fouilles de Glanum :** parcelles N° 1951 à 1956, section E du cadastre. **MH des 11 Janvier 1935 et 14 Mars 1938.** Parcelle IR 229
MC 7	- **Ruines gallo-romaines « de la Maison Régnier », dites aussi « restes du Baptistère ».** **MH du 1er Juillet 1927.** Parcelle AB 413
MC 8	**- Ancien Prieuré de Saint Paul de Mausole : cloître et clocher.** **MH du 28 mai 1883.** Parcelle AS 340.
MC 9	- **Château de Lagoy : cour d'honneur, grille d'entrée, parc, chapelle Saint Bonnet, pigeonnier avec poulailler et son enclos, bâtiment agricole en totalité renfermant le moulin à huile et la cave viticole, puits, deux meules à broyer, bassin de pierre enterré devant la façade du logement du fermier,** **MH du 11 Mars 1946 et arrêtés modificatifs des 19 juillet 2006 et 14 décembre 2010.** Parcelles n° DV 27, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 78, 79, 81, 82, 118, 119, 120 et 121.
MC 10	- **Maison Renaissance, dite « Tour Cardinal » et son puits.** **MH du 16 Mars 1921.** Parcelle BD 98
MC 11	**- Maison du Planet ou ancien Hôtel Mistral de Mondragon, Musée des Alpilles.** **Liste de 1862.** Parcelle AB 416
MC 12	**- Maison Renaissance attenante au musée des Alpilles (ancien Hôtel de Lagoy). Place du Planet (Place Favier) : façade.** **MH du 28 Novembre 1923.** Parcelle AB 494.
MC 13	**- Ancien Hôtel de Sade (musée lapidaire) rue Kléber.** **MH du 7 Octobre 1926.** Parcelle AB 413.
MC 14	- **Eglise Saint-Martin en totalité (partie ancienne et récente) figurant au cadastre section AB n° 310 d'une contenance de 17a 9ca et appartenant à la commune.** **MH du 18 Décembre 1984.** Parcelle AB 310
MC mnt morts	**- Monument aux morts de la guerre 1914-1918 (y compris la grille qui l'entoure) - Place de la République.** **Domaine public. Inscription par arrêté du 22 février 2010.**
MC cim. juifs	- **Cimetière Israélite : dit aussi cimetière des juifs ou cimetière juif, en totalité, ainsi que le sol de la parcelle.** **Inscription par arrêté du 17 avril 2007.** Parcelle AT 138

Patrimoine inscrit à l'inventaire

MI 1	- **Chapelle Notre Dame Pitié.** **MH du 23 Février 1965.** Parcelle AV 143.
MI 2	**- Chapelle Sainte Marie de Pierredon.** **MH du 15 Décembre 1924.** Parcelle HV 175.
MI 3	**- Chapelle Notre Dame de Romanin dite aussi Chapelle Notre Dame de Pierargues**, en totalité. Située sur la parcelle N°26 d'une contenance de 97ca, section HT26 du cadastre. **MH du 4 Janvier 1989.**
MI 4	- **Les anciennes carrières entre Saint Paul, Glanum et les Antiques dites aussi carrières Michel, Manson et Saint Paul, en totalité, y compris le sol, les treuils, les puits, d'extraction et autres vestiges de l'exploitation situés sur et sous les parcelles** IR N°151, 153, 154, 155, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 231, 232 et 295 d'une contenance totale de 4 ha 39 a 43 ca. **MH du 26 Avril 1989.**
MI 5	- **Château de Roussan, y compris l'aile contigüe ainsi que son parc en totalité comprenant l'allée bordée de platanes au nord, les murs de clôture, les portails, terrasses, pièces d'eau, la serre, la statuaire, le système hydraulique et autres éléments constituant le parc.** Section BL au lieu-dit « Mas de Capelant », parcelles N°81, 82, 83. Section BM au lieu-dit « Roussan », parcelles n°4, 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 150, 151, 152. **MH du 11 Octobre 1993.**
MI 6	- Situé sur la commune de Mas Blanc des Alpilles et dont le périmètre de protection intéresse la commune de Saint-Rémy de Provence **: château de Mas Blanc des Alpilles, ses façades et les toitures, le portail en fer forgé, le vestibule et l'escalier avec sa rampe en fer forgé.** **MH du 27 Juillet 1978.**

Site classé

SC 1	- **Plateau des Antiques** : parcelles N° 775, 776, 792, 1927p, 1928p, 1929, 1930p, 1936 à 1950, 1957, 1959, 1960, 1961, 1964, 1972, 1973 à 1978, 1980 à 1982, 2022, 2025 à 2050, 2058 section E ; N°733 à 749, 755 à 759, 761 à 767, 774 section F du cadastre. **Décret du 30 Septembre 1937, arrêtés des 30 Septembre et 8 Novembre 1938.** Parcelles AS 340 ; IR 151, 155 à 158, 160 à 177, 179, 180, 220, 223 à 226, 229, 231 à 233, 236, 238 à 242, 324 et 325.

Site inscrit

SI 1	**- Chaîne des Alpilles** – Ensemble formé par les communes d'Aureille, Les Baux de Provence, Eygalières, Eyguières, Fontvieille, Mas Blanc des Alpilles, Maussane les Alpilles, Orgon, Le Paradou, Saint-Rémy de Provence et Saint-Etienne du Grès, par la chaîne des Alpilles et délimité comme suit : la D.32 depuis la chapelle Saint Gabriel, le canal des Alpilles, la RN 569, le canal de la vallée des Baux et la D.33 jusqu'à la chapelle Saint Gabriel. **SI du 26 Juillet 1965**.

G. BARRUOL et N. DAUTIER, *Les Alpilles encyclopédie d'une montagne provençale*, Forcalquier, Les Alpes de lumière, 2009.

CAUE 13, *Habiter les Alpilles*, Marseille, CAUE 13, 2012.

J.L. MASSOT, *Les maisons de Provence*, Éditions Eyrolles, 1997.

Collectif, *Saint-Rémy de Provence Mutations économiques*, Saint-Rémy, Mémoire Industrie et Patrimoine en Provence, 1999.

L'Atelier AVB / Landfabrik / INEA / ATM, *Rapport de diagnostic de la mission d'étude pour la réalisation du PLU de St-Rémy de Provence,* 2012.

L'Atelier AVB / Landfabrik / INEA / ATM, *Projet d'Aménagement et de Développement Durable PADD*, 2013.

M. PELLEN, *Zone de protection du patrimoine architectural et urbain ZPPAU,* Saint-Rémy de Provence, 1993.

Plan Local d'Urbanisme

Saint-Rémy de Provence

Révision allégée n°1 du PLU

OAP patrimoine fiche n°93

LE CHEMIN COMMUNAL DES CARRIERES

SITUATION piémont des Alpilles

CADASTRE commune

CATEGORIE ensemble paysager

MOTIF D'INTERET historique, culturel

NIVEAU D'INTERET à signaler

FICHE
93



Cône de vue depuis le chemin communal des Carrières



Chemin communal des Carrières (ouest)



Chemin communal des Carrières (est)



Elément linéaire / composante structurelle du paysage

Le chemin traverse d'est en ouest le piémont des Alpilles entre l'ancienne voie Aurélia et la route de Maussane. Ce chemin donnait accès aux carrières de Saint-Rémy-de-Provence ayant fonctionné depuis l'antiquité jusqu'au 20e siècle pour l'extraction de pierre servant à la construction locale.

Le chemin rural prend appui sur le piémont des Alpilles et marque une transition vers la plaine agricole, puis l'agglomération saint-rémoise. Les poches agricoles alternent vignobles, oliveraies et pinèdes.

La situation du chemin en fait un chemin « belvédère » en surplomb de la plaine ménageant de remarquables fenêtres paysagères ouvertes sur la plaine.

Prescriptions

Proscrire l'élévation des bâtiments au-delà de la hauteur de la voie pour conserver les vues.

Proscrire l'extension des bâtiments créant de l'emprise au sol.

Limiter l'imperméabilisation des accès avoisinant au chemin communal des Carrières et des espaces de stationnement.

Accompagner les voies d'accès et espaces de stationnement par des plantations d'espèces locales. Maintenir ces emprises en matériaux perméables.

Préserver le chemin communal des Carrières en maintenant le gabarit existant et le caractère rural de la voie. La desserte doit être limitée aux seuls véhicules légers des habitations environnantes.

Conserver les boisements, pins et chênes de haute taille le long de la voie communale des Carrières.

Renforcer les haies arbustives identifiées au document graphique au titre du L.151-23 du CU, par la plantation d'espèces locales : pin d'Alep, chêne pubescent, chêne vert, genévrier cade, laurier sauce… (voir guides des haies PNR des Alpilles).

Limiter le mitage des espaces cultivés en plaine.

Garantir le maintien des oliveraies et du vignoble, caractéristiques de la poche agricole.